

ETUDE DU TRANSFERT DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT SUR LES 34 COMMUNES DE LA CCVE

PHASE 1

RAPPORT D'ETAT DES LIEUX

Aspects économiques

Version n°1 du 30 mars 2015

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
I. OBJET DE L'ETUDE	6
II. METHODOLOGIE DE L'ETUDE	7
III. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE VAL'EYRIEUX	8
III.1. COMPETENCES EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT COLLECTIF	9
III.2. MODES DE GESTION DES SERVICES EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	10
III.3. ABONNES ET VOLUMES FACTURES	11
III.4. BUDGETS	14
III.5. STRUCTURE TARIFAIRE, FACTURE 120 M ³	17
III.6. RATIOS ECONOMIQUES DE REFERENCE	22
A. Service Eau Potable	23
B. Service Assainissement Collectif	25
IV. FICHES COMMUNES	27
IV.1. ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU CHEYLARD	27
A. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	27
B. Emprunts en cours	28
C. Structure tarifaire	29
D. Ratios économiques de référence	30
E. Evolution de la consommation	32
IV.2. ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BOUTIERES	33
A. ARCENS	33
A.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	33
A.2. Emprunts en cours	33
A.3. Structure tarifaire	34
A.4. Ratios économiques de référence	35
A.5. Evolution de la consommation	36
B. CHANEAC	36
B.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	37
B.2. Emprunts en cours	37
B.3. Structure tarifaire	39
B.4. Ratios économiques de référence	40
B.5. Evolution de la consommation	41
C. INTRES	42
C.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	42
C.2. Emprunts en cours	42
C.3. Structure tarifaire	43
C.4. Ratios économiques de référence	44
C.5. Evolution de la consommation	46
D. LA CHAPELLE SOUS CHANEAC	46

D.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	46
D.2.	Emprunts en cours	47
D.3.	Structure tarifaire	47
D.4.	Ratios économiques de référence	48
D.5.	Evolution de la consommation	49
E.	SAINT JEAN ROURE	49
E.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	49
E.2.	Emprunts en cours	50
E.3.	Structure tarifaire	51
E.4.	Ratios économiques de référence	52
E.5.	Evolution de la consommation	52
F.	SAINT JULIEN BOUTIERES	53
F.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	53
F.2.	Emprunts en cours	53
F.3.	Structure tarifaire	54
F.4.	Ratios économiques de référence	55
F.5.	Evolution de la consommation	57
G.	SAINT MARTIN DE VALAMAS	57
G.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	57
G.2.	Emprunts en cours	58
G.3.	Structure tarifaire	59
G.4.	Ratios économiques de référence	60
G.5.	Evolution de la consommation	61
H.	SAINT CLEMENT	62
H.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	62
H.2.	Emprunts en cours	62
H.3.	Structure tarifaire	63
H.4.	Ratios économiques de référence	65
H.5.	Evolution de la consommation	66
I.	SAINT MARTIAL	66
I.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	66
I.2.	Emprunts en cours	67
I.3.	Structure tarifaire	68
I.4.	Ratios économiques de référence	68
I.5.	Evolution de la consommation	69
J.	LA ROCHETTE	69
J.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	69
J.2.	Emprunts en cours	70
	Il n'y a pas d'emprunts en cours sur les services eau potable et assainissement collectif.	70
J.3.	Structure tarifaire	70
J.4.	Ratios économiques de référence	71
J.5.	Evolution de la consommation	71

K.	LA BOREE	72
K.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	72
K.2.	Emprunts en cours	72
	Les services eau potable et assainissement collectif n'ont pas d'emprunts en cours.	72
K.3.	Structure tarifaire	72
K.4.	Ratios économiques de référence	73
K.5.	Evolution de la consommation	74
IV.3.	ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VIVARAIS	74
A.	DEVESSET	74
A.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	74
A.2.	Emprunts en cours	75
	Les services eau potable et assainissement collectif n'ont pas d'emprunts en cours.	75
A.3.	Structure tarifaire	75
A.4.	Ratios économiques de référence	77
A.5.	Evolution de la consommation	78
B.	MARS	78
B.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	78
B.2.	Emprunts en cours	79
B.3.	Structure tarifaire	79
B.4.	Ratios économiques de référence	80
B.5.	Evolution de la consommation	81
C.	ROCHEPAULE	82
C.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	82
C.2.	Emprunts en cours	83
C.3.	Structure tarifaire	83
C.4.	Ratios économiques de référence	84
C.5.	Evolution de la consommation	85
D.	SAINT AGREVE	86
D.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	86
D.2.	Emprunts en cours	87
D.3.	Structure tarifaire	88
D.4.	Ratios économiques de référence	89
D.5.	Evolution de la consommation	90
E.	SAINT ANDRE EN VIVARAIS	90
E.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	90
E.2.	Emprunts en cours	91
E.3.	Structure tarifaire	91
E.4.	Ratios économiques de référence	92
E.5.	Evolution de la consommation	94
F.	SAINT JEURE D'ANDAURE	94
F.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	94
F.2.	Emprunts en cours	95

F.3.	Structure tarifaire	95
F.4.	Ratios économiques de référence	96
F.5.	Evolution de la consommation	96
IV.1.	ANCIENNES COMMUNES ISOLEES	97
A.	ALBON D'ARDECHE	97
A.1.	Budget Eau Potable	97
A.2.	Emprunts en cours	97
A.3.	Structure tarifaire	97
A.4.	Ratios économiques de référence	98
A.5.	Evolution de la consommation	98
B.	ISSAMOULENC	99
B.1.	Budget Eau Potable	99
B.2.	Structure tarifaire	99
B.3.	Ratio économique de référence	100
B.4.	Evolution de la consommation	100
C.	SAINT PIERREVILLE	100
C.1.	Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif	100
C.2.	Emprunts en cours	101
C.3.	Structure tarifaire	102
C.4.	Ratios économiques de référence	103
C.5.	Evolution de la consommation	104
V.	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	105
VI.	ANNEXES	106
VI.1.	ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS COLLECTES	106
VI.2.	ANNEXE 2 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES CHARGES DE PERSONNEL	113
A.	Annexe 2.1.: Tableau synthétique des charges de personnel du service eau potable	113
B.	Annexe 2.2.: Tableau synthétique des charges de personnel du service assainissement	114
VII.	LISTE DES SIGLES UTILISES	115

I. OBJET DE L'ETUDE

La Communauté de Communes de Val'Eyrieux (CCVE) a souhaité engager une réflexion visant à mesurer les incidences juridiques, techniques, organisationnelles et économiques du transfert des compétences eau potable et assainissement collectif des communes vers l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Son intention est de proposer aux Elus du territoire un accompagnement 'sur mesure' visant à identifier l'impact des programmes de travaux sur le prix de l'eau potable et de l'assainissement. Elle s'est engagée dans une analyse économique du coût du service, avant et après transfert des compétences, de manière à permettre une prise de décision éclairée quant au transfert de ces compétences. Notre intervention constitue en ce sens une réponse concrète aux enjeux économiques des services d'eau potable et d'assainissement du territoire.

Notre équipe met en œuvre depuis plusieurs années une méthode de modélisation économique, qui permet aux élus locaux de s'approprier leurs données et de mesurer la sensibilité des paramètres sur la redevance intercommunale pour en dégager toutes les marges de manœuvre possibles.

Ce travail économique s'appuie bien entendu sur une assise juridique ainsi que sur la réalité technique du territoire étudié.

Le présent rapport dresse l'état des lieux économique des services d'eau potable et d'assainissement des Communes membres de la CCVE.

Le lecteur trouvera en préambule de ce rapport la méthodologie que notre équipe a développé pour mener à bien cette étude. La première partie constitue une synthèse des caractéristiques économiques et financières des services d'eau potable et d'assainissement du territoire. La deuxième partie quant à elle, détaille les caractéristiques des services de chaque commune.

A noter que le présent rapport a été rédigé de telle manière que le lecteur pourra lui trouver un caractère redondant dans sa forme et le fond.

Cela est volontaire, afin de permettre au lecteur de disposer, selon son degré de lecture (totalité du rapport ou certaines communes uniquement), d'exactly les mêmes informations pour chaque commune.

II. METHODOLOGIE DE L'ETUDE

L'étude du transfert des compétences Eau Potable et Assainissement Collectif a démarré en septembre 2015. Notre mission se déroule en quatre phases :

- **Phase 1** : état des lieux et diagnostic des services d'eau potable et d'assainissement collectif
- **Phase 2** : identification du service optimal du territoire
- **Phase 3** : définition des hypothèses de mise à niveau des services
- **Phase 4** : étude du scénario de transfert de compétences

La Phase 1, objet du présent rapport, constitue l'état des lieux juridique, technique et économique des services d'eau potable et d'assainissement collectif sur le territoire, qui sera le point de départ de la prospective économique.

Un questionnaire, élaboré par IDE Consultant et adressé à chaque collectivité, a servi de base d'échanges pour la collecte des données économiques. Un ensemble d'éléments a été collecté directement auprès de chaque collectivité. Des entretiens avec chaque commune ont permis la validation des éléments transmis. Les communes ont validé la fiche de synthèse du programme de travaux et de la structure tarifaire des services.

En annexe 1 figure la liste des documents collectés et analysés.

A travers l'analyse de la section de fonctionnement des Comptes Administratifs (CA) disponibles ainsi que la structure tarifaire de chaque commune, nous avons construit un ratio économique de référence pour chaque service sur le territoire étudié.

III. PRESENTATION SYNTHETIQUE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE VAL'EYRIEUX

L'étude concerne les 34 communes membres de la Communauté de Communes de Val'Eyrieux (CCVE). Au 1^{er} janvier 2014, la CCVE a été créée par la fusion de trois Communautés de Communes et l'intégration de trois communes indépendantes :

■ **Communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays du Cheylard :**

- Accons
- Dornas
- Jaunac
- Le Chambon
- Le Cheylard
- Les Nonières
- Mariac
- Saint-Andéol-de-Fourchades
- Saint-Barthélemy-le-Miel
- Saint-Christol
- Saint-Cierge-sous-le-Cheylard
- Saint-Genest-Lachamp
- Saint-Julien-Labrousse
- Saint-Michel-d'Aurance

■ **Communes de l'ancienne Communauté de Communes des Boutières :**

- Arcens
- Chanéac
- Intres
- La Chapelle-sous-Chanéac
- Saint-Jean-Roure
- Saint-Julien-Boutières
- Saint-Martin-de-Valamas
- Saint-Clément
- Saint-Martial
- La Rochette
- Borée

■ **Communes de l'ancienne Communauté de Communes du Haut Vivarais :**

- Devesset
- Mars
- Rochepaule
- Saint-Agrève
- Saint-André-en-Vivarais

- Saint-Jeure-d'Andaure
- **Anciennes communes isolées :**
 - Albon d'Ardèche
 - Issamoulenc
 - Saint-Pierreville

III.1. COMPETENCES EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les services d'eau potable et d'assainissement collectif sont des services publics à caractère industriel et commercial (SPIC), sous la responsabilité des communes ou de leurs groupements, quel que soit le mode de gestion.

Avant le 31 décembre 2013, seule la Communauté de Communes du Pays du Cheylard avait les compétences eau potable et assainissement collectif. Actuellement, pour les 14 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Cheylard, les deux compétences se retrouvent au niveau de la CCVE, alors qu'elles sont communales pour les autres collectivités du territoire.

Le service de l'assainissement collectif est de compétence communale, tandis que le service de l'assainissement non collectif (SPANC) est une compétence détenue par le SIVU Eyrieux Clair.

Par ailleurs, nous rappelons que les compétences eau potable et assainissement sont des compétences dites sécables, et constituées des ensembles suivants :

- **Service Eau Potable** (6 compétences) :
 - Production,
 - Protection des points de prélèvements,
 - Traitement,
 - Transport,
 - Stockage,
 - Distribution



Le service de **défense incendie** ne fait pas partie de la compétence Eau Potable. Il est une compétence communale.

- **Services Assainissement Collectif** (5 compétences) :
 - Contrôle des raccordements,
 - Collecte,
 - Transport,
 - Epuration,
 - Elimination des boues.



Le service de **gestion des eaux pluviales** ne fait pas partie de la compétence Assainissement collectif. Il est une compétence communale.

III.2. MODES DE GESTION DES SERVICES EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le tableau qui suit présente le mode de gestion par commune et par service, en précisant la date de fin de contrat dans le cas d'une délégation de service public (DSP).

Tableau 1 : Mode de gestion des services Eau Potable et Assainissement collectif

	Communes	Mode de gestion Eau Potable	Mode de gestion Assainissement Collectif
Ancienne CC du Pays du Cheylard	CCVE	Contrat SAUR DSP 01/04/2007 au 31/03/2019	Contrat SAUR DSP 01/04/2007 au 31/03/2019
Ancienne CC des Boutières	ARCENS	Régie	Régie
	CHANEAC	Régie	Régie
	INTRES	Régie	Régie
	LA CHAPELLE SOUS CHANEAC	Régie	Régie
	ST JEAN-ROURE	Régie	Régie
	ST JULIEN-BOUTIERES	Régie	Régie
	ST MARTIN DE VALAMAS	Régie	Régie
	ST CLEMENT	Régie	Régie
	ST MARTIAL	Régie	Régie
	LA ROCHETTE	Régie	Régie
	BOREE	Régie	Régie
Ancienne CC du Haut Vivarais	DEVESSET	Contrat SAUR DSP 25/05/2012 au 31/08/2023	Régie
	MARS	Contrat SAUR DSP 01/01/2013 au 31/12/2021	Régie
	ROCHEPAULE	Contrat SAUR DSP 20/06/2012 au 31/08/2023	Régie
	ST AGREVE	Contrat SAUR DSP 01/01/2010 au 31/12/2021	Contrat SAUR DSP 01/01/2010 au 31/12/2021
	ST ANDRE-EN-VIVARAIS	Contrat SAUR DSP 01/01/2010 au 31/12/2021	Régie
	ST JEURE-D'ANDAURE	Contrat SAUR DSP 01/08/2009 au 31/07/2017	Régie
Anciennes communes isolées	ALBON D'ARDECHE	Régie	pas de service
	ISSAMOULENC	Régie	pas de service
	ST PIERREVILLE	Régie	Régie

Les communes sont engagées dans des contrats de délégation de durée différente. Si le transfert des compétences à lieu au niveau de la CCVE, à échéance de chaque contrat, la communauté de commune devra choisir le mode de gestion du service concerné.

▪ **Service Eau Potable :**

A partir du 01/01/2016 les communes de l'ancienne Communauté de Communes des Boutières et les trois anciennes communes isolées, peuvent avoir un mode gestion commun et mettre en place une organisation du service commune.

En juillet 2017, avec la fin du contrat d'affermage de St Jeure d'Andaure, la question se posera sur le mode de gestion du service pour ces 15 communes.

En mars 2019, avec la fin du contrat d'affermage des communes de l'ex-CCPC, la question se posera sur le mode de gestion du service pour ces 29 communes.

En 2021, les contrats de Mars, St Agrève et St André en Vivarais viennent à échéance. La question se posera alors sur le mode de gestion du service pour les 32 communes.

Avec la fin des contrats de Devesset et de Rochepaule en août 2008, le territoire se posera la question du mode de gestion du service eau potable sur la totalité des 34 communes.

▪ **Service Assainissement Collectif :**

A partir du 01/01/2016 l'ensemble des communes du territoire, à l'exception des communes de l'ancienne CCPC et de St Agrève, peuvent avoir un mode de gestion commun et mettre en place une organisation du service commune.

Le contrat d'affermage des quatorze communes de l'ancienne CCPC arrive à échéance le 31/03/2019. A partir de cette date se posera la question du mode de gestion du service pour l'ensemble des communes, à l'exception de St Agrève.

Le contrat d'affermage de St Agrève arrive à échéance le 31/11/2021. C'est à partir du 1^{er} janvier 2022 que le territoire devra mettre en place une gestion uniforme sur l'ensemble du territoire.

III.3. ABONNES ET VOLUMES FACTURES

D'après les données de l'INSEE, la population des 34 communes du territoire est de **13 993 habitants** en 2011.

A travers l'analyse des rôles des eaux et/ou des éléments communiqués par les collectivités, nous avons pu consolider le nombre d'abonnés et volumes facturés par service pour l'année 2013.

Tableau 2 : Nombre d'abonnés et consommation des services Eau Potable et Assainissement en 2013

Communes		Service Eau potable		Service Assainissement	
		Abonnés	Volumes (m ³)	Abonnés	Volumes (m ³)
1	CC Pays Cheylard	3 942	247 656	2 592	173 192
2	ARCENS	306	17 707	285	13 647
3	CHANEAC	202	8 922	88	5 132
4	INTRES	108	4 096	50	2 536
5	LACHAPELLE SOUS CHANEAC	109	7 758	68	3 398
6	ST JEAN-ROURE*	124	5 266	57	2 656
7	ST JULIEN BOUTIERES	185	7 074	102	4 082
8	ST MARTIN DE VALAMAS	801	70 915	592	61 306
9	ST CLEMENT	87	8 391	24	1 041
10	ST MARTIAL**	171	9 084	156	8 424
11	LA ROCHETTE	22	708	pas de service	
12	BOREE	176	7 111	70	3 266
13	DEVESSET	294	23 731	75	8 406
14	MARS	227	11 558	60	3 259
15	ROCHEPAULE	165	8 495	71	3 245
16	ST AGREVE	1 554	102 852	1 209	75 743
17	ST ANDRE EN VIVARAIS	102	5 193	44	2 873
18	ST JEURE D'ANDAURE	87	3 578	pas de service	
19	ALBON D'ARDECHE	164	6 132	pas de service	
20	ISSAMOULENC	107	4 407	pas de service	
21	ST PIERREVILLE	352	20 302	225	14 627
TOTAL		9 285	580 936	5 768	386 833

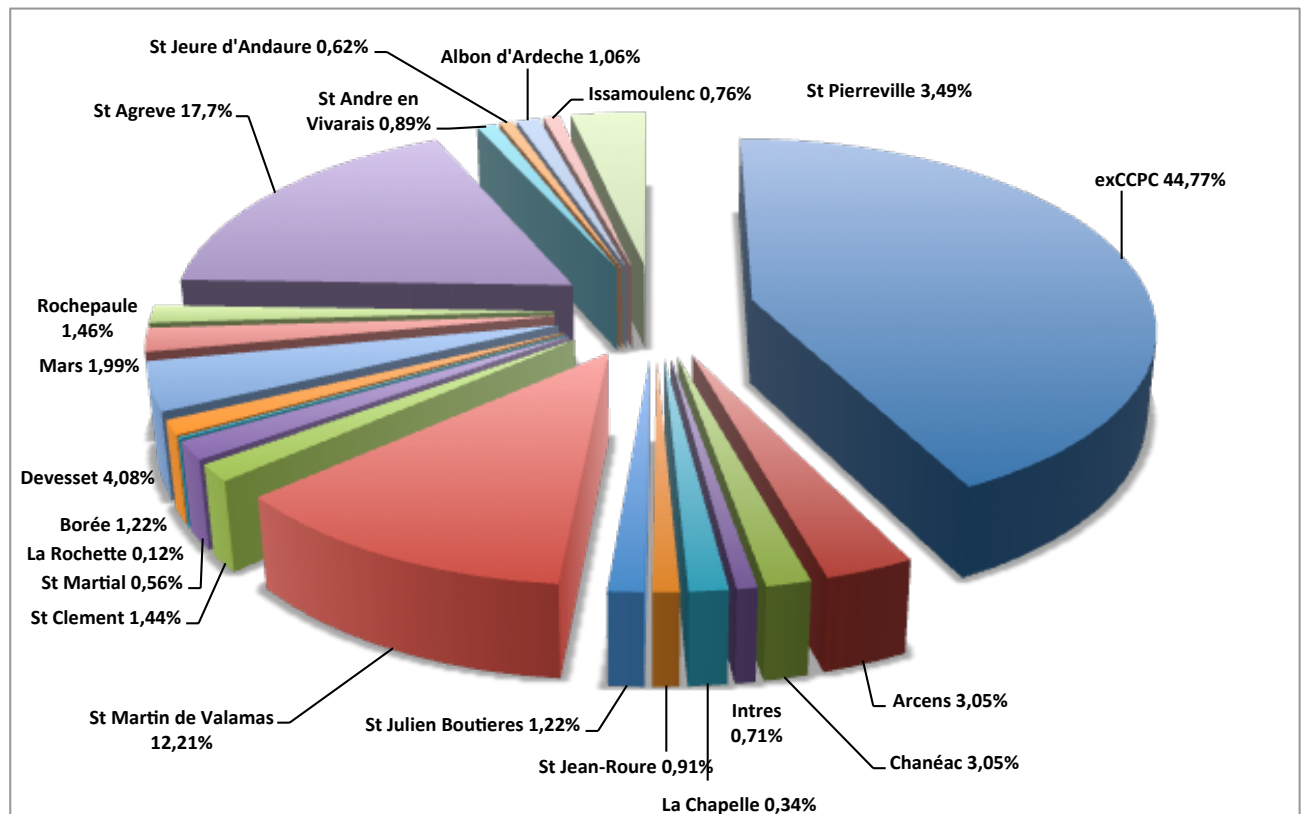
Notes : * données 2014 ; ** données 2012

Il ressort de cette analyse les compositions des services suivantes :

- **Service Eau Potable**
 - 9 285 abonnés
 - 580 936 m³, soit une consommation moyenne de **62,57 m³/ab/an**.
- **Service Assainissement collectif**
 - 5 768 abonnés
 - 386 833 m³, soit une consommation moyenne de **67,07 m³/ab/an**.

Le graphique qui suit présente le poids des volumes facturés de chaque commune pour l'année 2013.

Graphique 1 : Répartition des volumes facturés en eau potable en 2013

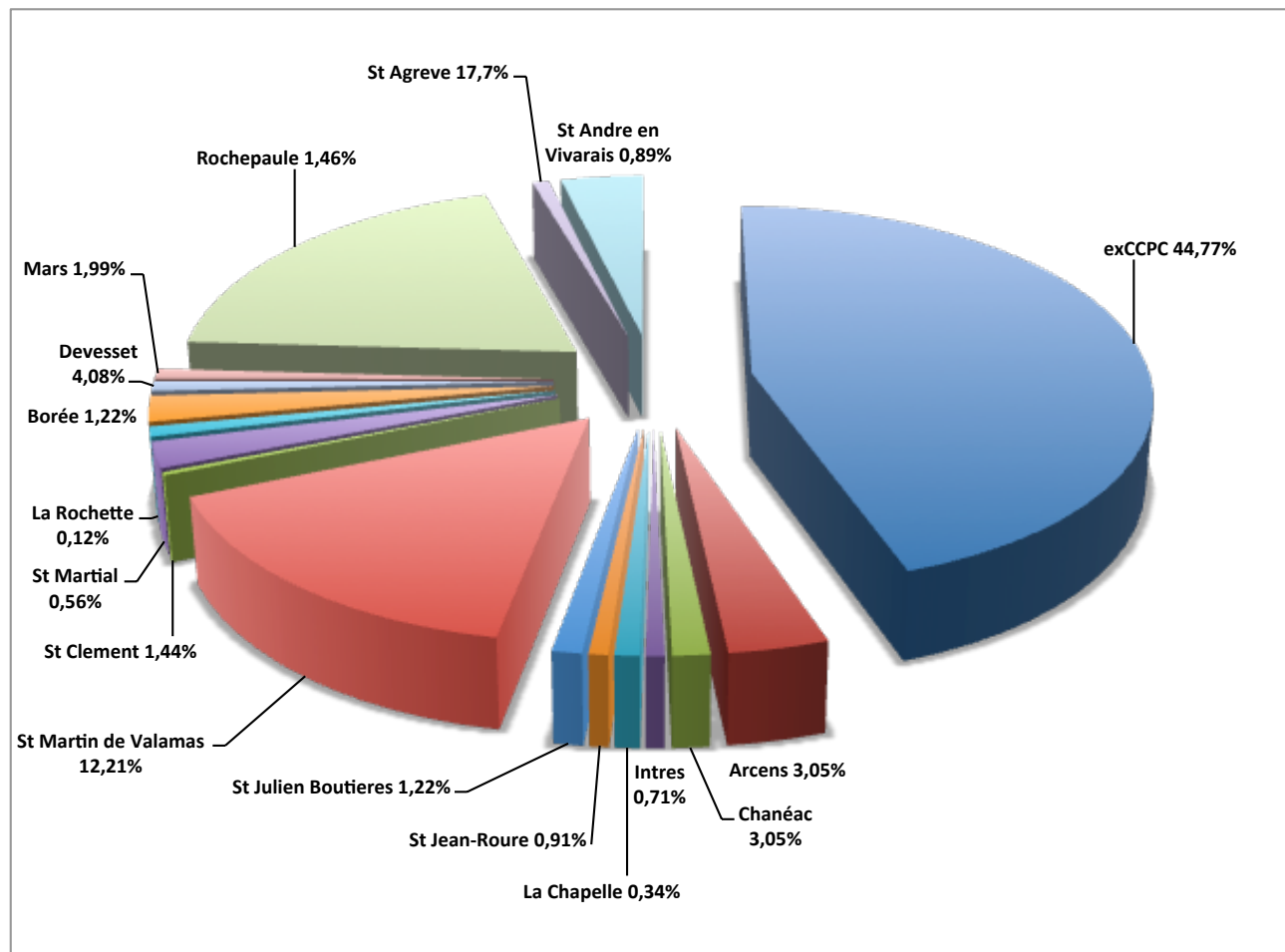


Les communes de St Agrevé, St Martin de Valamas et les communes de l'ancienne CCPC sont les grands consommateurs du territoire.

Les usagers du territoire sont dans la grande majorité des domestiques et « assimilés domestiques », mais il existe également certains industriels et des agriculteurs-éleveurs. L'évolution de la consommation annuelle subit la variabilité saisonnière de la fréquentation touristique du territoire. Certaines communes ont un problème de disponibilité de la ressource pendant la saison touristique.

Afin d'identifier un **ratio de consommation** pertinent sur le territoire étudié, nous avons calculé le ratio de consommation en « **m³/ab/an** ». C'est un indicateur approprié pour observer la variation dans le temps de la consommation d'un abonnement. En 2013, il est de **62,57 m³/ab/an pour le service de l'eau potable**.

Au niveau du service de l'assainissement collectif, nous avons identifié la même structure de consommation entre les communes. St Agrevé, St Martin de Valamas et les anciennes communes de la CCPC sont les grands consommateurs du territoire. Le ratio de consommation moyen du territoire est de **67,07 m³/ab/an pour le service de l'assainissement collectif**.

Graphique 2 : Répartition des volumes facturés en assainissement collectif en 2013

En territoire fortement touristique, la pertinence de cet indicateur de consommation est à relativiser, car il cache des grandes variabilités de consommations entre les saisons et entre les communes.

III.4. BUDGETS

Le tableau suivant synthétise plusieurs éléments sur les budgets Eau Potable et Assainissement Collectif des communes : l'existence d'un budget annexe M49 mixte ou séparé pour chaque service (eau potable et assainissement), l'assujettissement des services à la TVA, la pratique de subventions d'exploitations du budget général des communes vers les budgets annexes, ainsi que la prise en charge de certaines dépenses (ex : charges de personnel et remboursement des annuités d'emprunt) par le budget M14.

Tableau 3 : Situation budgétaire de chaque commune de la CCVE

Communes		Budget	Assujettissement à la TVA	Transferts M14-M49	Prises en charge M14	Bénévolat
Ancienne CC du Pays du Cheylard	CCVE	Budget M49 Eau Potable Budget M49 Assainissement	TVA		oui	
Ancienne CC des Boutières	ARCENS	Budget M49 Eau Potable Budget M49 Assainissement	TVA		oui	
	CHANEAC	Budget M49 Mixte	FCTVA	oui	oui	
	INTRES	Budget M49 Mixte	FCTVA		oui	
	LA CHAPELLE SOUS CHANEAC	Budget M49 Mixte	FCTVA	oui	oui	
	ST JEAN-ROURE	Budget M49 Mixte	FCTVA	oui	oui	oui
	ST JULIEN-BOUTIERES	Budget M49 Mixte	FCTVA	oui	oui	
	ST MARTIN DE VALAMAS	Budget M49 Mixte	TVA		oui	
	ST CLEMENT	Budget M49 Mixte	FCTVA	oui	oui	oui
	ST MARTIAL	Budget M49 Eau Potable Budget M49 Assainissement	FCTVA	oui	oui	
	LA ROCHETTE	Budget M49 Eau Potable Budget M49 Assainissement	FCTVA	oui	oui	
Ancienne CC du Haut Vivarais	BOREE	Budget M49 Mixte	FCTVA	oui	oui	
	DEVESSET	Budget M49 Mixte	TVA		oui	
	MARS	Budget M49 Mixte	TVA	oui	oui	oui
	ROCHEPAULE	Budget M49 Mixte	TVA	oui	oui	
	ST AGREVE	Budget M49 Eau Potable Budget M49 Assainissement	TVA	oui	oui	
	ST ANDRE-EN-VIVARAIS	Budget M49 Eau Potable Budget M49 Assainissement	TVA		oui	
Anciennes communes isolées	ST JEURE-D'ANDAURE	Mixte M49 Eau Potable pas de budget Assainissement	TVA	oui	oui	
	ALBON D'ARDECHE	Budget M49 Eau Potable	FCTVA		oui	
	ISSAMOULENC	Budget M14	FCTVA		oui	
	ST PIERREVILLE	Budget M49 Mixte	FCTVA		oui	

L'ensemble des communes étudiées, à l'exception d'Issamoulenc, dispose soit de budgets annexes M49 spécifiques à chaque service, soit de budgets annexes M49 mixtes (eau potable et assainissement).



Budget des communes de moins de 3 000 habitants :

1. Deux budgets annexes M49 distincts pour chaque service (Eau Potable, Assainissement collectif).
2. Un budget unique mixte M49, si et seulement si les deux services ont le même mode de gestion et le même régime de TVA. Il suffit de faire apparaître en annexe du budget et du compte administratif, un état sommaire présentant, article par article, les montants des recettes et de dépenses affectés à ces services.

Budget des communes de moins de 500 habitants :

1. Pas d'obligation de budget annexe. Les comptes budgétaires du service sont retracés dans le budget général (art. L.2221-11 CGCT).
2. Un budget annexe M49 unique facultatif, si et seulement si les deux services ont le même mode de gestion et le même régime de TVA. Il suffit de produire un état de ventilation permettant de distinguer les dépenses et les recettes de chaque service (art. L.2224-6 CGCT).

→ Dans le cas d'une DSP, les opérations de recettes et de dépenses effectuées par la collectivité doivent être inscrites dans un budget annexe, afin de pouvoir établir l'équilibre financier du service.

Vingt-trois (23) des 34 communes du territoire d'étude sont assujetties à la TVA (ex CCPC, Arcens, St Martin de Valamas, Devesset, Mars, Rochepaule, St Agrève, St André en Vivarais et St Jeure d'Andaure). Les autres communes participent au FCTVA.



Régime de TVA :

1. La fourniture de l'eau potable est une activité soumise à la TVA sur option pour les communes de moins de 3 000 habitants (art. 256-B CGI).
 2. Le service d'assainissement collectif est une activité soumise à la TVA sur option, et cela indépendamment de la taille de population de la commune (art. 256-B CGI).
- Dans le cas d'une DSP, le fermier est assujetti de plein droit à la TVA et en est redevable.

Certaines communes ont recours à des subventions d'exploitation de manière systématique chaque année, et d'autres de manière moins régulière.



Subventions d'exploitation :

Les communes de moins de 3 000 habitants, quelque que soit leur mode de gestion, ont le droit de prendre en charge les dépenses des services d'Eau Potable et d'Assainissement (en fonctionnement et en investissement), par le budget général, d'après l'art. L.2224-2 du CGCT.

Au delà des subventions d'exploitation que les communes peuvent pratiquer, toutes les communes prennent en charge une partie des dépenses des services eau potable et assainissement, par le budget général. Cela concerne notamment :

- Les charges de personnel (estimations 2013) :
 - Service Eau potable : 158 774 €
 - Service Assainissement collectif : 72 512 €
- La redevance prélèvement de l'agence de l'eau
- Les annuités des emprunts en cours sur les services (estimations 2015) :
 - Service Eau potable : 13 593 €
 - Service Assainissement collectif : 13 184 €

Nous avons identifié ces charges dites « masquées » afin de pouvoir reconstituer la totalité du coût de revient des services de l'eau potable et de l'assainissement des communes étudiées. En effet, ces charges, qui ne sont pas supportées directement par l'utilisateur du service à travers la structure tarifaire, constituent pour autant une part du coût réel du service.

III.5. STRUCTURE TARIFAIRE, FACTURE 120 m³

Comme le tableau suivant l'indique, les structures tarifaires du territoire sont relativement similaires. Elles sont **binômes** avec une part fixe (composée d'un abonnement et parfois d'une location compteur) et une part variable qui reste identique quel que soit le volume d'eau consommé.

Tableau 4 : Composition de la structure tarifaire du service Eau Potable

Communes	Commune		Délégataire	
	Part fixe	Part variable	Part Fixe	Part variable
CC Pays Cheylard	Abonnement par compteur -	1 PV	Abonnement	1 PV
ARCENS	Abonnement Location Compteur	1 PV		
CHANEAC	Abonnement -	1 PV		
INTRES	Abonnement Location Compteur	1 PV		
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Abonnement -	1 PV		
ST JEAN-ROURE	Abonnement -	1 PV		
ST JULIEN BOUTIERES	Abonnement -	1 PV		
ST MARTIN DE VALAMAS	Abonnement Location Compteur	1 PV		
ST CLEMENT	Abonnement -	Abonnés domestiques et assimilés (3 PV dégressives) : - conso < 20 m3 - conso 21m3 < x < 50 m3 - conso > 51 m3 Agriculteurs (2 PV dégressives) : - conso < 20 m3 - conso > 21 m3		
ST MARTIAL	Abonnement -	-		
LA ROCHETTE	Abonnement	1 PV		
BOREE	Abonnement Location Compteur	1 PV		
DEVESSET	Abonnement selon le diamètre du compteur : - diam 12 & 15 - diam 20 et 25 - diam 30 - diam 40 - diam 50 - diam 60 & + -	1 PV	Abonnement	1 PV
MARS	Abonnement -	1 PV	-	1 PV
ROCHEPAULE	Abonnement -	1 PV	Abonnement	1 PV
ST AGREVE	Abonnement -	1 PV	Abonnement	1 PV
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abonnement -	1 PV	Abonnement	1 PV
ST JEURE D'ANDAURE	Abonnement -	1 PV	Abonnement	1 PV
ALBON D'ARDECHE	Abonnement Location Compteur	1 PV		
ISSAMOULENC	Abonnement -	2 PV dégressives : - conso < 100m3 - conso > 101 m3		
ST PIERREVILLE	Abonnement -	1 PV		

Les communes de Devesset et celles de l'ancienne CCPC, ont une part fixe (abonnement), qui varie en fonction du diamètre de compteur.

Les communes de St Clément et d'Issamoulenc ont des parts variables dégressives, dans le but d'alléger la facture des agriculteurs-éleveurs locaux.

La structure tarifaire du service assainissement collectif est presque identique entre toutes les communes, composée d'une part fixe (abonnement) et une part variable uniforme. Seule exception : la commune de Borée qui applique un forfait pour les abonnés du service.

Tableau 5 : Composition de la structure tarifaire du service Assainissement Collectif

Communes	Commune		Délégataire	
	Part fixe	Part variable	Part Fixe	Part variable
CC Pays Cheylard	Abonnement	1 PV	Abonnement	1 PV
ARCENS	Abonnement	1 PV		
CHANEAC	Abonnement	1 PV		
INTRES	Abonnement	1 PV		
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	Abonnement	1 PV		
ST JEAN-ROURE	Abonnement	1 PV		
ST JULIEN BOUTIERES	Abonnement	1 PV		
ST MARTIN DE VALAMAS	Abonnement	1 PV		
ST CLEMENT	Abonnement	1 PV		
ST MARTIAL	Abonnement	1 PV		
LA ROCHETTE	Pas de tarifs		Pas de tarifs	
BOREE	forfait	-		
DEVESSET	Abonnement	1 PV		
MARS	-	1 PV		
ROCHEPAULE	-	1 PV		
ST AGREVE	-	1 PV	Abonnement	1 PV
ST ANDRE EN VIVARAIS	Abonnement	1 PV		
ST JEURE D'ANDAURE	Pas de tarifs		Pas de tarifs	
ALBON D'ARDECHE	Pas de service		Pas de service	
ISSAMOULENC	Pas de service		Pas de service	
ST PIERREVILLE	Abonnement	1 PV		

Le tableau qui suit présente pour l'année 2013 le prix de l'assainissement en euros hors taxe (€HT).

Tableau 6 : Prix du service eau potable, facture type 120 m³ en 2013 (en €HT/m³)

Communes	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)
CC Pays Cheylard	247,10	117,50	47,55%	2,0592
ARCENS	140,86	56,86	40,37%	1,1738
CHANEAC	177,60	57,60	32,43%	1,4800
INTRES	189,00	69,00	36,51%	1,5750
LACHAPELLE SOUS CHANEAC	110,00	50,00	45,45%	0,9167
ST JEAN-ROURE	187,00	67,00	35,83%	1,5583
ST JULIEN BOUTIERES	114,00	30,00	26,32%	0,9500
ST MARTIN DE VALAMAS	170,60	36,00	21,10%	1,4217
ST CLEMENT	114,60	50,40	43,98%	0,9550
ST MARTIAL*	108,19	12,19	11,27%	0,9016
LA ROCHETTE	130,86	22,86	17,47%	1,0905
BOREE	107,06	35,06	32,75%	0,8922
DEVESSET	190,35	79,73	41,89%	1,5862
MARS	229,96	25,00	10,87%	1,9163
ROCHEPAULE	320,43	79,30	24,75%	2,6702
ST AGREVE	206,36	71,30	34,55%	1,7197
ST ANDRE EN VIVARAIS	272,90	100,78	36,93%	2,2741
ST JEURE D'ANDAURE	306,73	109,10	35,57%	2,5561
ALBON D'ARDECHE	262,08	27,36	10,44%	2,1840
ISSAMOULENC	126,00	60,00	47,62%	1,0500
ST PIERREVILLE	151,92	55,92	36,81%	1,2660

Notes : * données 2012. Pour les communes sous contrat de DSP, le prix annoncé correspond à la redevance du délégataire et la surtaxe communale. En rouge les communes avec un part fixe supérieure au seuil défini par la loi (40% de la facture type de 120 m³ pour les communes rurales).

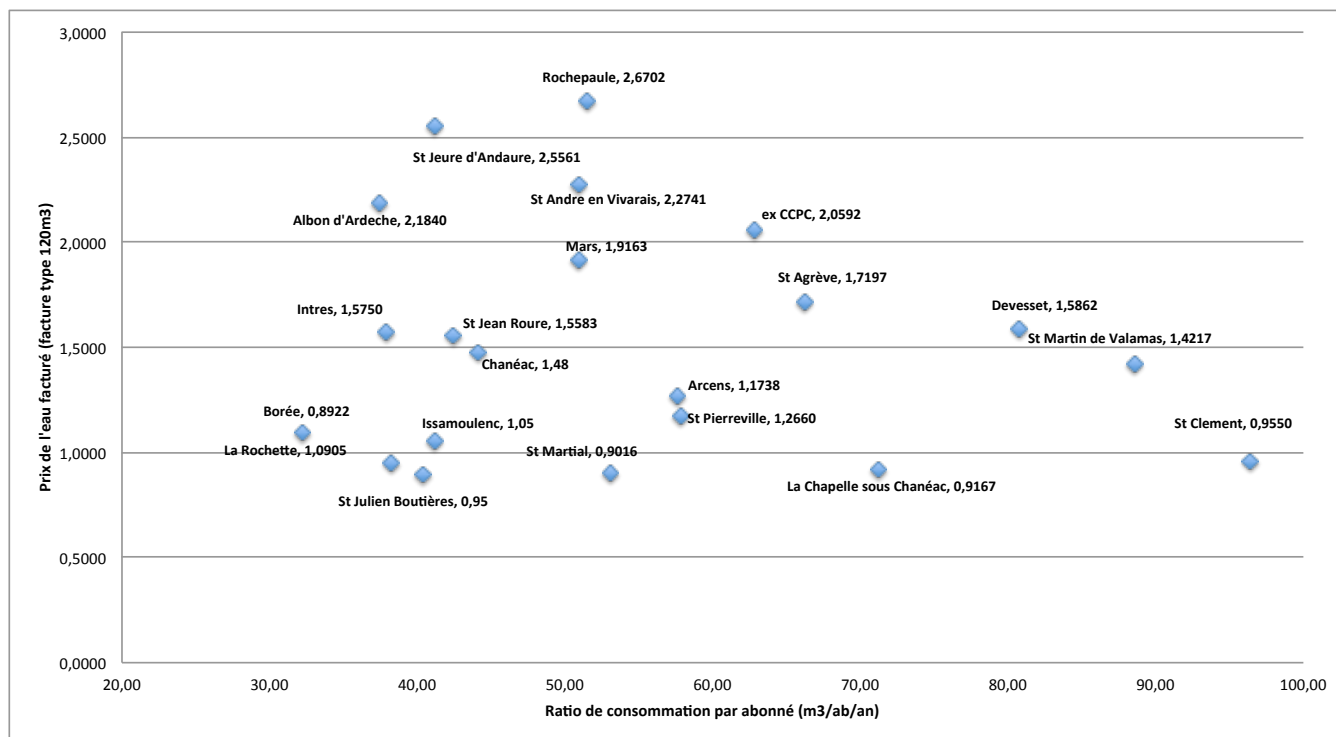
Le prix de l'eau potable pour une facture type de 120 m³ est très variable entre les communes, passant de 0,8922 €HT/m³ pour la commune de Borée à 2,6702 €HT/m³ pour la commune de Rochepaule.

Plusieurs éléments expliquent cette hétérogénéité des prix du service sur un même territoire : la qualité des infrastructures, le montant des travaux d'entretien et d'investissements réalisés annuellement, le nombre d'abonnements, l'évolution de la consommation, etc. Des facteurs politiques et économiques influent également sur le prix de l'eau, tels que le choix d'une structure tarifaire, la mise en place d'une politique d'amortissement des infrastructures hydrauliques, le mode de gestion, etc.

D'après l'article L.2224-12-4 CGCT, la tarification de l'eau est binôme, comprenant une part fixe et une part variable. Le montant de la part fixe est encadré par la loi, avec depuis le 1^{er} janvier 2010, **une part fixe plafonnée à 30% de la facture type de 120 m³ pour les communes urbaines, et 40% pour les communes rurales. Les communes classées « touristiques » peuvent déroger à cette règle.** La volonté d'instaurer une part fixe élevée s'explique par la nécessité de faire participer la population saisonnière aux investissements des deux services.

Le graphique suivant montre la diversité des prix du service eau potable à travers la facture type de 120 m³ en 2013.

Graphique 3 : Prix du service eau potable, facture type de 120 m³ (en €HT/m³)



Toutefois, le prix de l'eau basé sur une facture de 120 m³ ne permet pas de rendre compte de la structure réelle de la tarification du territoire, notamment du profil de consommation des abonnés. C'est pourquoi, nous allons dans le paragraphe qui suit présenter des ratios, jugés plus représentatifs, du prix du service sur le territoire.

Tableau 7 : Prix du service assainissement, facture type 120 m³ en 2013 (en €HT/m³)

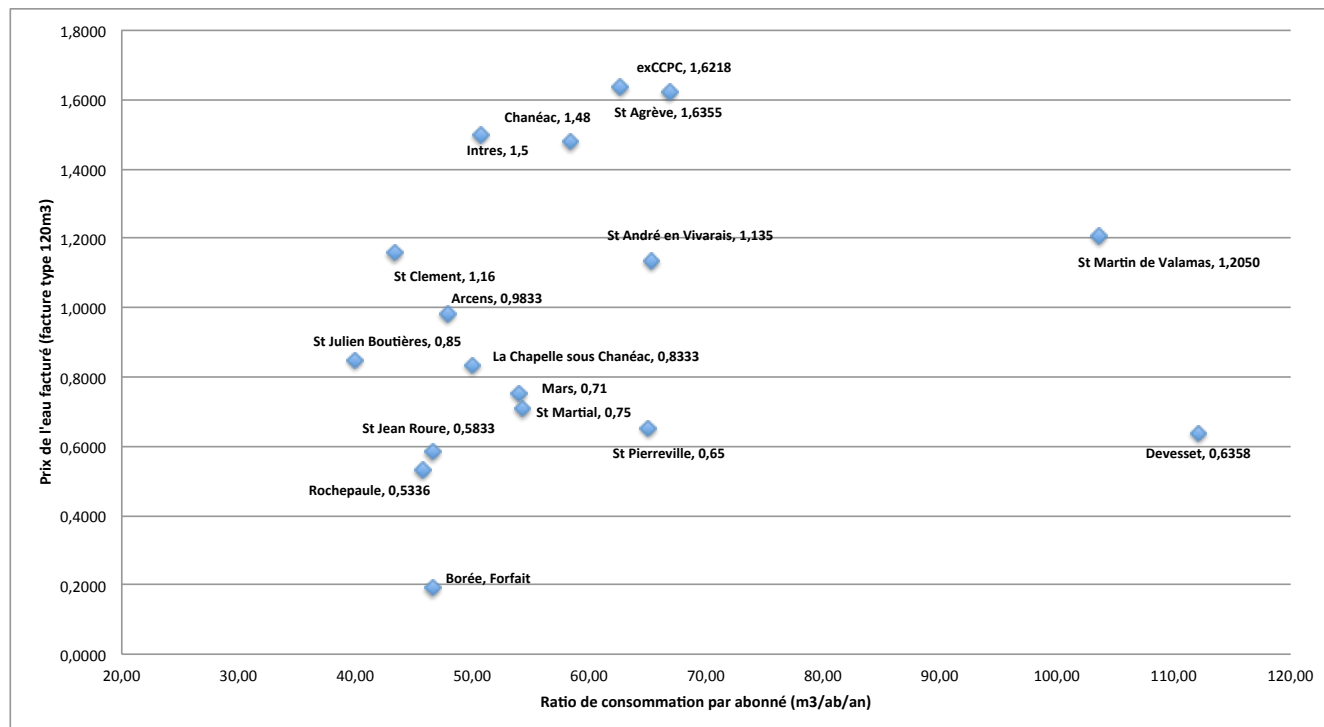
Communes	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)
ex CCPC	194,61	26,59	13,66%	1,6218
ARCENS	118,00	34,00	28,81%	0,9833
CHANEAC	177,60	57,60	32,43%	1,4800
INTRES	180,00	60,00	33,33%	1,5000
LA CHAPELLE SOUS CHANEAC	100,00	40,00	40,00%	0,8333
ST JEAN-ROURE	70,00	22,00	31,43%	0,5833
ST JULIEN-BOUTIERES	102,00	30,00	29,41%	0,8500
ST MARTIN DE VALAMAS	144,60	33,00	22,82%	1,2050
ST CLEMENT	139,20	54,00	38,79%	1,1600
ST MARTIAL*	90,00	30,00	33,33%	0,7500
LA ROCHETTE	0,00	0,00	0,00%	0,0000
BOREE	forfait	22,87	100,00%	0,1906
DEVESSET	76,29	45,74	59,95%	0,6358
MARS	85,20	0,00	0,00%	0,7100
ROCHEPAULE*	64,03	0,00	0,00%	0,5336
ST AGREVE	196,26	44,65	22,75%	1,6355
ST ANDRE-EN-VIVARAIS	136,20	57,00	41,85%	1,1350
ST JEURE-D'ANDAURE	0,00	0,00	0,00%	0,0000
ALBON D'ARDECHE	0,00	0,00	0,00%	0,0000
ISSAMOULENC	0,00	0,00	0,00%	0,0000
ST PIERREVILLE	78,00	24,00	30,77%	0,6500

Notes : * Données 2012. Pour les communes sous contrat de DSP, le prix annoncé correspond à la redevance du délégataire et la surtaxe communale. En rouge les communes avec une part fixe supérieure au seuil défini par la loi (40% de la facture type de 120 m³ pour les communes rurales).

Le prix de l'assainissement pour une facture type de 120 m³ est très variable entre les communes, passant de 0,5336 €HT/m³ pour la commune de Rochepaule à 1,6355 €HT/m³ pour la commune de St Agrève.

Comme pour l'eau potable, plusieurs éléments expliquent cette hétérogénéité des prix du service sur un même territoire : la qualité des infrastructures, le montant des travaux d'entretien et d'investissements réalisés annuellement, le nombre d'abonnements, l'évolution de la consommation, etc. Des facteurs politiques et économiques influent également sur le prix de l'eau, tels que le choix d'une structure tarifaire, la mise en place d'une politique d'amortissement des infrastructures hydrauliques, le mode de gestion, etc.

Le graphique suivant montre la diversité des prix du service assainissement à travers la facture type de 120 m³ en 2013.

Graphique 4 : Prix du service assainissement, facture type de 120 m³ (en €HT/m³)

III.6. RATIOS ECONOMIQUES DE REFERENCE

Afin de mieux représenter le prix du service de l'eau potable ou de l'assainissement, point de départ de l'analyse de prospective économique de chaque service, nous pouvons calculer le **Ratio des Recettes Encaissées**.

Ratio Recettes Encaissées (€/m³) : ce ratio est le rapport entre les recettes réelles encaissées, communiquées dans les Comptes Administratifs (comptabilisées dans le compte 70611 « produit de la vente d'eau » ou « redevance d'assainissement collectif » ainsi que les subventions du budget général) et le volume de facturation de l'année considérée.

$$\text{Ratio Recettes Encaissées} = \frac{\text{Recettes Réelles Encaissées}}{\text{Volumes facturés}}$$

Il exprime le montant que l'utilisateur paye pour chaque m³ consommé. La justesse de ce ratio dépend de la fiabilité des données du Compte Administratif, notamment des décalages qui peuvent exister entre deux exercices.

A. Service Eau Potable

Tableau 8 : Ratio des recettes encaissées du service eau potable, par commune en 2013

Ratio Recettes Encaissées									écart (€HT/m3)
Communes	détail		Rec Tot Collectivité/Vol (€ HT/m3)	R° Participation M14 /Vol (€ HT/m3)	Rec Délég/Vol (€HT/m3)	R. Total du Service (fact) (€HT/m3)	R. Total du Service 1 (fact + subv) (€HT/m3)	R. Total du Service 2 (fact + subv+chg masq) (€HT/m3)	
	R° Rec Redv/Vol (€HT/m3)	R° Subv/Vol (€HT/m3)							
ex CCPC	1,0877	0,0000	1,0877	0,0678	1,6330	2,7207	2,7207	2,7885	0,0678
ARCENS	1,1352	0,0000	1,1352	0,0926	0,0000	1,1352	1,1352	1,2278	0,0926
CHANEAC	2,3318	0,2248	2,5565	1,8105	0,0000	2,3318	2,5565	4,3670	1,8105
INTRES	2,8147	0,0000	2,8147	0,1025	0,0000	2,8147	2,8147	2,9172	0,1025
LA CHAPELLE SOUS CHANEAC	1,4455	1,3053	2,7509	0,1450	0,0000	1,4455	2,7509	2,8959	0,1450
ST JEAN-ROURE	2,5037	0,0000	2,5037	0,2096	0,0000	2,5037	2,5037	2,7133	0,2096
ST JULIEN-BOUTIERES	1,4550	0,5544	2,0094	0,2469	0,0000	1,4550	2,0094	2,2562	0,2469
ST MARTIN DE VALAMAS	1,1945	0,0000	1,1945	0,7685	0,0000	1,1945	1,1945	1,9631	0,7685
ST CLEMENT	1,6484	0,0000	1,6484	0,2810	0,0000	1,6484	1,6484	1,9294	0,2810
ST MARTIAL*	1,0223	0,0000	1,0223	0,0550	0,0000	1,0223	1,0223	1,0774	0,0550
LA ROCHETTE	1,6103	0,0000	1,6103	1,2712	0,0000	1,6103	1,6103	2,8815	1,2712
BOREE	1,5097	2,8125	4,3223	0,0000	0,0000	1,5097	4,3223	4,3223	0,0000
DEVESSET	0,8947	0,0000	0,8947	0,1214	1,3112	2,2059	2,2059	2,3273	0,1214
MARS	1,4973	0,2168	1,7141	0,0433	2,0346	3,5319	3,7487	3,7920	0,0433
ROCHEPAULE	1,5596	0,0967	1,6563	0,0589	1,8638	3,4234	3,5201	3,5790	0,0589
ST AGREVE	0,8545	0,0932	0,9477	0,0049	1,3374	2,1919	2,2850	2,2899	0,0049
ST ANDRE-EN-VIVARAIS	0,9243	0,0000	0,9243	0,0963	1,5918	2,5161	2,5161	2,6124	0,0963
ST JEURE-D'ANDAURE	0,7295	2,0205	2,7500	0,1450	2,7655	3,4950	5,5155	5,6605	0,1450
ALBON D'ARDECHE	3,6807	0,0000	3,6807	0,1450	0,0000	3,6807	3,6807	3,8257	0,1450
ISSAMOULENC	1,9649	0,0000	1,9649	0,1450	0,0000	1,9649	1,9649	2,1099	0,1450
ST PIERREVILLE	2,3738	0,0000	2,3738	0,1450	0,0000	2,3738	2,3738	2,5188	0,1450

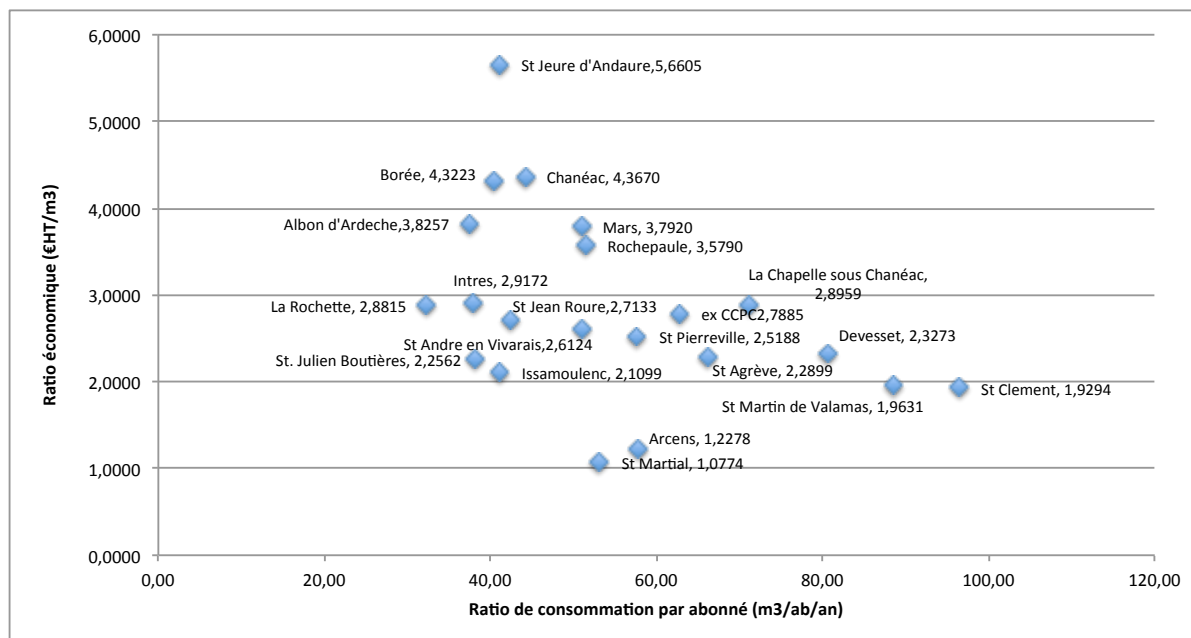
Notes :

- **R° Rec. Redv/Vol (€HT/m³)** : C'est le ratio des recettes encaissées de la collectivité.
- **R° Subv/Vol (€HT/m³)** : C'est le ratio des subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe.
- **Rec. Tot Collectivité/Vol (€HT/m³)** : C'est le ratio des recettes du budget de l'eau.
- **R° Participation M14/Vol (€HT/m³)** : C'est le ratio des charges « masquées » supportées par le budget général.
- **Rec. Délég/ Vol (€HT/m³)** : C'est le ratio des recettes du délégataire par m³ facturé.
- **Ratio Total du Service 1 (€HT/m³)** : C'est la somme des recettes totales de la collectivité et du ratio du délégataire ; il représente la part du coût du service supporté par l'utilisateur.
- **Ratio Total du Service 2 (€HT/m³)** : C'est la somme des recettes totales de la collectivité, du ratio du délégataire, ainsi que du ratio supporté par le budget général ; il représente le coût réel du service.
- * Données 2012

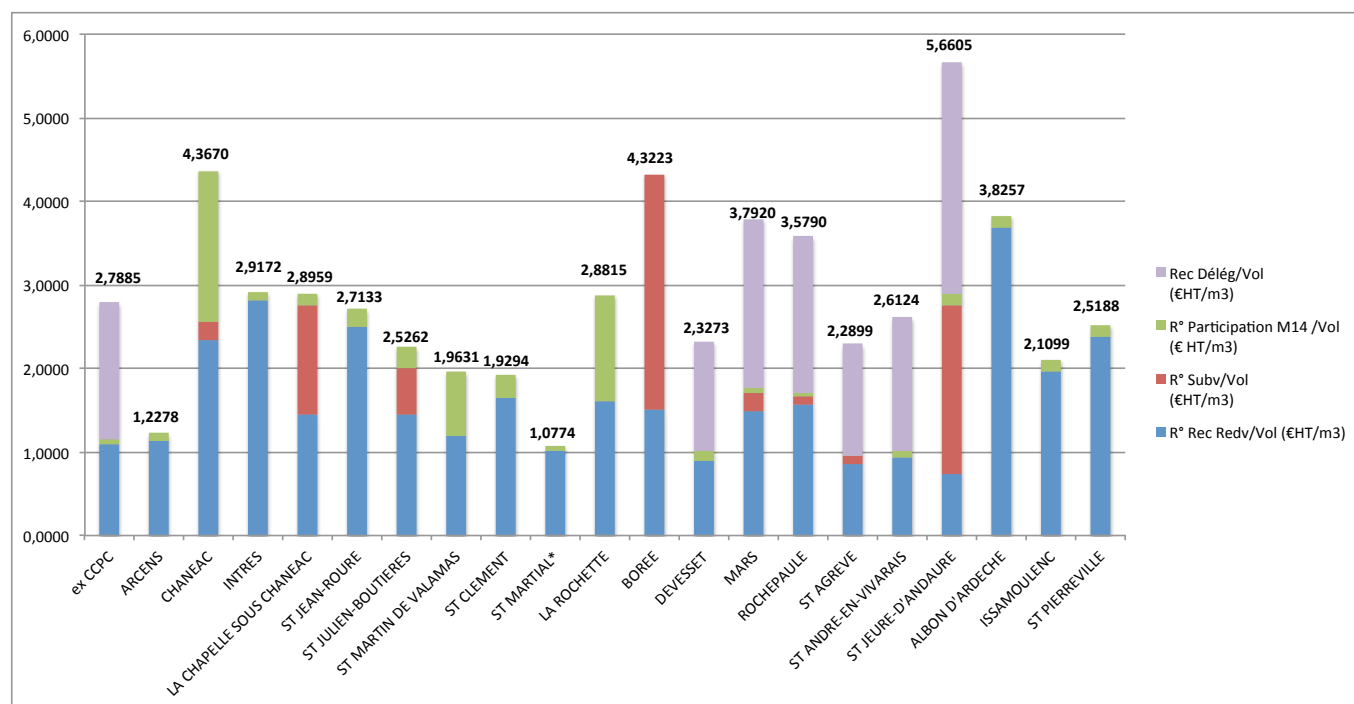
Des écarts importants existent entre les ratios des communes, allant de 1,0774 €HT/m³ pour St Martial à 5,6605 €HT/m³ pour la commune de Saint Jeure d'Andaure.

A travers cette série d'indicateurs, il est intéressant d'identifier le poids des subventions d'exploitation du budget général vers les budgets annexes, ainsi que ses contributions indirectes pour le financement des charges « masquées » du service. Dans ce sens, l'écart entre le ratio total du service (n°2) et les recettes encaissées (collectivité + délégataire), montre le choix politique qui a été fait en matière d'allègement de la structure tarifaire au bénéfice de l'utilisateur.

Concernant les communes actuellement sous contrat de délégation, il est également intéressant de regarder le poids des recettes encaissées par le délégataire. Ce ratio représente une part importante pour les usagers des communes.

Graphique 5 : Ratio Total du service eau potable n°2 en 2013, en €/HT/m³

Le graphique qui suit permet d'identifier quelles parts de la participation des usagers sont destinées au délégataire et à la collectivité, ainsi que les contributions des administrés pour le financement des services.

Graphique 6 : Ratio Total du service eau potable n°2 en 2013, en €/HT/m³

B. Service Assainissement Collectif

Tableau 9 : Ratio des recettes encaissées du service assainissement, par commune, en 2013

Communes	détail		Ratio Recettes Encaissées						écart (€/m ³)
	R° Rec Redv/Vol (€/m ³)	R° Subv/Vol (€/m ³)	Rec Tot Collectivité/ Vol (€/m ³)	R° Participation M14 /Vol (€/m ³)	Rec Délég/Vol (€/m ³)	R. Total du Service (fact) (€/m ³)	R. Total du Service 1 (fact + subv) (€/m ³)	R. Total du Service 2 (fact + subv+chg masq) (€/m ³)	
ex CCPC	1,0582	0,0000	1,0582	0,0970	0,7408	1,7990	1,7990	1,8960	0,0970
ARCENS	1,7082	0,3664	2,0745	0,0601	0,0000	1,7082	2,0745	2,1346	0,4265
CHANEAC	2,0107	0,1938	2,2045	1,1783	0,0000	2,0107	2,2045	3,3828	1,3721
INTRES	2,1830	0,0000	2,1830	0,0710	0,0000	2,1830	2,1830	2,2539	0,0710
LA CHAPELLE SOUS CHANEAC	1,5883	1,4342	3,0224	0,0515	0,0000	1,5883	3,0224	3,0739	1,4857
ST JEAN-ROURE	0,8606	0,0000	0,8606	2,4516	0,0000	0,8606	0,8606	3,3123	2,4516
ST JULIEN-BOUTIERES	1,3361	0,5091	1,8452	1,7050	0,0000	1,3361	1,8452	3,5503	2,2142
ST MARTIN DE VALAMAS	1,0386	0,0000	1,0386	0,0033	0,0000	1,0386	1,0386	1,0419	0,0033
ST CLEMENT	1,9581	0,0000	1,9581	8,9839	0,0000	1,9581	1,9581	10,9420	8,9839
ST MARTIAL*	1,0481	0,0000	1,0481	0,0594	0,0000	1,0481	1,0481	1,1074	0,0594
LA ROCHETTE	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000	0,0000
BOREE	0,4972	0,0000	0,4972	0,0000	0,0000	0,4972	0,4972	0,4972	0,0000
DEVESSET	1,0317	0,0000	1,0317	0,3426	0,0000	1,0317	1,0317	1,3743	0,3426
MARS	0,3836	0,0555	0,4391	0,1534	0,0000	0,3836	0,4391	0,5925	0,2090
ROCHEPAULE	0,2373	0,0139	0,2512	0,1541	0,0000	0,2373	0,2512	0,4053	0,1680
ST AGREVE	0,3676	0,3415	0,7091	0,0066	1,5120	1,8796	2,2211	2,2277	0,3481
ST ANDRE-EN-VIVARAIS	0,9630	1,3891	2,3522	0,1827	0,0000	0,9630	2,3522	2,5349	1,5719
ST PIERREVILLE	0,7901	0,0000	0,7901	2,0510	0,0000	0,7901	0,7901	2,8411	2,0510

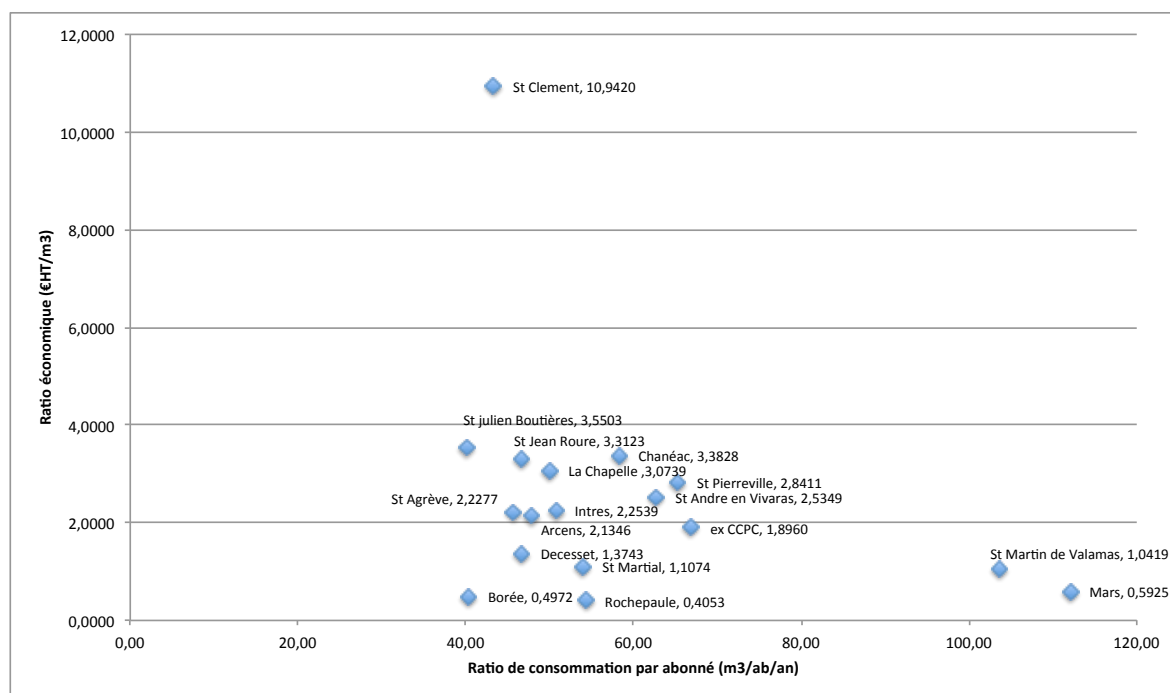
Notes :

- **R° Rec. Redv/Vol (€/m³)** : C'est le ratio des recettes encaissées de la collectivité.
- **R° Subv/Vol (€/m³)** : C'est le ratio des subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe.
- **Rec. Tot Collectivité/Vol (€/m³)** : C'est le ratio des recettes du budget de l'eau.
- **R° Participation M14/Vol (€/m³)** : C'est le ratio des charges « masquées » supportées par le budget général.
- **Rec. Délég/ Vol (€/m³)** : C'est le ratio des recettes du délégataire par m³ facturé.
- **Ratio Total du Service 1 (€/m³)** : C'est la somme des recettes totales de la collectivité et du ratio du délégataire ; il représente la part du coût du service supporté par l'utilisateur.
- **Ratio Total du Service 2 (€/m³)** : C'est la somme des recettes totales de la collectivité, du ratio du délégataire, ainsi que du ratio supporté par le budget général ; il représente le coût réel du service.
- * Données 2012

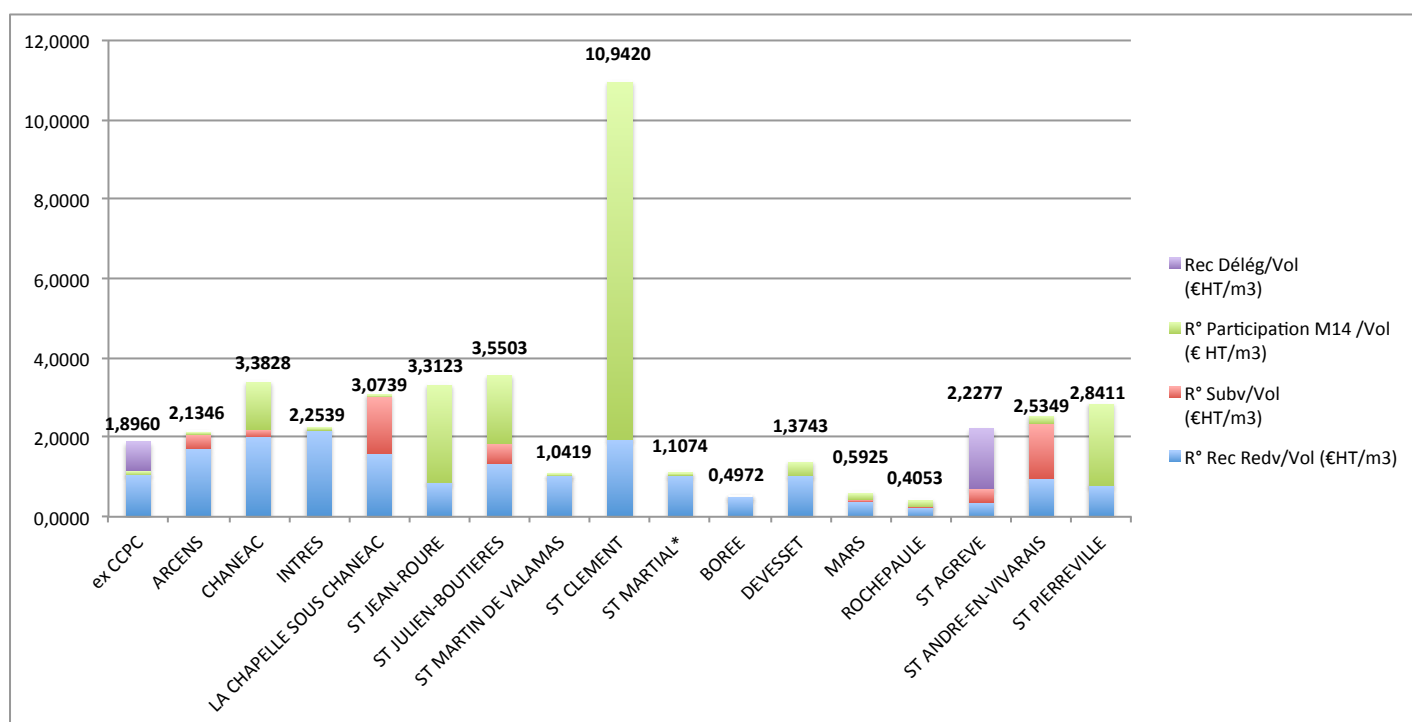
Des écarts importants existent entre les ratios des communes, allant de 0,4053 €/m³ pour Rochepaule à 10,9420 €/m³ pour la commune de Saint Jeure Clément.

A travers cette série d'indicateurs, il est intéressant d'identifier le poids des subventions d'exploitation du budget général vers les budgets annexes, ainsi que ses contributions indirectes pour le financement des charges « masquées » du service. En ce sens, l'écart entre le ratio total du service (n°2) et les recettes encaissées (collectivité + délégataire), montre le choix politique qui a été réalisé en matière d'allègement de la structure tarifaire au bénéfice de l'utilisateur.

Concernant les communes actuellement sous contrat de délégation, il est également intéressant de regarder le poids des recettes encaissées par le délégataire. Ce ratio représente une part importante pour les usagers des communes.

Graphique 7 : Ratio Total du service assainissement n°2 en 2013, en €/HT/m³

Le graphique qui suit permet d'identifier quelles parts de la participation des usagers sont destinées au délégataire et à la collectivité, ainsi que les contributions des administrés pour le financement des services.

Graphique 8 : Ratio Total du service assainissement n°2 en 2013, en €/HT/m³

IV. FICHES COMMUNES

Cette partie du rapport dresse l'état des lieux économique et financier des services Eau Potable et Assainissement pour chaque commune étudiée. La finesse de cette analyse rétrospective dépend de la disponibilité et de la fiabilité des données communiquées par les collectivités (cf. [annexe 1](#)).

IV.1. ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU CHEYLARD

Depuis le 01/01/2014, les services d'eau potable et d'assainissement collectif des 14 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays du Cheylard, sont gérés par la Communauté de Communes de Val'Eyrieux sous le mode de la délégation de service public. Deux contrats d'affermage sont ainsi en cours et arrivent à échéance le 31/03/2019.

La compétence SPANC a été transférée au SIVU Eyrieux Clair.

A. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

La CCVE a deux budgets annexes M49 distincts pour l'eau potable et l'assainissement collectif. Nous avons étudiés les CA sur la période 2009 à 2014.

▪ Service Eau Potable

La vente d'eau constitue la principale recette du service. La Communauté de Communes ne pratique pas de subventions d'exploitation du budget général vers le budget de l'eau.

Peu de charges pèsent sur le budget de l'eau. La principale dépense est le remboursement des annuités des 2 emprunts en cours. Les charges de personnel sont prises en charge par le budget général. Elles sont estimées à 16 800 €HT/an. Cette charge supplémentaire « masquée » est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service (cf. [annexe 2](#)).

▪ Service Assainissement collectif

La redevance assainissement collectif est la principale recette du service. La Communauté de Communes ne pratique pas de subventions d'exploitation du budget général vers le budget de l'assainissement.

Peu de charges pèsent sur le budget de l'assainissement. La principale dépense est le remboursement des annuités des 5 emprunts en cours. Les charges de personnel sont supportées par le budget général. Elles sont estimées à 16 800 €HT/an. Cette charge supplémentaire « masquée » est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service.

La CCVE a délibéré sur le montant de la redevance PFAC :

- Constructions nouvelles :
 - Maison individuelle : 1 800 €

- Local commercial, artisanal, industriel (< 10 salariés) : 1 800 €
- Local commercial, artisanal, industriel (> 10 salariés) : 2000 €
- Immeubles collectifs : 1200 €/logement
- Constructions existantes :
 - Maison individuelle : 800 €
 - Local commercial, artisanal, industriel : 800 €
 - Immeubles collectifs : 800 €/logement

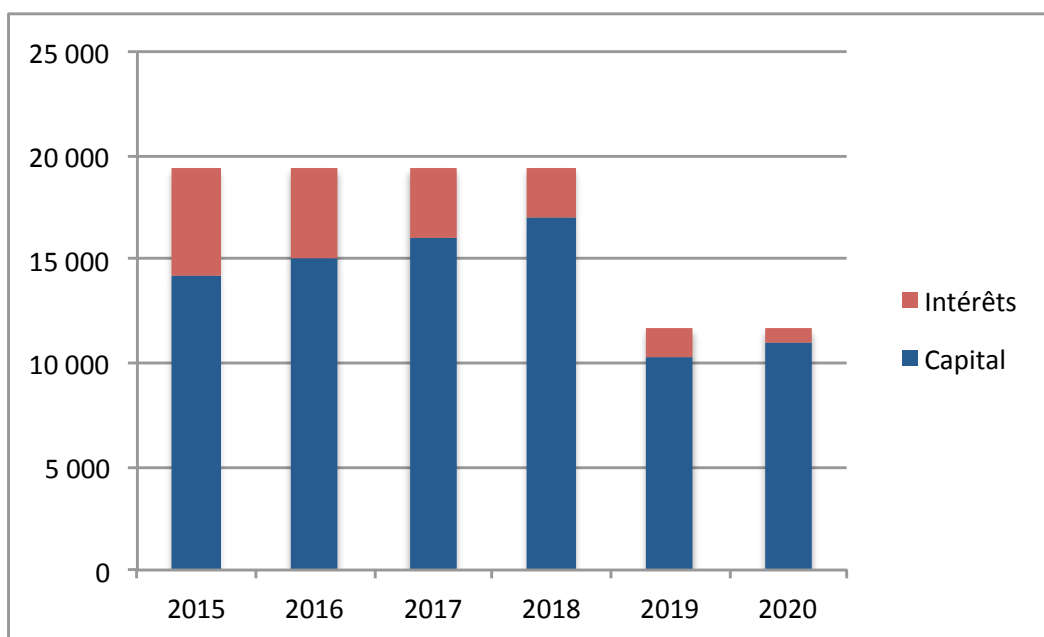
La CCVE pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Les services eau potable et assainissement sont assujettis à la TVA.

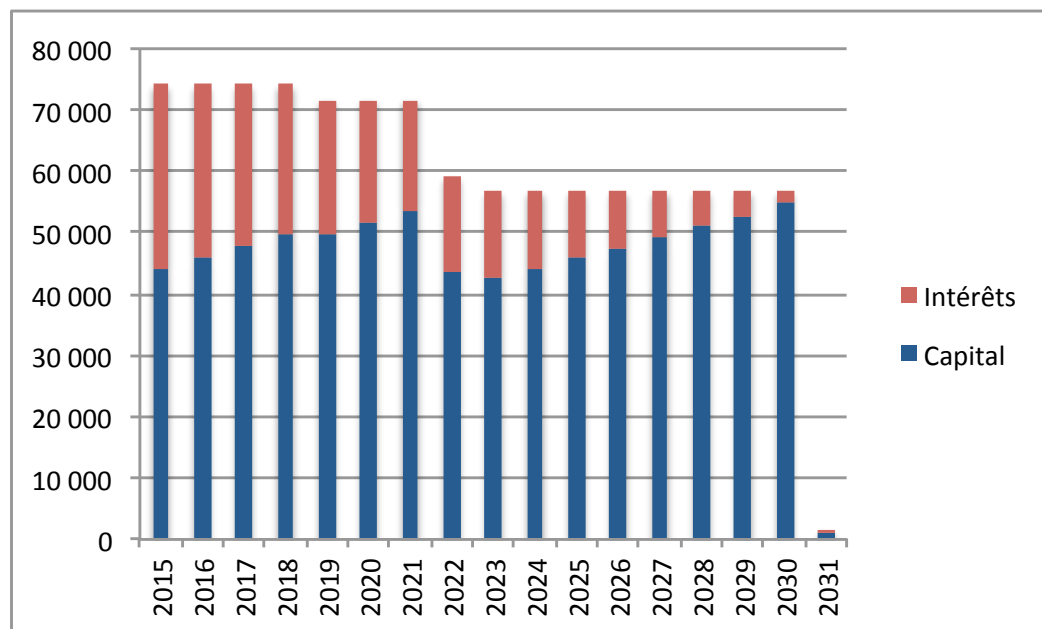
B. Emprunts en cours

Le service des 14 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays du Cheylard porte 2 emprunts à l'eau potable. En 2015, l'annuité est de 19 363 €, avec 14 212 € de part capital et 5 151 € de part intérêts.

Graphique 9 : Annuités des emprunts Eau Potable en €, jusqu'à extinction



Le service d'assainissement collectif a cinq emprunts en cours, avec une extinction de la dette prévue pour 2031. En 2015, l'annuité est de 74 100 €, avec 44 137 € de part capital et 29 963 € de part de intérêts.

Graphique 10 : Annuités des emprunts Assainissement Collectif en €, jusqu'à extinction

C. Structure tarifaire

Les structures tarifaires des communes et du délégataire sont binômes.

■ Service Eau Potable

Structure tarifaire des collectivités membres de la CCVE :

- une part fixe : l'abonnement par diamètre de compteur
- une part variable uniforme, indépendamment du volume consommé

Structure tarifaire du délégataire :

- une part fixe : l'abonnement
- une part variable uniforme, indépendamment du volume consommé

Tableau 10 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Délégataire		Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/ab/ab)	Part var. (€HT/m ³)	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015			40,00	0,5100						
2014			40,00	0,5100						1,4*
2013	77,50	0,5700	40,00	0,5100	247,10	117,50	47,55%	2,0592	3,3%	0,9
2012	72,70	0,5442	40,00	0,5100	239,20	112,70	47,11%	1,9934	2,2%	2,0
2011	70,02	0,5241	40,00	0,5100	234,11	110,02	46,99%	1,9509	1,0%	2,1
2010	68,82	0,5151	40,00	0,5100	231,83	108,82	46,94%	1,9319	4,6%	1,5
2009	69,70	0,5171	34,28	0,4634	221,64	103,98	46,91%	1,8470	2,4%	0,1

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014.

En 2013, le **prix de l'eau potable** pour une facture de 120 m³ est de **2,0592 €HT/m³** et la part fixe représente 47,55% de cette facture type. D'après l'article L.2224-12-4 CGCT, le montant de la part fixe est encadré par la loi, avec depuis le 1^{er} janvier 2010, une part fixe plafonnée à 30% de la facture type de 120 m³ pour les communes urbaines, et 40% pour les communes rurales. Les communes classées touristiques peuvent déroger à cette règle.

La structure tarifaire communautaire n'a pas été modifiée depuis 2010 ; or, des tarifs qui n'évoluent pas, au moins au rythme de l'inflation, sont en réalité des tarifs en baisse.

▪ Service Assainissement collectif

La composition de la structure tarifaire des communes et du délégataire est identique :

- une part fixe : l'abonnement
- une part variable uniforme, indépendamment du volume consommé

Tableau 11 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type de 120 m³

Année	Délégataire		Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/ab/ab)	Part var. (€HT/m ³)	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015			15,00	0,7500						
2014			15,00	0,7500						1,4*
2013	11,59	0,6502	15,00	0,7500	194,61	26,59	13,66%	1,6218	1,0%	0,9
2012	11,34	0,6364	15,00	0,7500	192,71	26,34	13,67%	1,6059	1,9%	2,0
2011	10,87	0,6099	15,00	0,7500	189,06	25,87	13,68%	1,5755	0,9%	2,1
2010	10,65	0,5976	15,00	0,7500	187,36	25,65	13,69%	1,5614	16,1%	1,5
2009	10,62	0,5955	8,50	0,5900	161,38	19,12	11,85%	1,3448		0,1

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2013, le **prix de l'eau potable** pour une facture type de 120 m³ est de **1,6218 €HT/m³**. La part fixe représente 13,66% de cette facture type. Elle bien en dessous du seuil de 40%, fixé par la loi, pour les communes rurales.

La structure tarifaire communautaire n'a pas été modifiée depuis 2010 ; or, des tarifs qui n'évoluent pas, au moins au rythme de l'inflation, sont en réalité des tarifs en baisse.

D'après les informations disponibles, en 2015, le **prix des services eau potable et assainissement** serait ainsi de l'ordre de **3,681 €HT/m³**.

La période de facturation des services s'étend du 01/03/N au 28/02/N+1.

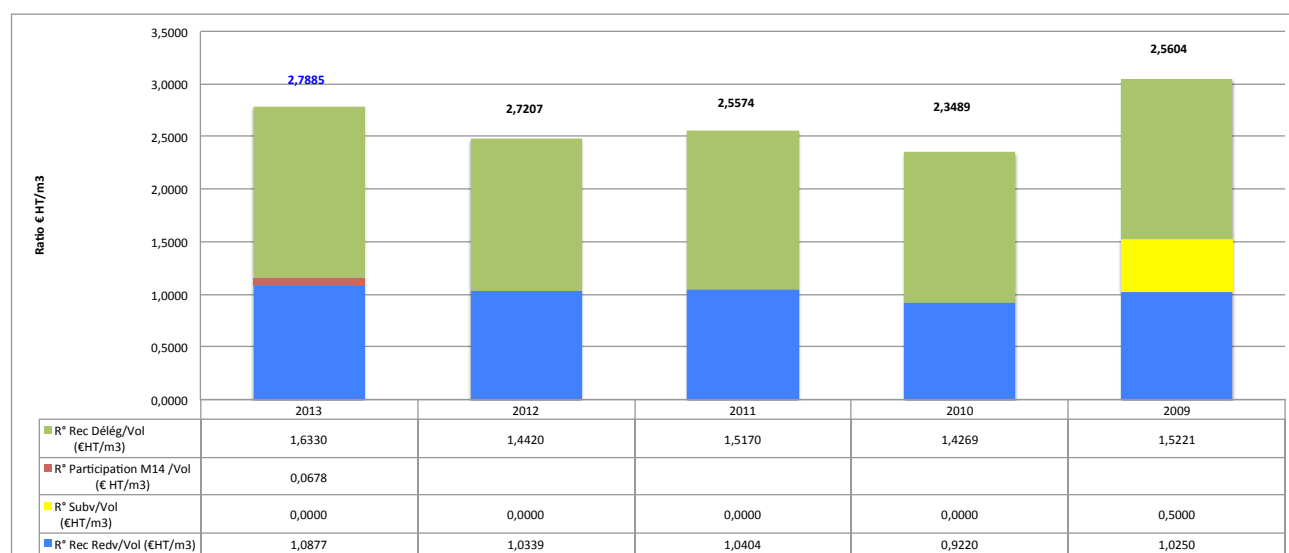
D. Ratios économiques de référence

Les ratios économiques de référence des services eau potable et assainissement collectif sont calculés à partir des recettes réelles encaissées, des subventions versées au budget annexe, ainsi que des charges « masquées » supportées par la M14.

Service Eau Potable

Le graphique suivant donne l'évolution du ratio économique de référence sur le territoire pour la période 2009 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est de **2,7885 €HT/m³**.

Graph 11 : Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)



Note :

Rec. Redv/Vol (€HT/m³) : C'est le ratio des recettes encaissées de la collectivité.

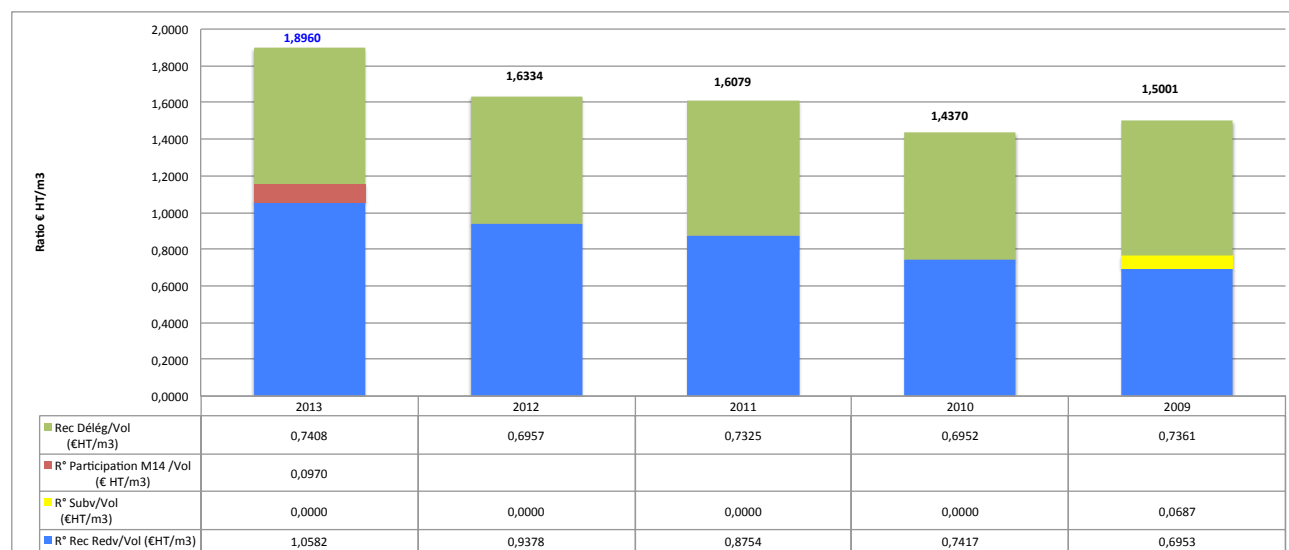
Rec. Subv/Vol (€HT/m³) : C'est le ratio des subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe.

Rec. Participation M14/Vol (€HT/m³) : C'est le ratio des charges « masquées » supportées par le budget général.

Rec. Dél/ Vol (€HT/m³) : C'est le ratio des recettes du délégataire par m³ facturé.

Service Assainissement Collectif

Graph 12 : Ratio économique de référence du service Assainissement Collectif (en €HT/m³)



Le graphique précédent présente l'évolution du ratio économique de référence sur le territoire pour la période 2009 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement collectif est de **1,8960 €HT/m³**.

En 2013, le ratio global des services eau potable et assainissement est de **4,6845 €HT/m³**.

E. Evolution de la consommation

Les éléments de cette partie proviennent de l'analyse des rôles des eaux du territoire sur la période 2009-2013. Des écarts peuvent exister avec les données communiquées dans le RPQS de la CCVE ou dans le Rapport Annuel du Délégué (RAD).

En 2013, les 14 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays du Cheylard représentent 3 942 abonnés eau potable, pour une consommation de 247 656 m³, et 2 592 abonnés en assainissement collectif, pour une consommation de 173 192 m³.

Depuis 2009, les volumes en eau potable ont connu une diminution importante (-8,06%), alors que le rythme des abonnés a connu une légère progression (+2,34%). Le ratio de consommation « m³/abonnement/an » est relativement stable sur la période 2009 à 2012 ; il a fortement diminué en 2013, passant à 62,82 m³/ab/an.

Dans le même temps, les volumes en assainissement collectif ont diminué à un rythme plus soutenu que ceux de l'eau potable (-12,07%), alors que le nombre d'abonnés a progressé à un rythme moins important (+1,25%).

Tableau 12 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2009	2010	2011	2012	2013
Volume Eau Potable (m3)	269 371	283 824	272 902	284 478	247 656
Variation (%)		5,37%	-3,85%	4,24%	-12,94%
Abonnés Eau Potable (ab)	3 852	3 964	3 958	3 941	3 942
Variation (%)		2,91%	-0,15%	-0,43%	0,03%
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)	69,93	71,60	68,95	72,18	62,82
Variation (%)		2,39%	-3,70%	4,69%	-12,97%
Volume Ass coll. (m3)	196 974	204 253	197 939	202 149	173 192
Variation (%)		3,70%	-3,09%	2,13%	-14,32%
Abonnés Assainissement coll. (ab)	2 560	2 625	2 617	2 601	2 592
Variation (%)		2,54%	-0,30%	-0,61%	-0,35%
Ratio de consommation ASS (m3/ab)	76,94	77,81	75,64	77,72	66,82
Variation (%)		1,13%	-2,80%	2,76%	-14,03%

Le taux de raccordement est de 65,75%.

IV.2. ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BOUTIERES

A. **ARCENS**

La commune d'Arcens gère les services d'eau potable et d'assainissement collectif en régie. La compétence SPANC a été transférée au SIVU Eyrieux Clair.

A.1. **Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif**

La commune dispose de budgets annexes distincts pour les deux services. Nous avons étudié les CA sur la période 2009 à 2013 et le budget prévisionnel de 2014.

▪ **Service Eau Potable**

La vente d'eau constitue la principale recette du service. La commune ne pratique pas de subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe M49.

Le budget finance les charges d'exploitation (entretien, maintenance, analyses d'eau, etc.), ainsi que le remboursement des 3 emprunts en cours. D'après les informations communiquées, les charges de personnel du service de l'eau potable peuvent être estimées à 2 640 €HT/an. Dans le CA 2013, seuls 1 000 € sont budgétés. Cette charge supplémentaire « masquée » (de l'ordre de 1 640 €/an) est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service (cf. [annexe 2](#)).

▪ **Service Assainissement collectif**

La redevance assainissement collectif est la principale recette du service. Le budget général abonde le budget d'assainissement avec des subventions d'exploitation.

La commune a délibéré sur le montant de la redevance PFAC :

- Constructions nouvelles : 2 000 €
- Constructions existantes : 2 000 €

Peu de charges pèsent sur le budget de l'assainissement. Les charges de personnel ne sont pas prises en compte dans leur intégralité par le budget annexe. Le compte administratif 2013 en avait budgétisé 500 €, alors qu'elles sont estimées à 1 320 €. Cette charge supplémentaire « masquée » (820 €/an) est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service.

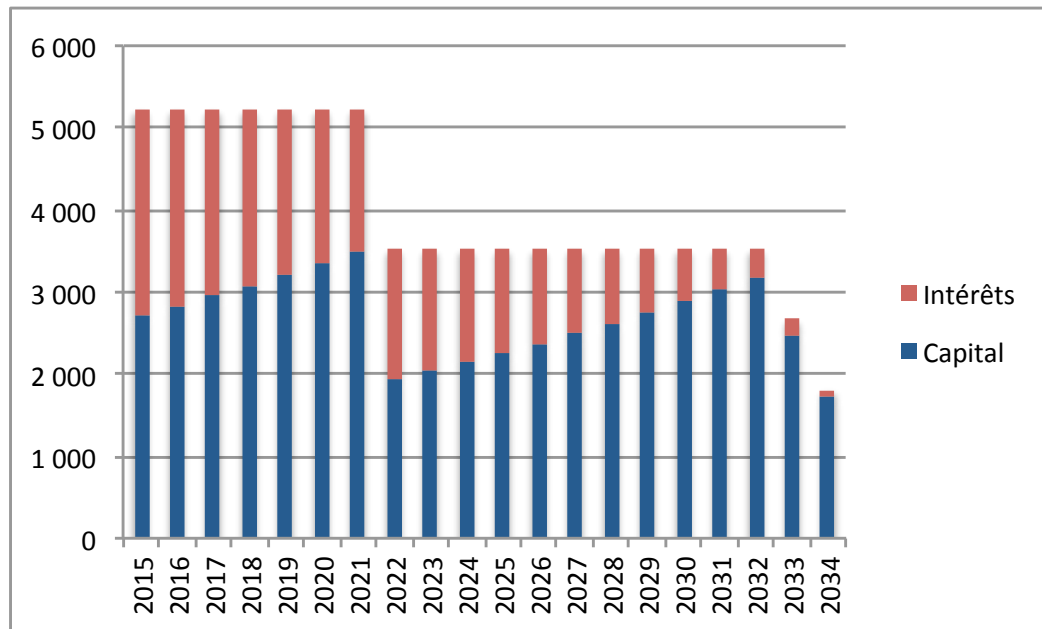
La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Les services sont assujettis à la TVA.

A.2. **Emprunts en cours**

▪ **Service Eau Potable**

Le service eau potable porte 3 emprunts en cours. L'annuité en 2015 est de 5 217 €. Les emprunts arrivent à échéance en 2034.

Graphique 13 : Annuités des emprunts Eau Potable en €, jusqu'à extinction

▪ **Service Assainissement collectif**

Le service d'assainissement n'a pas d'emprunts en cours.

A.3. Structure tarifaire

▪ **Service Eau Potable**

La structure tarifaire du service eau potable est binôme avec :

- Une part fixe composée d'un abonnement et d'une location compteur
- Une part variable uniforme

Tableau 13 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Collectivité			Facture 120 m ³ € HT					
	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part Fixe Loc Compteur (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	34,00	22,86	0,7000	140,86	56,86	40,37%	1,1738	0,0%	
2014	34,00	22,86	0,7000	140,86	56,86	40,37%	1,1738	0,0%	1,4*
2013	34,00	22,86	0,7000	140,86	56,86	40,37%	1,1738	0,0%	0,9
2012	34,00	22,86	0,7000	140,86	56,86	40,37%	1,1738	9,3%	2,0
2011	34,00	22,86	0,6000	128,86	56,86	44,13%	1,0738	0,0%	2,1
2010	34,00	22,86	0,6000	128,86	56,86	44,13%	1,0738		1,5

En 2015, le prix de l'eau potable pour une facture type de 120 m³ est de **1,1738 €HT/m³**. La structure tarifaire n'a pas évolué depuis 2012 ; or, une structure tarifaire qui ne progresse pas, au moins au rythme de l'inflation, est en réalité en baisse.

Le montant de la part fixe est encadré par la loi, avec depuis le 1er janvier 2010, une part fixe plafonnée à 30% de la facture type de 120 m³ pour les communes urbaines, et 40% pour les communes rurales. En 2015, la part fixe représente 40,37 % de la facture type 120 m³. Elle est légèrement supérieure du seuil des communes rurales.

▪ Service Assainissement collectif

La structure tarifaire du service assainissement est binôme avec :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme

Tableau 14 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	34,00	0,7000	118,00	34,00	28,81%	0,9833	0,0%	
2014	34,00	0,7000	118,00	34,00	28,81%	0,9833	0,0%	1,4*
2013	34,00	0,7000	118,00	34,00	28,81%	0,9833	0,0%	0,9
2012	34,00	0,7000	118,00	34,00	28,81%	0,9833	11,3%	2,0
2011	34,00	0,6000	106,00	34,00	32,08%	0,8833	6,0%	2,1
2010	34,00	0,5500	100,00	34,00	34,00%	0,8333		1,5

En 2015, le prix de l'assainissement pour une facture type de 120 m³ est de **0,9833 €HT/m³**. La part fixe représente 28,81% de cette facture type. Elle est en dessous du seuil de 40% fixé pour les communes rurales. La structure tarifaire de la commune est restée inchangée depuis 2011 ; or, une structure tarifaire qui ne progresse pas, au moins au rythme de l'inflation, est en réalité en baisse.

D'après les informations disponibles, en 2015, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **2,1571 €HT/m³**.

La période de facturation s'étend du 01/01/N au 31/12/N.

A.4. Ratios économiques de référence

Le ratio économique de référence des services eau potable et assainissement collectif est calculé à partir des recettes réelles encaissées, des subventions versées au budget annexe, ainsi que des charges « masquées » supportées par la M14.

▪ Service Eau Potable

Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est de **1,2278 €HT/m³**, décomposé en :

- Ratio Recettes Communales : 1,1325 €HT/m³
- Ratio Subventions au budget M49 : 0,000 €HT/m³
- Ratio Participation budget M14 : 0,0926 €HT/m³

▪ Service Assainissement

Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement collectif est de **2,1346 €HT/m³**, décomposé en :

- Ratio Recettes Communales : 1,7082 €HT/m³
- Ratio Subventions au budget M49 : 0,3664 €HT/m³
- Ratio Participation budget M14 : 0,0601 €HT/m³

En 2013, le ratio économique global de référence des deux services est de **3,3624 €HT/m³**.

A.5. Evolution de la consommation

En 2013, la commune compte 306 abonnements eau potable pour une consommation de 17 707 m³/an, soit 57,87 m³/ab/an. Les abonnés en assainissement sont au nombre de 285, pour une consommation de 13 647 m³. Le taux de raccordement est élevé (91,9%).

Tableau 15 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2013	2014
Volume Eau Potable (m ³)	17 707	
Variation (%)		
Abonnés Eau Potable (ab)	306	296
Variation (%)		-3,27%
Ratio de consommation Eau Potable (m ³ /ab)	57,87	
Variation (%)		
Volume Ass coll. (m ³)	13 647	
Variation (%)		
Abonnés Assainissement coll. (ab)	285	272
Variation (%)		-4,56%
Ratio de consommation ASS (m ³ /ab)		
Variation (%)		

B. CHANEAC

La commune de Chanéac gère les services d'eau potable et d'assainissement collectif en régie. La compétence SPANC a été transférée au SIVU Eyrieux Clair.

B.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

Nous avons étudié les CA des deux services sur la période 2009 à 2013. Les services de l'eau potable et de l'assainissement collectif disposaient de budgets annexes distincts jusqu'en 2011. Depuis 2012, les deux services ont un budget M49 annexe mixte.

En l'absence de comptabilité analytique par service, nous avons identifié les charges liées à l'Eau Potable en appliquant un coefficient, défini sur la base des éléments du CA, comme suit :

Coefficient	=	$\frac{\text{Recettes service Eau Potable}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$
--------------------	---	--

Et ceux du service assainissement collectif, en appliquant un coefficient défini comme suit :

Coefficient	=	$\frac{\text{Recettes service Assainissement}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$
--------------------	---	---

Les redevances des services eau potable et assainissement sont les deux principales recettes. La commune ne pratique pas de subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe M49 de manière systématique.

La commune a délibéré sur le montant de la redevance PFAC :

- Constructions nouvelles : 1 350 €
- Constructions existantes : 1 100 €

Au niveau des charges du service, le budget mixte supporte la totalité du coût des emprunts en cours sur les deux services, mais uniquement une partie des charges du personnel. Dans le CA 2013, la charge de personnel, pour les deux services, est de 4 200 €, alors que d'après les données disponibles sur le personnel technique et administratif qui intervient au niveau des deux services, nous estimons cette charge à hauteur de 26 400 €/an. Cette charge supplémentaire « masquée » (22 200 €) est supportée par le budget général et pèse sur le coût des deux services (cf. [annexe 2](#)).

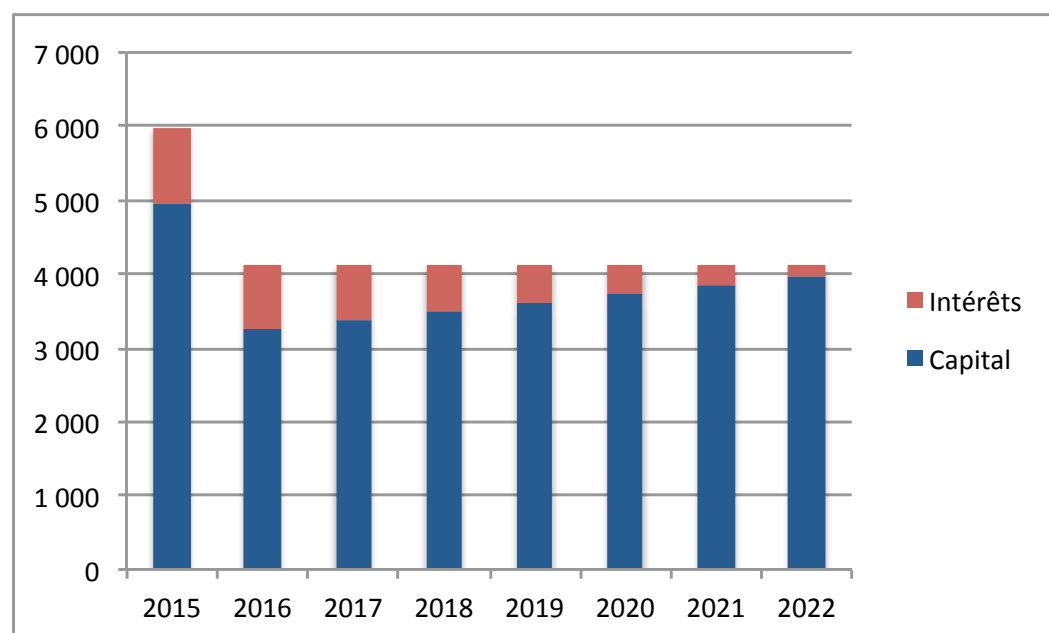
La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

B.2. Emprunts en cours

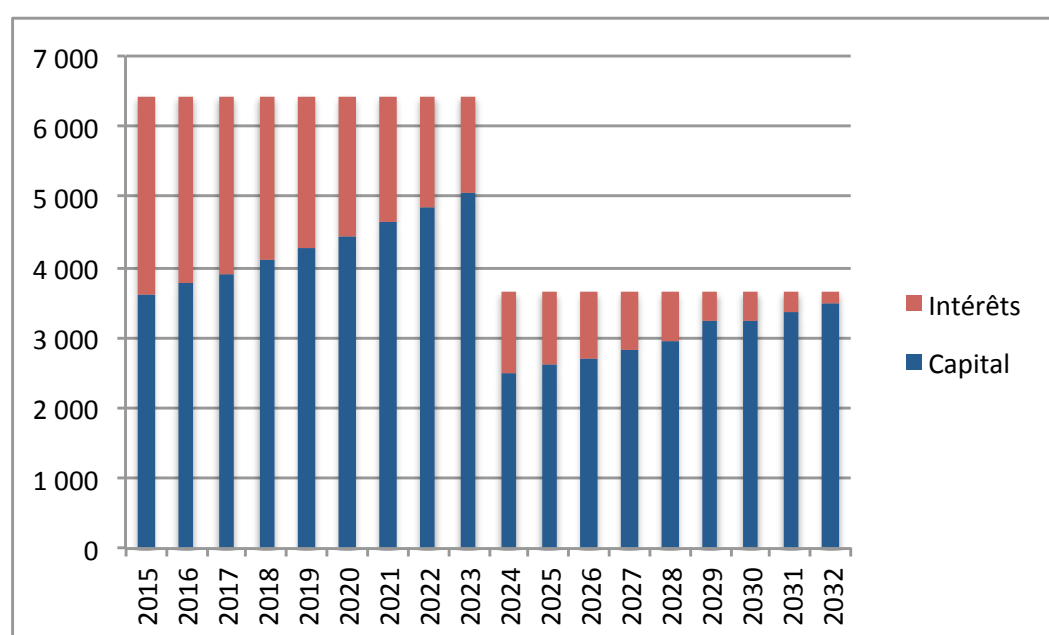
■ Service Eau Potable

Le service eau potable porte actuellement 2 emprunts. L'annuité en 2015 est de 5 995 €, avec 4 968 € de part de remboursement en capital et 1 027 € de part intérêts. Les emprunts arrivent à échéance en 2022.

Graphique 14 : Annuités des emprunts Eau Potable en €, jusqu'à extinction

■ Service Assainissement

Le service assainissement a 2 emprunts en cours. L'annuité en 2015 est de 6 439 €, dont 3 602 € de part capital et 2 836 € de part intérêts. Les emprunts arrivent à échéance en 2032.

Graphique 15 : Annuités des emprunts Assainissement Collectif en €, jusqu'à extinction

B.3. Structure tarifaire

La structure tarifaire des deux services est binôme avec :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme, indépendamment du niveau de consommation

■ Service Eau Potable

Ce tableau présente la structure tarifaire du service eau potable depuis 2009 et la facture type 120 m³.

Tableau 16 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	60,00	1,1000	192,00	60,00	31,25%	1,6000	8,1%	
2014	57,60	1,0000	177,60	57,60	32,43%	1,4800	0,0%	1,4*
2013	57,60	1,0000	177,60	57,60	32,43%	1,4800	0,0%	0,9
2012	57,60	1,0000	177,60	57,60	32,43%	1,4800	0,0%	2,0
2011	57,60	1,0000	177,60	57,60	32,43%	1,4800	0,0%	2,1
2010	57,60	1,0000	177,60	57,60	32,43%	1,4800	0,0%	1,5
2009	57,60	1,0000	177,60	57,60	32,43%	1,4800		0,1

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

La structure tarifaire du service eau potable a été réévaluée en 2015. Le prix du service eau potable est passé ainsi à **1,6000 €HT/m³**.

Le montant de la part fixe est encadré par la loi, avec depuis le 1^{er} janvier 2010, une part fixe plafonnée à 30% de la facture type pour 120 m³ pour les communes urbaines, et 40% pour les communes rurales. En 2015, la part fixe représente 32,43 % de la facture type 120 m³, bien en dessous du seuil fixé par la loi.

■ Service Assainissement Collectif

Ce tableau présente la structure tarifaire du service assainissement depuis 2009 et la facture type 120 m³.

Tableau 17 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	60,00	1,30	216,00	60,00	27,78%	1,8000	21,6%	
2014	57,60	1,00	177,60	57,60	32,43%	1,4800	0,0%	1,4*
2013	57,60	1,00	177,60	57,60	32,43%	1,4800	0,0%	0,9
2012	57,60	1,00	177,60	57,60	32,43%	1,4800	0,0%	2,0
2011	57,60	1,00	177,60	57,60	32,43%	1,4800	0,0%	2,1
2010	57,60	1,00	177,60	57,60	32,43%	1,4800	0,0%	1,5
2009	57,60	1,00	177,60	57,60	32,43%	1,4800		0,1

Note : En absence des données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

Le prix du service sur une facture type 120 m³ a fortement progressé en 2015, passant à **1,800 €HT/m³**. La part fixe représente 27,78 % de la facture type 120 m³, en dessous du seuil de 40% fixée pour les communes rurales.

D'après les informations disponibles, en 2015, **le prix global des services eau potable et assainissement** est de **3,400 €HT/m³**.

La période de facturation des services s'étend du 01/01/N au 31/12/N.

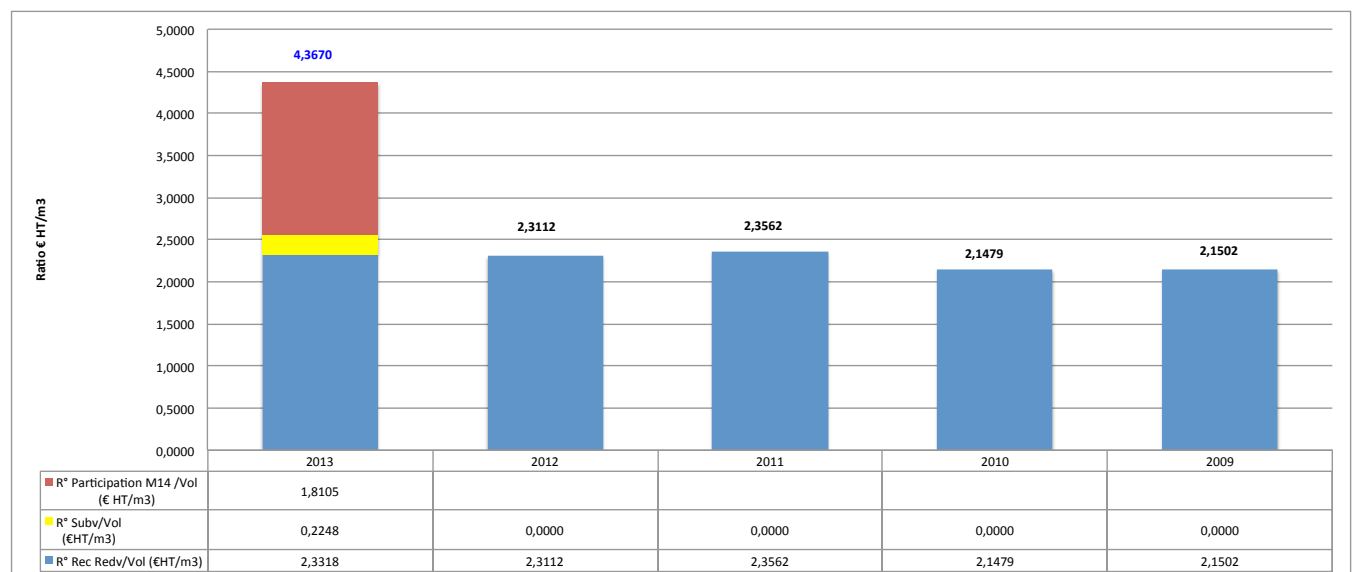
B.4. Ratios économiques de référence

Les ratios économiques de référence des services eau potable et assainissement collectif sont calculés à partir des recettes réelles encaissées, subventions et charges « masquées » incluses, supportées par la M14.

■ Service Eau Potable

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2009 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est de **2,7885 €HT/m³**.

Graphes 16 : Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)



■ Service Assainissement Collectif

Le graphique suivant présente l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2009 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement collectif atteint **3,3828 €HT/m³**.

Graph 17 : Ratio économique de référence du service Assainissement Collectif (en €HT/m³)

En 2013, le ratio économique global de référence des deux services est de **7,7498 €HT/m³**.

B.5. Evolution de la consommation

Les éléments de cette partie proviennent de l'analyse des rôles des eaux de la commune sur la période 2009-2013.

En 2013, la commune compte 202 abonnements eau potable pour une consommation de 8 922 m³ et 88 abonnements assainissement collectif pour une consommation de 5 132m³, soit un taux de raccordement de 43,56%.

D'après les données disponibles, les volumes en eau potable et en assainissement ont fortement diminué sur la période (respectivement -12,55% et -10,72%), alors que le nombre d'abonnés est resté quasiment stable pour l'eau potable et a légèrement progressé en assainissement.

Le ratio de consommation de la commune est assez faible, avec 44,17 m³/ab/an.

Tableau 18: Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)	10 203	10 286	8 968	9 231	8 922	
Variation (%)		0,81%	-12,81%	2,93%	-3,35%	
Abonnés Eau Potable (ab)	200	201	201	205	202	205
Variation (%)		0,50%	0,00%	1,99%	-1,46%	1,49%
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)	51,02	51,17	44,62	45,03	44,17	
Variation (%)		0,31%	-12,81%	0,92%	-1,91%	
Volume Ass coll. (m3)	5 748	5 935	5 085	5 192	5 132	
Variation (%)		3,25%	-14,32%	2,10%	-1,16%	
Abonnés Assainissement coll. (ab)	80	81	85	86	88	90
Variation (%)		1,25%	4,94%	1,18%	2,33%	2,27%
Ratio de consommation ASS (m3/ab)	71,85	73,27	59,82	60,37	58,32	
Variation (%)		1,98%	-18,35%	0,92%	-3,40%	

C. INTRES

Les services d'eau potable et d'assainissement sont gérés en régie.

C.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

Nous avons étudié les CA des deux services sur la période 2010 à 2014. En l'absence de comptabilité analytique par service, nous avons identifié les charges liées à l'Eau Potable en appliquant un coefficient défini, sur la base des éléments du CA, comme suit :

Coefficient	=	$\frac{\text{Recettes service Eau Potable}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$
--------------------	---	--

Et ceux du service Assainissement Collectif, en appliquant un coefficient défini comme suit :

Coefficient	=	$\frac{\text{Recettes service Assainissement}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$
--------------------	---	---

Les redevances des services eau potable et assainissement sont les deux principales recettes. La commune ne pratique pas de subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe M49 de manière systématique.

Au niveau des charges du service, le budget annexe M49 supporte la totalité du coût des emprunts en cours sur les deux services, mais uniquement une partie des charges du personnel. Au niveau du CA 2013, les charges de personnel pour les deux services sont impactées à hauteur de 1 200 €, tandis que d'après les données disponibles sur le personnel technique et administratif intervenant au niveau des deux services, nous pouvons estimer la charge réelle à hauteur de 1 800 €/an. Cette charge supplémentaire « masquée » (600 €), au niveau des charges de personnel, est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel des deux services (cf. [annexe 2](#)).

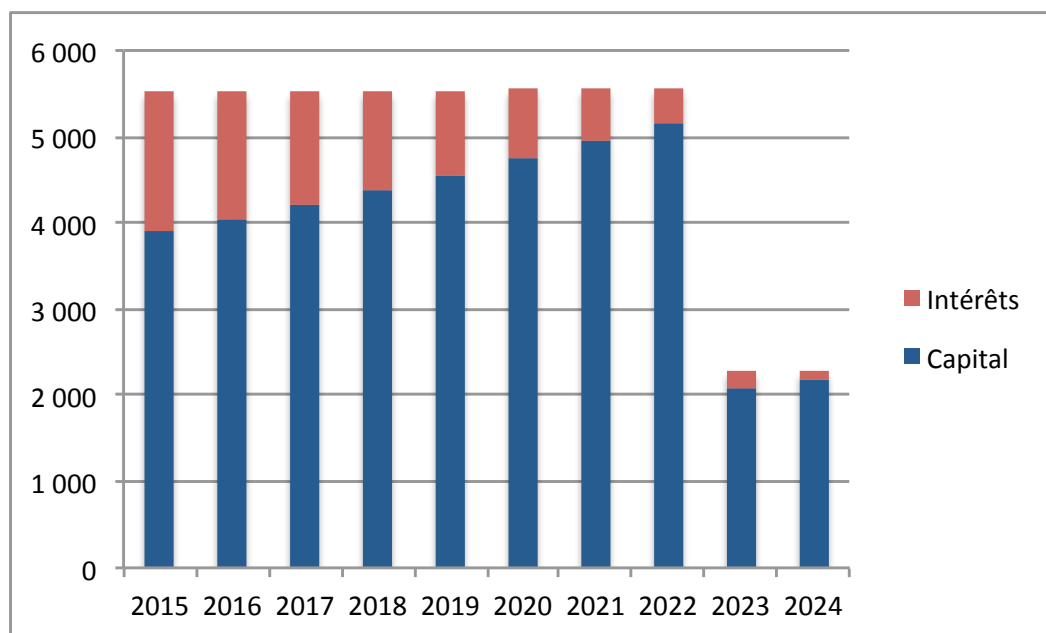
La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

C.2. Emprunts en cours

▪ Service Eau Potable

Le service eau potable porte 2 emprunts. L'annuité en 2015 est de 5 515 €, avec 3 890 € de part de remboursement en capital et 1 624 € de part en intérêts. Les emprunts arrivent à échéance en 2024.

Graphique 18 : Annuités des emprunts Eau Potable en €, jusqu'à extinction

Service Assainissement

Le service assainissement porte 1 emprunt. L'annuité en 2015 est de 2 988 €, dont 1 956 € de part capital et 1 033 € de part intérêts. Les emprunts arrivent à échéance en 2024.

C.3. Structure tarifaire

Service Eau Potable

La structure tarifaire du service eau potable est binôme avec :

- Une part fixe composée d'un abonnement et d'une location compteur
- Une part variable uniforme

Tableau 19 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type 120 m³

Année	Collectivité			Facture 120 m ³ € HT					
	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part Fixe Loc Compteur (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	60,00	9,00	1,0000	189,00	69,00	36,51%	1,5750	0,0%	
2014	60,00	9,00	1,0000	189,00	69,00	36,51%	1,5750	0,0%	1,4*
2013	60,00	9,00	1,0000	189,00	69,00	36,51%	1,5750	0,0%	0,9
2012	60,00	9,00	1,0000	189,00	69,00	36,51%	1,5750	0,0%	2,0
2011	60,00	9,00	1,0000	189,00	69,00	36,51%	1,5750	0,0%	2,1
2010	60,00	9,00	1,0000	189,00	69,00	36,51%	1,5750	2,7%	1,5
2009	55,00	9,00	1,0000	184,00	64,00	34,78%	1,5333		0,1

La structure tarifaire de la commune n'a pas évolué depuis 2009 ; or, une structure tarifaire qui ne progresse pas, au moins au rythme de l'inflation, est en réalité en baisse.

En 2015, le **prix de l'eau potable** de la facture type de 120 m³ est de **1,5750 €HT/m³**, avec une part fixe inférieure au seuil de 40% fixé par la loi pour les communes rurales.

▪ **Service Assainissement Collectif**

La structure tarifaire du service assainissement collectif est binôme avec :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme, indépendamment du volume consommé

Tableau 20 : Structure tarifaire du service Assainissement collectif, facture type 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	60,00	1,0000	180,00	60,00	33,33%	1,5000	0,0%	
2014	60,00	1,0000	180,00	60,00	33,33%	1,5000	0,0%	1,4*
2013	60,00	1,0000	180,00	60,00	33,33%	1,5000	0,0%	0,9
2012	60,00	1,0000	180,00	60,00	33,33%	1,5000	0,0%	2,0
2011	60,00	1,0000	180,00	60,00	33,33%	1,5000	0,0%	2,1
2010	60,00	1,0000	180,00	60,00	33,33%	1,5000	2,9%	1,5
2009	55,00	1,0000	175,00	55,00	31,43%	1,4583		0,1

En 2015, le prix du **service assainissement** est de **1,5000 €HT/m³**, avec une part fixe inférieure au seuil de 40% fixé par la loi pour les communes rurales.

D'après les informations disponibles, en 2015, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **3,075 €HT/m³**.

C.4. Ratios économiques de référence

Les ratios économiques de référence des services eau potable et assainissement collectif sont calculées à partir des recettes réelles encaissées, subventions et charges « masquées » incluses, portées par la M14.

▪ **Service Eau Potable**

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2010 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est de **2,9173 €HT/m³**.

Graph 19 : Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)

■ Service Assainissement Collectif

Le graphique suivant présente l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2010 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement est de **2,2539 €HT/m³**.

Graph 20 : Ratio économique de référence du service Assainissement Collectif (en €HT/m³)

En 2013, le ratio économique global de référence des deux services est de **5,1712 €HT/m³**.

C.5. Evolution de la consommation

Les éléments de cette partie proviennent de l'analyse des rôles des eaux de la commune sur la période 2009-2014.

En 2014, la commune compte 108 abonnements eau potable pour une consommation de 4 196 m³, soit une consommation moyenne de 37,93 m³/ab/an. Les volumes ont fortement progressé sur la période (+15,6%), de même que le nombre d'abonnés (+31,7%).

Tableau 21 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)	3 630	3 225	3 596	4 196	4 096	4 196
Variation (%)		-11,16%	11,50%	16,69%	-2,38%	2,44%
Abonnés Eau Potable (ab)	82	105	109	108	108	108
Variation (%)		28,05%	3,81%	-0,92%	0,00%	0,00%
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)	44,27	30,71	32,99	38,85	37,93	38,85
Variation (%)		-30,62%	7,41%	17,77%	-2,38%	2,44%
Volume Ass coll. (m3)	2 188	2 092	2 268	2 606	2 536	2 462
Variation (%)		-4,39%	8,41%	14,90%	-2,69%	-2,92%
Abonnés Assainissement coll. (ab)	45	47	51	50	50	50
Variation (%)		4,44%	8,51%	-1,96%	0,00%	0,00%
Ratio de consommation ASS (m3/ab)	48,62	44,51	44,47	52,12	50,72	49,24
Variation (%)		-8,46%	-0,09%	17,20%	-2,69%	-2,92%

Au niveau du service de l'assainissement collectif, la progression a été moins soutenue : + 12,52% pour les volumes d'eaux usées facturées et +11% pour les abonnés.

Le taux de raccordement de la commune est 46,3%.

D. LA CHAPELLE SOUS CHANEAC

La commune de La Chapelle sous Chanéac gère les services d'eau potable et d'assainissement collectif en régie.

D.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

La commune dispose d'un budget annexe mixte eau potable et assainissement collectif. Nous avons étudié les CA des deux services pour les années 2012 et 2013. En l'absence de comptabilité analytique entre les deux services, nous avons calculé un coefficient afin d'identifier la part des dépenses de chaque service sur la base des éléments du CA, comme suit :

Coefficient	=	Recettes service Eau Potable
		Recettes service Eau Potable + Recettes service Assainissement

Coefficient	=	Recettes service Assainissement
		Recettes service Eau Potable + Recettes service Assainissement

Les redevances des services eau potable et assainissement sont les deux principales recettes. Le budget reçoit des subventions de fonctionnement autres que celles du budget général.

La commune a délibéré sur le montant de la redevance PFAC :

- Constructions nouvelles :
 - Maison individuelle : 1 500 €
 - Immeuble : 1 000 €
- Constructions existantes :
 - Maison individuelle (habitation) : 1 000 €
 - Local commercial, artisanal, industriel : 1 000€
 - Immeuble col : 800 €

Peu de charges pèsent sur les deux services. La principale charge est le remboursement des annuités d'emprunts des deux services. Au niveau des charges de personnel, une partie est supportée par le budget M49. Dans le CA 2013, les charges de personnel pour les deux services, atteignent 1 000 €, tandis que d'après les données disponibles sur le personnel technique et administratif qui intervient au niveau des deux services, nous estimons la charge à hauteur de 2 300 €/an. Cette charge supplémentaire « masquée » (1 300 €) est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel des deux services (cf. [annexe 2](#)).

La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

D.2. Emprunts en cours

La commune n'a pas d'emprunts en cours sur le service eau potable. Le service assainissement collectif porte actuellement un emprunt, qui arrive à échéance en 2038. En 2015, l'annuité remboursée est de 15 828 €, avec 5 279 € de part capital et 10 549 € de part intérêts.

D.3. Structure tarifaire

La structure tarifaire des deux services est identique. Elle est composée par :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme, indépendamment du volume de consommation

■ Service Eau Potable

La structure tarifaire du service a fortement progressé depuis 2011. En 2015, le prix du [service eau potable](#), sur la base d'une facture type de 120 m³, est de [1,0167 €HT/m³](#), avec une part fixe légèrement supérieure au seuil de 40% fixé par la loi.

Tableau 22 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	50,00	0,6000	122,00	50,00	40,98%	1,0167	0,0%	
2014	50,00	0,6000	122,00	50,00	40,98%	1,0167	10,9%	1,4*
2013	50,00	0,5000	110,00	50,00	45,45%	0,9167	4,8%	0,9
2012	45,00	0,5000	105,00	45,00	42,86%	0,8750	5,0%	2,0
2011	40,00	0,5000	100,00	40,00	40,00%	0,8333		2,1

▪ **Service Assainissement Collectif**

La structure tarifaire du service a fortement progressé depuis 2011. En 2015, le prix du **service assainissement collectif**, pour une facture type de 120 m³, est de **0,9333 €HT/m³**, avec une part fixe inférieure au seuil de 40% fixé par la loi.

Tableau 23 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	40,00	0,6000	112,00	40,00	35,71%	0,9333	0,0%	
2014	40,00	0,6000	112,00	40,00	35,71%	0,9333	12,0%	1,4*
2013	40,00	0,5000	100,00	40,00	40,00%	0,8333	0,0%	0,9
2012	40,00	0,5000	100,00	40,00	40,00%	0,8333	0,0%	2,0
2011	40,00	0,5000	100,00	40,00	40,00%	0,8333		2,1

La structure tarifaire de la commune a évolué en 2014. Il est important de rappeler qu'une structure tarifaire qui ne progresse pas annuellement, au moins au rythme de l'inflation, est en réalité une structure tarifaire qui diminue.

D'après les informations disponibles, en 2015, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **1,9497 €HT/m³**.

D.4. Ratios économiques de référence

Le ratio économique de référence des services eau potable et assainissement collectif est calculée à partir des recettes réelles encaissées, des subventions de la M14, et des charges « marquées » supportées par la M14.

▪ **Service Eau Potable**

Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est de **2,8959 €HT/m³**, dont :

- Ratio Recettes Communales : 1,4455 €HT/m³
- Ratio Subventions au budget M49 : 1,3053 €HT/m³
- Ratio Participation budget M14 : 0,1450 €HT/m³

■ Service Assainissement

Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement collectif est de 3,0739 €HT/m³, décomposé en :

- Ratio Recettes Communales : 1,5883 €HT/m³
- Ratio Subventions au budget M49 : 1,4342 €HT/m³
- Ratio Participation budget M14 : 0,0515 €HT/m³

D.5. Evolution de la consommation

Nous avons analysé les rôles des eaux de 2013 et 2014.

En 2014, le service compte 123 abonnés en eau potable et 75 en assainissement collectif, pour une consommation, respectivement, de 8 064 m³ et 3 930 m³. Le taux de raccordement de la commune est de 60,97%.

Le ratio moyen de consommation de la commune est de 65,56 m³/ab/an.

Tableau 24 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)		7 758	8 064
Variation (%)			3,94%
Abonnés Eau Potable (ab)	138	109	123
Variation (%)		-21,01%	12,84%
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)			
Variation (%)			
Volume Ass coll. (m3)		3 398	3 930
Variation (%)			15,66%
Abonnés Assainissement coll. (ab)		68	75
Variation (%)			10,29%
Ratio de consommation ASS (m3/ab)			
Variation (%)			

E. SAINT JEAN ROURE

La commune de Saint Jean-Roure gère ses services eau potable et assainissement collectif en régie.

E.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

La commune dispose d'un budget annexe mixte eau potable et assainissement collectif. Nous avons étudié les CA des deux services sur la période 2009 à 2013. En l'absence de comptabilité analytique entre les deux services, nous avons calculé un coefficient afin d'identifier la part des dépenses de chaque service sur la base des éléments du CA, de la manière suivante :

Coefficient	=	Recettes service Eau Potable
		Recettes service Eau Potable + Recettes service Assainissement

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Recettes service Assainissement}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$$

Les redevances des services eau potable et assainissement sont les deux principales recettes. Le budget reçoit des subventions de fonctionnement depuis le budget général (observé sur la période 2009 à 2011).

Peu de charges pèsent sur les deux services. La principale charge est le remboursement des annuités d'emprunts du service d'assainissement collectif. Au niveau des charges de personnel, une partie est supportée par le budget M49. Dans le CA 2013, elles représentent, pour les deux services, 1 000 € ; alors que d'après les données disponibles sur le personnel technique et administratif qui intervient au niveau des deux services, nous estimons la charge à hauteur de 5 268 €/an. Cette charge supplémentaire « masquée » (4 268 €) au niveau des charges de personnel est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel des services (cf. [annexe 2](#)).

La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

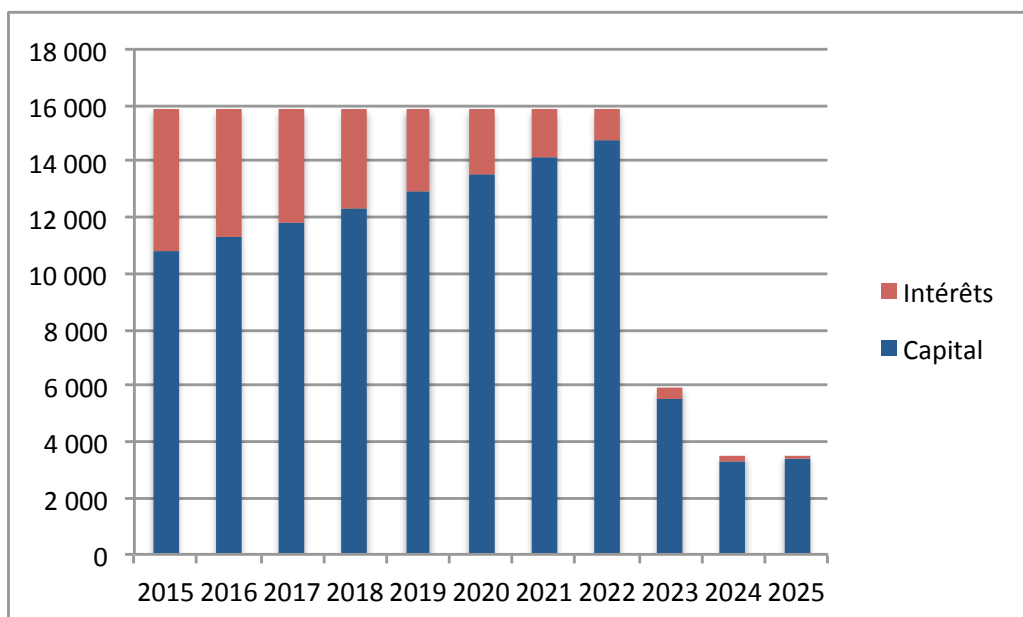
Le service n'est pas assujéti à la TVA.

E.2. Emprunts en cours

La commune n'a pas d'emprunts en cours sur l'eau potable.

Le service d'assainissement porte trois emprunts, qui arrivent à échéance en 2025. En 2015, l'annuité remboursée est de 15 863 €, avec 10 823 € de part de remboursement en capital et 5 040 € de part intérêts.

Graphique 21 : Annuités des emprunts Assainissement Collectif en €, jusqu'à extinction



E.3. Structure tarifaire

La structure tarifaire des deux services est identique. Elle composée par :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme, indépendamment du volume consommé

Tableau 25 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	67,00	1,0500	193,00	67,00	34,72%	1,6083	3,2%	
2014	67,00	1,0000	187,00	67,00	35,83%	1,5583	0,0%	1,4*
2013	67,00	1,0000	187,00	67,00	35,83%	1,5583	1,1%	0,9
2012	65,00	1,0000	185,00	65,00	35,14%	1,5417	0,0%	2,0
2011	65,00	1,0000	185,00	65,00	35,14%	1,5417	0,0%	2,1
2010	65,00	1,0000	185,00	65,00	35,14%	1,5417	0,0%	1,5
2009	65,00	1,0000	185,00	65,00	35,14%	1,5417		0,1

Sur la période 2009 à 2015, la structure tarifaire de la commune a été légèrement modifiée ; or, une structure tarifaire qui ne progresse pas, tout au moins au rythme de l'inflation, est en réalité une structure tarifaire en baisse. En 2015, le prix du service eau potable pour une facture type de 120 m³, est de **1,6083 €HT/m³**. Le poids de la part fixe cette facture type est inférieure au seuil de 40 % fixé par la loi.

Tableau 26 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	25,00	0,4500	79,00	25,00	31,65%	0,6583	12,9%	
2014	22,00	0,4000	70,00	22,00	31,43%	0,5833	0,0%	1,4*
2013	22,00	0,4000	70,00	22,00	31,43%	0,5833	21,1%	0,9
2012	17,00	0,3400	57,80	17,00	29,41%	0,4817	0,0%	2,0
2011	17,00	0,3400	57,80	17,00	29,41%	0,4817	4,3%	2,1
2010	17,00	0,3200	55,40	17,00	30,69%	0,4617	0,0%	1,5
2009	17,00	0,3200	55,40	17,00	30,69%	0,4617		0,1

En 2015, le prix du service assainissement collectif, sur base d'une facture type de 120 m³, est de **0,6583 €HT/m³**, avec une part fixe inférieure au seuil de 40% fixé par la loi pour les communes rurales.

D'après les informations disponibles, en 2015, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **2,2666 €HT/m³**.

E.4. Ratios économiques de référence

Le ratio économique de référence des services eau potable et assainissement collectif est calculée à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation, et des charges « marquées » portées par la M14.

■ Service Eau Potable

Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est estimé à **2,7133 €HT/m³**, décomposé en :

- Ratio Recettes Communales : 2,5037 €HT/m³
- Ratio Subventions au budget M49 : 0,0000 €HT/m³
- Ratio Participation budget M14 : 0,2096 €HT/m³

■ Service Assainissement

Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement collectif est de **3,3123 €HT/m³**, décomposé en :

- Ratio Recettes Communales : 0,8606€HT/m³
- Ratio Subventions au budget M49 : 0,0000 €HT/m³
- Ratio Participation budget M14 : 2,4516 €HT/m³

Les ratios de référence sont une estimation, car il ont été calculés avec les recettes de l'année 2013 et les volumes de 2014.

E.5. Evolution de la consommation

Le tableau suivant fait état du nombre d'abonnés et des volumes facturés par service. Le ratio de consommation du territoire est faible, avec 42,47 m³/ab/an.

Tableau 27: Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)		5 266
Variation (%)		
Abonnés Eau Potable (ab)		124
Variation (%)		
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)		42,47
Variation (%)		
Volume Ass coll. (m3)		2 656
Variation (%)		
Abonnés Assainissement coll. (ab)		57
Variation (%)		
Ratio de consommation ASS (m3/ab)		46,60
Variation (%)		

F. SAINT JULIEN BOUTIERES

La commune de Saint Julien-Boutières gère les services d'eau potable et d'assainissement collectif en régie.

F.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

La commune dispose d'un budget annexe mixte eau potable et assainissement collectif. Nous avons étudié les CA des deux services pour les années 2012 et 2013. En l'absence de comptabilité analytique entre les deux services, nous avons calculé un coefficient afin d'identifier la part des dépenses de chaque service sur la base des éléments du CA, comme suit :

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Recettes service Eau Potable}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$$

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Recettes service Assainissement}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$$

Les redevances des services eau potable et assainissement sont les deux principales recettes. Le budget annexe reçoit des subventions de fonctionnement du budget général, ainsi que la participation de la commune d'Intres aux frais de fonctionnement de la station d'épuration et au remboursement de l'emprunt pour la construction de celle-ci.

Peu de charges pèsent sur les deux services. La principale charge est le remboursement des annuités des emprunts d'assainissement collectif. Au niveau des charges de personnel, seule une partie est supportée par le budget M49. Dans le CA 2013, les charges de personnel, pour les deux services, représentent 1 000 €, tandis que d'après les données disponibles sur le personnel technique et administratif qui intervient au niveau des deux services, nous estimons la charge à hauteur de 9 360 €/an. Cette charge supplémentaire « masquée » (8 360 €) est ainsi supportée par le budget général et pèse sur le coût réel des deux services (cf. [annexe 2](#)).

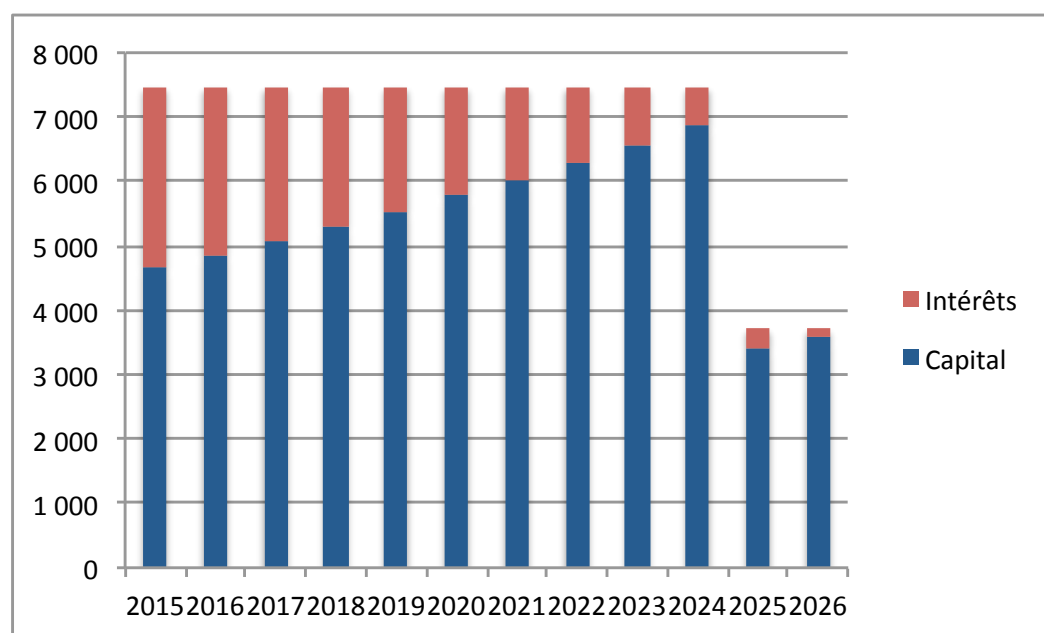
La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

F.2. Emprunts en cours

La commune n'a pas d'emprunts en cours sur l'eau potable.

Le service d'assainissement porte en revanche deux emprunts, qui arrivent à échéance en 2026. En 2015, l'annuité remboursée est de 7 464 €, avec 4 662 € de part de remboursement en capital et 2 803 € de part de remboursement en intérêts.

Graphique 22 : Annuités des emprunts Assainissement Collectif en €, jusqu'à extinction

F.3. Structure tarifaire

La structure tarifaire des deux services est identique. Elle est composée de :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme

Tableau 28 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Part Fixe Loc Compteur (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	30,00	0,7000	114,00	30,00	26,32%	0,9500	0,0%	
2014	30,00	0,7000	114,00	30,00	26,32%	0,9500	0,0%	1,4*
2013	30,00	0,7000	114,00	30,00	26,32%	0,9500	0,0%	0,9
2012	30,00	0,7000	114,00	30,00	26,32%	0,9500	0,0%	2,0
2011	30,00	0,7000	114,00	30,00	26,32%	0,9500	0,0%	2,1
2010	30,00	0,7000	114,00	30,00	26,32%	0,9500	0,0%	1,5
2009	30,00	0,7000	114,00	30,00	26,32%	0,9500		0,1

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2015, le prix du service eau potable, pour une facture type de 120 m³, est de **0,9500 €HT/m³**, avec une part fixe inférieure au seuil de 40% fixé par la loi.

Tableau 29 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	30,00	0,6000	102,00	30,00	29,41%	0,8500	0,0%	
2014	30,00	0,6000	102,00	30,00	29,41%	0,8500	0,0%	1,4*
2013	30,00	0,6000	102,00	30,00	29,41%	0,8500	0,0%	0,9
2012	30,00	0,6000	102,00	30,00	29,41%	0,8500	0,0%	2,0
2011	30,00	0,6000	102,00	30,00	29,41%	0,8500	0,0%	2,1
2010	30,00	0,6000	102,00	30,00	29,41%	0,8500	0,0%	1,5
2009	30,00	0,6000	102,00	30,00	29,41%	0,8500		0,1

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2015, le prix du service assainissement collectif est de **0,8500 €HT/m³**. La part fixe représente 29,41% de la facture type 120 m³, bien au dessous du seuil réglementaire de 40% pour les communes rurales.

Les structures tarifaires des services eau potable et assainissement sont restées inchangées depuis 2005 ; or une structure tarifaire qui n'évolue pas au moins au rythme d'inflation, est en réalité une structure tarifaire en baisse.

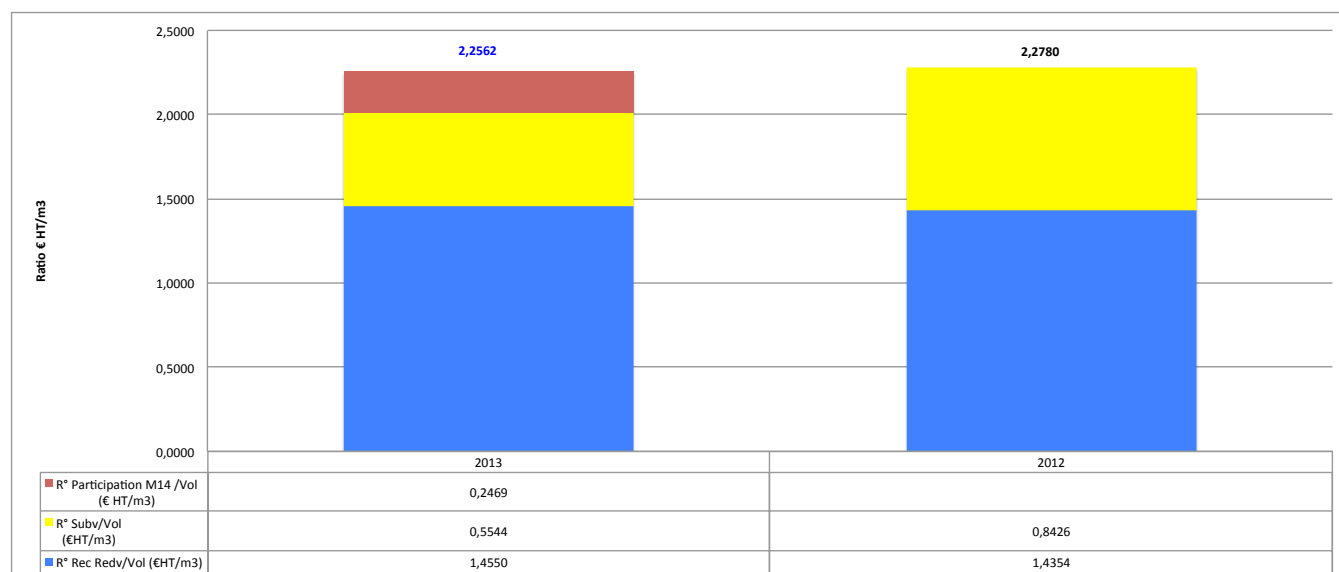
D'après les informations disponibles, en 2015, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **1,800 €HT/m³**.

F.4. Ratios économiques de référence

Les ratios économiques de référence des services eau potable et assainissement collectif sont calculées à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « masquées » portées par la M14.

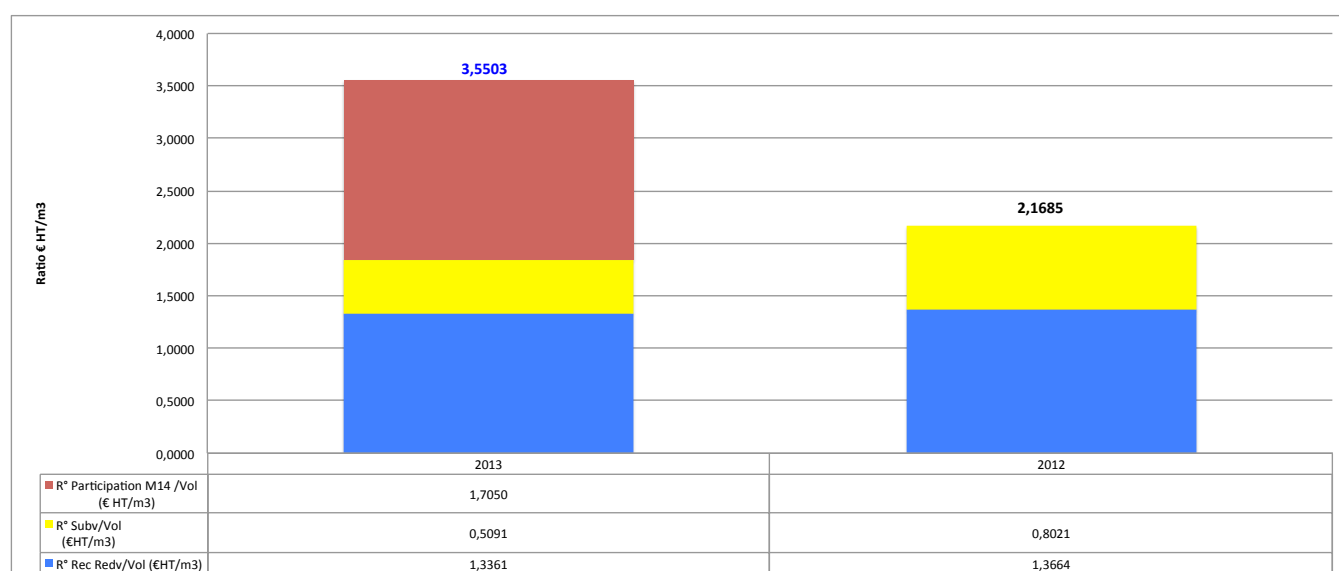
■ Service Eau Potable

Le graphique suivant représente l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour les années 2012 et 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est de **2,2562 €HT/m³**.

Graph 23: Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)

■ Service Assainissement

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour les années 2012 et 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement collectif est de **3,5503 €HT/m³**.

Graph 24 : Ratio économique de référence du service Assainissement (en €HT/m³)

En 2013, le **ratio global des deux services** est de **5,8065 €HT/m³**.

F.5. Evolution de la consommation

Les éléments de cette partie proviennent de l'analyse des rôles des eaux sur la période 2009-2013.

En 2013, la commune compte 185 abonnements en eau potable, pour 102 abonnements en assainissement collectif, soit un taux de couverture de 55,14%.

D'après les données disponibles sur la période 2008 à 2013, les volumes en eau potable ont diminué (-11,6%), alors que le nombre d'abonnés a légèrement progressé (+2,2%).

Le ratio de consommation a baissé sur toute la période et s'est établi en 2013 à 38,24m³/ab/an.

Tableau 30: Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)	8 004	7 788	8 051	7 418	7 074	
Variation (%)		-2,70%	3,38%	-7,86%	-4,64%	
Abonnés Eau Potable (ab)	181	182	186	183	185	
Variation (%)		0,55%	2,20%	-1,61%	1,09%	
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)	44,22	42,79	43,28	40,54	38,24	
Variation (%)		-3,23%	1,15%	-6,35%	-5,67%	
Volume Ass coll. (m3)	4 753	4 228	4 737	4 032	4 082	
Variation (%)		-11,05%	12,04%	-14,88%	1,24%	
Abonnés Assainissement coll. (ab)	100	101	103	104	102	
Variation (%)		1,00%	1,98%	0,97%	-1,92%	
Ratio de consommation ASS (m3/ab)	47,53	41,86	45,99	38,77	40,02	
Variation (%)		-11,93%	9,86%	-15,70%	3,23%	

D'après les données disponibles sur la période 2008 à 2013, les volumes en assainissement ont diminué fortement (-14,1%), alors que le nombre d'abonnés a légèrement progressé.

G. SAINT MARTIN DE VALAMAS

La commune de Saint Martin de Valamas gère les services d'eau potable et d'assainissement collectif en régie.

G.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

Depuis 2010, la commune dispose d'un budget annexe mixte eau potable et assainissement collectif. Nous avons étudié les CA des deux services sur la période 2009 à 2013. En l'absence de comptabilité analytique entre les deux services, nous avons calculé un coefficient afin d'identifier la part des dépenses de chaque service sur la base des éléments du CA, comme suit :

Coefficient	=	Recettes service Eau Potable
		Recettes service Eau Potable + Recettes service Assainissement

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Recettes service Assainissement}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$$

Les redevances des services eau potable et assainissement sont les deux principales recettes, ainsi que la contribution de la commune de Chanéac pour le coût du traitement des eaux usées à la station du Cheylard. La commune ne pratique pas de subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe M49.

La commune a délibéré sur le montant de la redevance PFAC :

- Constructions nouvelles : 1 500 €
- Constructions existantes : 800 €

La principale charge du budget est le reversement à la CCVE des charges de traitement des eaux usées à la station du Cheylard. Le budget annexe prend en charge l'ensemble des annuités du service d'assainissement collectif.

Au niveau de la charge de personnel, seule une partie est supportée par le budget M49. Dans le CA 2013, les charges de personnel, pour les deux services, sont de 30 000 €, tandis que d'après les données disponibles sur le personnel technique et administratif qui intervient au niveau des deux services, nous pouvons représenter cette charge à hauteur de 85 000 €/an. Cette charge supplémentaire « masquée » (55 000 €/an) est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel des deux services (cf. [annexe 2](#)).

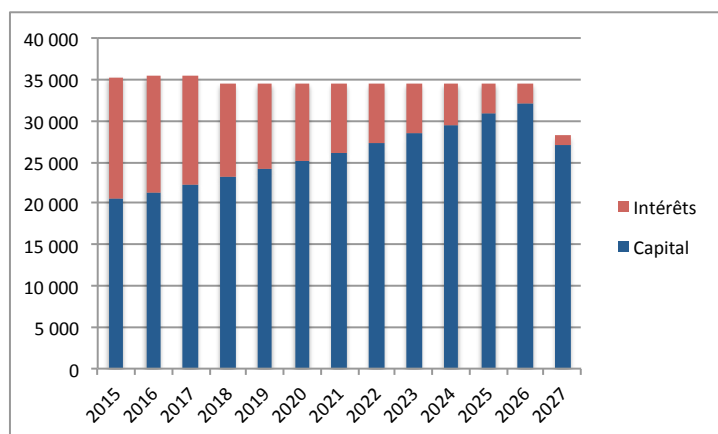
La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique. Le service est assujéti à la TVA.

G.2. Emprunts en cours

La commune n'a pas d'emprunts en cours sur l'eau potable.

Le service d'assainissement porte trois emprunts, qui arrivent à échéance en 2027. En 2015, l'annuité remboursée est de 35 296 €, avec 20 517 € de part capital et 14 779 € de part intérêts.

Graphique 25 : Annuités des emprunts Assainissement Collectif en €, jusqu'à extinction



G.3. Structure tarifaire

■ Service Eau Potable

La structure tarifaire du service eau potable est binôme avec :

- Une part fixe, composée d'un abonnement et d'une location de compteur
- Une part variable uniforme

Tableau 31 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Collectivité			Facture 120 m ³ € HT					
	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part Fixe Loc Compteur (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	36,00	23,00	0,9300	170,60	36,00	21,10%	1,4217	0,0%	
2014	36,00	23,00	0,9300	170,60	36,00	21,10%	1,4217	0,0%	1,4*
2013	36,00	23,00	0,9300	170,60	36,00	21,10%	1,4217	0,0%	0,9
2012	36,00	23,00	0,9300	170,60	36,00	21,10%	1,4217	0,0%	2,0
2011	36,00	23,00	0,9300	170,60	36,00	21,10%	1,4217	0,0%	2,1
2010	36,00	23,00	0,9300	170,60	36,00	21,10%	1,4217	3,1%	1,5
2009	35,00	20,00	0,9200	165,40	35,00	21,16%	1,3783		0,1

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2015, le prix du service eau potable pour une facture type 120 m³ est de **1,4217 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

■ Service Assainissement Collectif

La structure tarifaire du service est binôme avec :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme

Tableau 32 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	33,00	1,5400	217,80	33,00	15,15%	1,8150	0,0%	
2014	33,00	1,5400	217,80	33,00	15,15%	1,8150	50,6%	1,4*
2013	33,00	0,9300	144,60	33,00	22,82%	1,2050	0,0%	0,9
2012	33,00	0,9300	144,60	33,00	22,82%	1,2050	0,0%	2,0
2011	33,00	0,9300	144,60	33,00	22,82%	1,2050	0,0%	2,1
2010	33,00	0,9300	144,60	33,00	22,82%	1,2050	1,5%	1,5
2009	32,00	0,9200	142,40	32,00	22,47%	1,1867		0,1

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2015, le prix du service eau potable dans la facture type de 120 m³ est de **1,8150 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

La structure tarifaire des deux services n'a pas été réévaluée depuis 2010 ; or, une structure tarifaire qui ne progresse pas, tout au moins au rythme de l'inflation, est en réalité une structure tarifaire en baisse.

D'après les informations disponibles, en 2015, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **1,800 €HT/m³**.

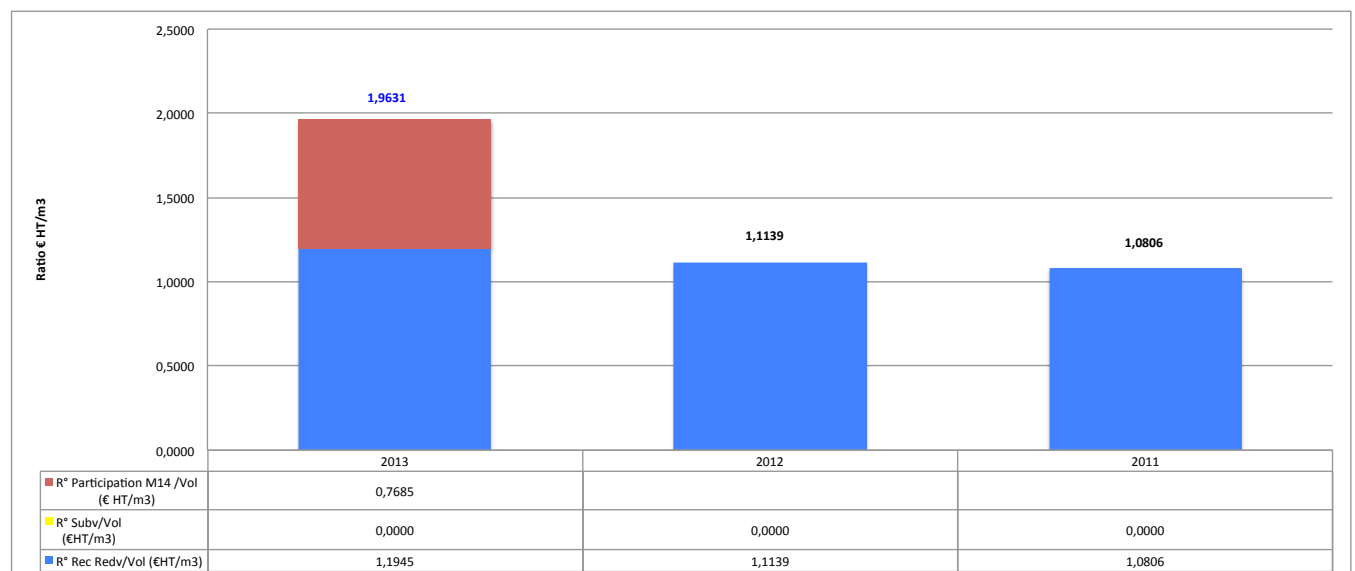
G.4. Ratios économiques de référence

Le ratio économique de référence des services eau potable et assainissement collectif est calculé à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « masquées » portées par la M14.

■ Service Eau Potable

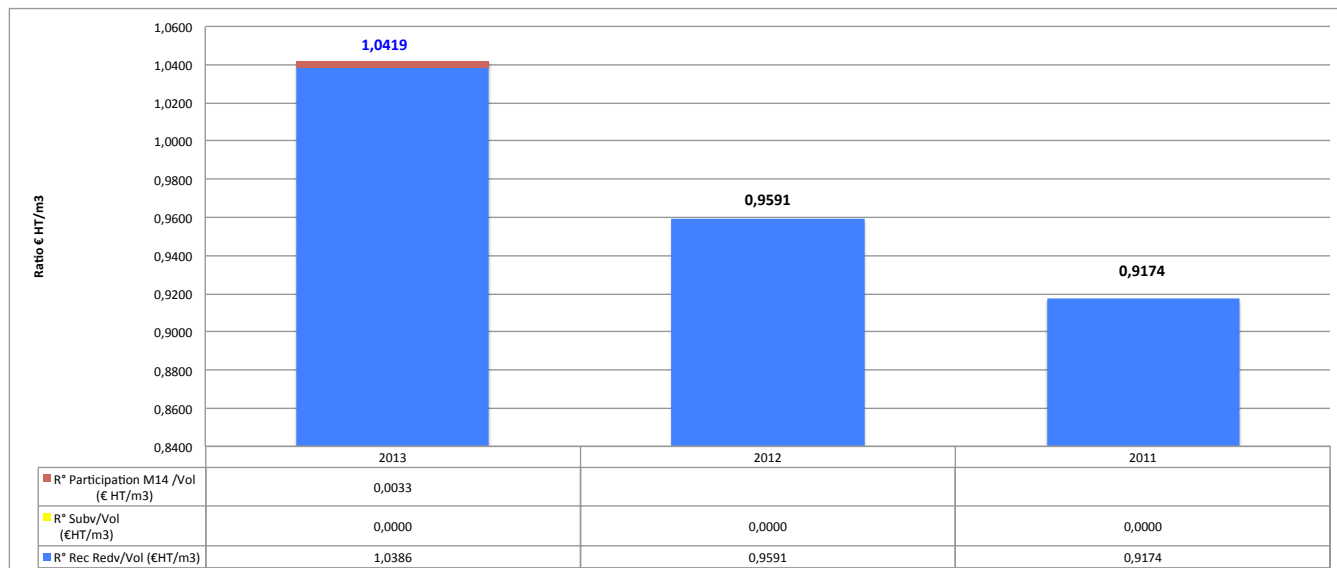
Le graphique suivant présente l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2011 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est de **1,9631 €HT/m³**.

Graph 26 : Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)



■ Service Assainissement

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2011 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement est de **1,0419 €HT/m³**.

Graphe 27 : Ratio économique de référence du service Assainissement Collectif (en €HT/m³)

Pour l'année 2013, le ratio global des deux services est de **3,005 €HT/m³**.

G.5. Evolution de la consommation

Les éléments de cette partie proviennent de l'analyse des rôles des eaux sur la période 2011-2013.

En 2013, la commune compte 801 abonnements à l'eau potable, pour 592 abonnements à l'assainissement collectif, soit un taux de couverture par le réseau de 73,9%.

Tableau 33 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2011	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)	85 802	81 804	70 915	
Variation (%)		-5%	-13%	
Abonnés Eau Potable (ab)	803	806	801	780
Variation (%)		0%	-1%	-3%
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)	106,85	101,49	88,53	
Variation (%)		-5%	-13%	
Volume Ass coll. (m3)	73 940	70 084	61 306	
Variation (%)		-5,22%	-12,52%	
Abonnés Assainissement coll. (ab)	598	600	592	590
Variation (%)		0,33%	-1,33%	-0,34%
Ratio de consommation ASS (m3/ab)	123,65	116,81	103,56	
Variation (%)		-5,53%	-11,34%	

D'après les données disponibles sur la période 2011 à 2013, les volumes en eau potable ont diminué (-17,4%), alors que le nombre d'abonnés a connu une baisse moins forte (-2,86%).

H. SAINT CLEMENT

La commune de Saint Clément gère les services d'eau potable et d'assainissement collectif en régie.

H.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

Nous avons étudié les CA des deux services sur la période 2009 à 2013. En l'absence de comptabilité analytique entre les deux services, nous avons calculé un coefficient afin d'identifier la part des dépenses de chaque service sur la base des éléments du CA, comme suit :

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Recettes service Eau Potable}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$$

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Recettes service Assainissement}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$$

Les redevances des services eau potable et assainissement sont les deux principales recettes. La commune ne pratique pas de subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe M49.

Peu de charges pèsent sur le budget annexe M49. Les charges de personnel, estimées à 3 620 €HT/an, ainsi que les emprunts relatifs aux deux services, sont pris en charge en intégralité par le budget général M14. Cette part de charges de personnel n'inclue pas la valorisation du temps de travail bénévole des Elus de la commune (cf. [annexe 2](#)). Ces charges supplémentaires « masquées » sont supportées par le budget général et pèse sur le coût réel du service.

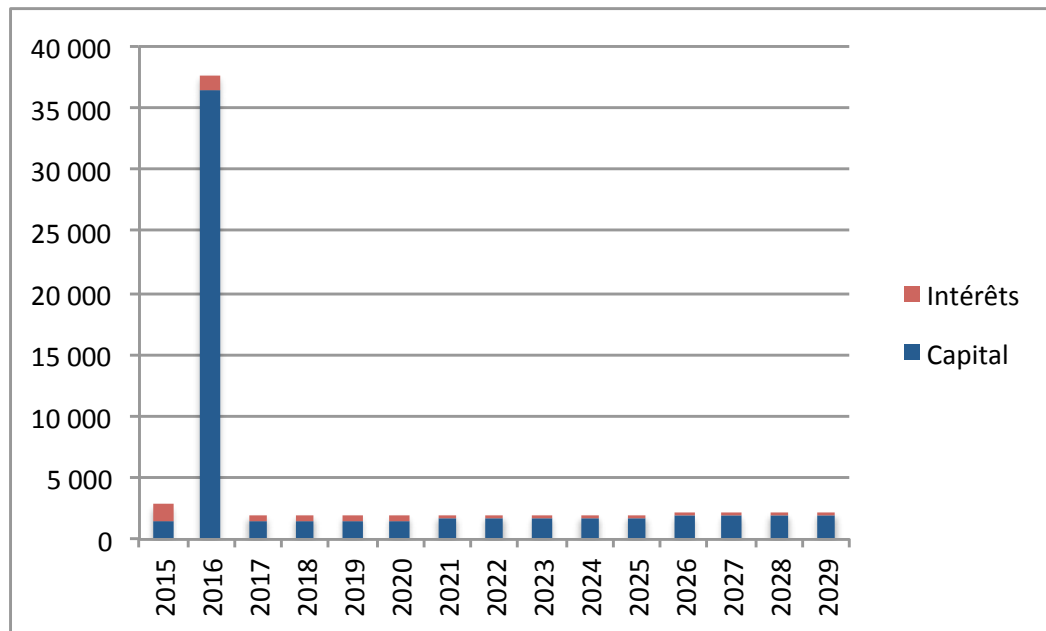
La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Le service n'est pas assujetti à la TVA.

H.2. Emprunts en cours

La commune a contracté 3 emprunts pour le financement des travaux du service d'eau potable et un emprunt pour des travaux sur le service d'assainissement collectif, qui sont portés par le budget général.

La commune a contracté deux emprunts en 2014 qui seront remboursés en intégralité en 2016. Cela explique la forme du graphique suivant. Le troisième emprunt arrivera à échéance en 2029. En 2015, les annuités remboursées sont de 2 876 €, avec 1 378 € de part capital et 1 498 € de part intérêts.

Graphique 28 : Annuités des emprunts Eau Potable en €, jusqu'à extinction

L'emprunt du service d'assainissement collectif arrivera à échéance en 2030. En 2015, l'annuité est de 13 184 €, avec 6 858 € de part de remboursement en capital et 6 327 € de part intérêts.

H.3. Structure tarifaire

■ Service Eau Potable

La structure tarifaire du service eau potable concernant les abonnés domestiques et assimilés est binôme avec :

- Une part fixe : l'abonnement
- Trois parts variables dégressives :
 - $< 20 \text{ m}^3$
 - $21 < x < 50 \text{ m}^3$
 - $> 50 \text{ m}^3$

La commune applique par ailleurs une tarification spécifique aux éleveurs, avec :

- Un abonnement
- Deux parts variables dégressives
 - $< 20 \text{ m}^3$
 - $> 21 \text{ m}^3$

Les tableaux qui suivent présentent la structure tarifaire de ces deux catégories d'utilisateurs.

Tableau 34 : Structure tarifaire du service Eau Potable des abonnés domestiques et assimilés, facture type de 120 m³

Année	Collectivité				Facture 120 m ³ € HT					
	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. Tranche 1 (€HT/m ³) < 20m ³	Part var. Tranche 2 (€HT/m ³) 21<x<50m ³	Part var. Tranche 3 (€HT/m ³) >50m ³	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	50,40	1,00	0,65	0,45	121,40	50,40	41,52%	1,0117	5,9%	
2014	50,40	0,91	0,60	0,40	114,60	50,40	43,98%	0,9550	0,0%	1,4*
2013	50,40	0,91	0,60	0,40	114,60	50,40	43,98%	0,9550	0,0%	0,9
2012	50,40	0,91	0,60	0,40	114,60	50,40	43,98%	0,9550	9,6%	2,0
2011	50,40	0,71	0,40	0,40	104,60	50,40	48,18%	0,8717	3,2%	2,1
2010	50,40	0,55	0,40	0,40	101,40	50,40	49,70%	0,8450	0,0%	1,5
2009	50,40	0,55	0,40	0,40	101,40	50,40	49,70%	0,8450		0,1

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

Tableau 35 : Structure tarifaire du service Eau Potable des abonnés « éleveurs », facture type de 120 m³

Année	Eleveurs		
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. Tranche 1 (€HT/m ³) < 20m ³	Part var. Tranche 2 (€HT/m ³) > 20m ³
2015	60,00	1,00	0,45
2014	60,00	0,91	0,40
2013	60,00	0,91	0,40
2012	60,00	0,91	0,40
2011	60,00	0,71	0,30
2010	60,00	0,55	0,30
2009	60,00	0,55	0,30

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2015, le prix du service eau potable dans la facture type de 120 m³ est de **1,017 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est légèrement supérieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

■ Service Assainissement collectif

Tableau 36 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	54,00	0,7100	139,20	54,00	38,79%	1,1600	0,0%	
2014	54,00	0,7100	139,20	54,00	38,79%	1,1600	0,0%	1,4*
2013	54,00	0,7100	139,20	54,00	38,79%	1,1600	24,7%	0,9
2012	54,00	0,4800	111,60	54,00	48,39%	0,9300	0,0%	2,0
2011	54,00	0,4800	111,60	54,00	48,39%	0,9300		2,1

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2015, le prix du service assainissement collectif dans la facture type de 120 m³ est de **1,1600 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est légèrement inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

La structure tarifaire du service assainissement collectif n'a pas évolué depuis 2012 ; or, une structure tarifaire qui ne progresse pas, tout du moins au rythme de l'inflation, est en réalité une structure tarifaire en baisse.

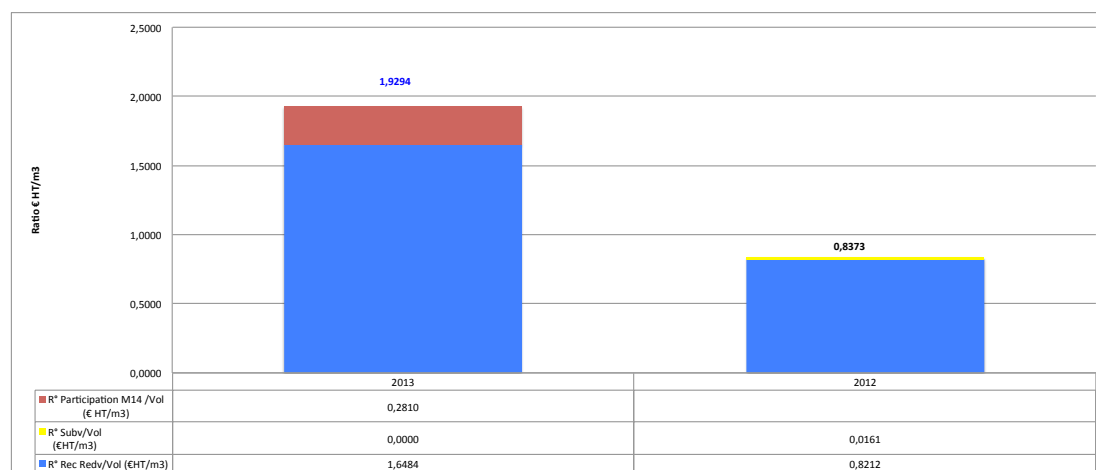
D'après les informations disponibles, en 2015, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **2,1717 €HT/m³**.

H.4. Ratios économiques de référence

■ Service Eau Potable

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence pour la période 2009 à 2013, calculé à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « masquées » portées par la M14.

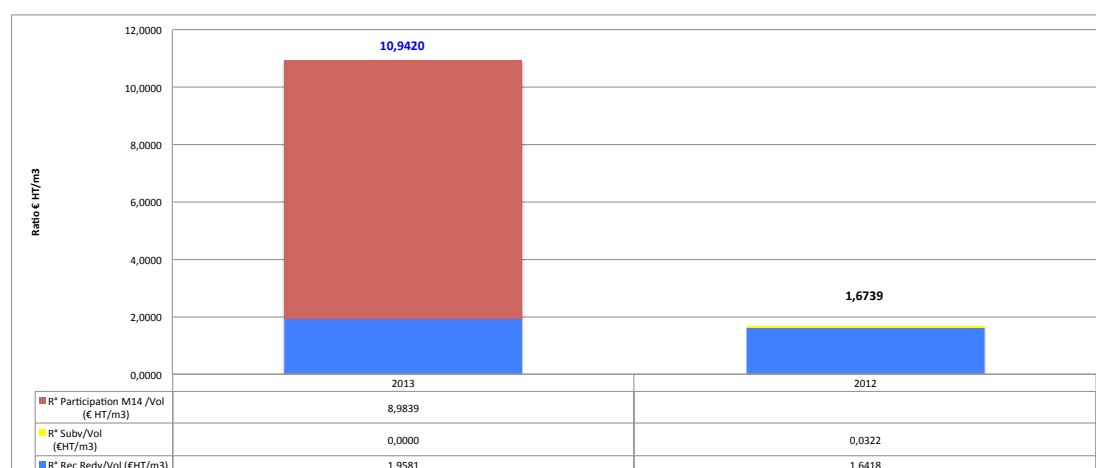
Graph 29 : Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)



Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est de **1,9294 €HT/m³**.

■ Service Assainissement

Graph 30 : Ratio économique de référence du service Assainissement collectif (en €HT/m³)



Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement est de 10,9420 €/HT/m³.

La forme de ce graphique s'explique par la part importante de la contribution du budget général dans la prise en charge des dépenses du service (annuités d'emprunts en cours et charges de personnel).

H.5. Evolution de la consommation

L'analyse du rôle des eaux sur 3 ans (2012 à 2014) ne permet pas de donner les tendances sur l'évolution de la consommation du territoire.

Tableau 37 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)				9 740	8 391	9 506
Variation (%)					-13,85%	13,29%
Abonnés Eau Potable (ab)	78	81		92	87	96
Variation (%)		4%			-5,43%	10,34%
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)				105,87	96,45	99,02
Variation (%)					-9%	3%
Volume Ass coll. (m3)				1 162	1 041	
Variation (%)					-10%	
Abonnés Assainissement coll. (ab)	22	23	24	25	24	
Variation (%)		5%	4%	4%	-4%	
Ratio de consommation ASS (m3/ab)						
Variation (%)						

En 2013, la commune compte 87 abonnements à l'eau potable, pour 24 abonnements à l'assainissement collectif, soit un taux de couverture par le réseau de 27,59%.

I. SAINT MARTIAL

La commune de Saint Martial gère les services d'eau potable et d'assainissement collectif en régie.

I.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

La commune dispose de budgets annexes distincts pour les deux services.

■ Service Eau Potable

La recette par la vente d'eau constitue la principale recette du service. La commune pratique des subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe M49.

Peu de charges pèsent sur le budget de l'eau potable, notamment le remboursement de l'emprunt du service. N'ayant pas de précisions sur le temps de travail technique et administratif des agents communaux, nous avons

considéré un forfait minimum de 500 €/an, qui est pris en charge par le budget général (cf. [annexe 2](#)). Cette charge supplémentaire « masquée » est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service.

■ Service Assainissement collectif

La recette par la redevance assainissement collectif constitue la principale recette du service. La commune ne pratique pas de subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe M49.

Peu de charges pèsent sur le budget de l'assainissement : on retrouve le remboursement de l'emprunt du service. Ne disposant pas de précisions sur le temps de travail technique et administratif des agents, nous avons là encore considéré un forfait minimum de 500 €/an. Cette charge supplémentaire « masquée » est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service.

La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

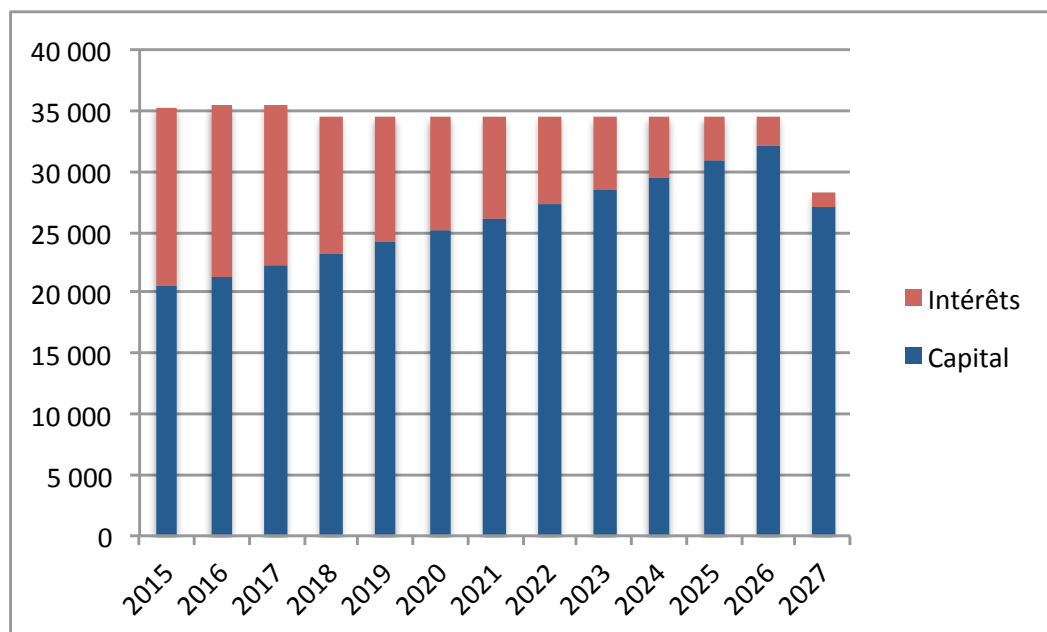
Le service n'est pas assujéti à la TVA.

I.2. Emprunts en cours

La commune compte un emprunt en cours sur le service de l'eau potable, qui arrivera à échéance en 2019. En 2015, le montant de l'annuité remboursée est de 3 971 €, dont 3 307 € de part capital et 664 € de part intérêts.

Le service d'assainissement porte un seul emprunt, qui arrive à échéance en 2027. En 2015, l'annuité remboursée est de 7 562 €, avec 4 152 € de part de remboursement en capital et 3 410 € de part en intérêts.

Graphique 31 : Annuités des emprunts Assainissement Collectif en €, jusqu'à extinction



I.3. Structure tarifaire

Nous ne disposons d'informations sur la structure tarifaire de la commune que pour l'année 2012.

Les structures tarifaires des services eau potable et assainissement sont binômes, avec :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme, indépendamment du volume consommé.

Tableau 38 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015								
2014								1,4*
2013								0,9
2012	12,19	0,8000	108,19	12,19	11,27%	0,9016		2,0

En 2012, le prix du service eau potable pour une facture type de 120 m³ est de **0,9016 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

Tableau 39 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015								
2014								1,4*
2013								0,9
2012	30,00	0,5000	90,00	30,00	33,33%	0,7500		2,0

En 2012, le prix du service assainissement pour une facture type de 120 m³ est de **0,7500 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

D'après les informations disponibles, en 2012, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **1,6516 €HT/m³**.

I.4. Ratios économiques de référence

Le ratio économique de référence des services eau potable et assainissement collectif est calculé à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « marquées » portées par la M14.

■ Service Eau Potable

Pour l'année 2012, le ratio économique de référence du service eau potable est de **1,0774 €HT/m³**, dont :

- Ratio Recettes Communales : 1,0223 €HT/m³
- Ratio Subventions au budget M49 : 0,000 €HT/m³
- Ratio Participation budget M14 : 0,0550 €HT/m³

■ Service Assainissement

Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement collectif est de **1,1074 €HT/m³**, décomposé en :

- Ratio Recettes Communales : 1,0481 €HT/m³
- Ratio Subventions au budget M49 : 0,0000 €HT/m³
- Ratio Participation budget M14 : 0,0594 €HT/m³

1.5. Evolution de la consommation

En 2012, seule année de données disponibles, le service d'eau potable compte 171 abonnés pour une consommation annuelle de 9 084 m³, soit un ratio de 53,12 m³/ab/an. Le taux de raccordement au réseau d'assainissement collectif est de 91%.

Tableau 40 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)	9 084		
Variation (%)			
Abonnés Eau Potable (ab)	171		
Variation (%)			
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)	53,12		
Variation (%)			
Volume Ass coll. (m3)	8 424		
Variation (%)			
Abonnés Assainissement coll. (ab)	156		
Variation (%)			
Ratio de consommation ASS (m3/ab)	54,00		
Variation (%)			

J. LA ROCHETTE

La commune gère les services d'eau potable et d'assainissement collectif en régie.

J.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

La commune dispose d'un budget annexe mixte M49 pour les deux services.

Le budget ne porte aucune recette, ni charge, pour le service de l'assainissement collectif. La commune facture uniquement la redevance modernisation aux usagers, qui est reversée à l'agence de l'eau.

La commune pratique des subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe M49.

Peu de charges pèsent sur le budget de l'eau potable. Les charges de personnel, estimées à 900 €/an, sont supportées par le budget général. Cette part de charges de personnel n'inclue pas la valorisation du temps de travail bénévole des Elus de la commune (cf. [annexe 2](#)). Ces charges supplémentaires « masquées » sont supportées par le budget général et pèsent sur le coût réel du service.

La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

J.2. Emprunts en cours

Il n'y a pas d'emprunts en cours sur les services eau potable et assainissement collectif.

J.3. Structure tarifaire

La structure tarifaire du service eau potable est binôme, avec :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme

Tableau 41 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	22,86	0,9000	130,86	22,86	17,47%	1,0905	0,0%	
2014	22,86	0,9000	130,86	22,86	17,47%	1,0905	0,0%	1,4*
2013	22,86	0,9000	130,86	22,86	17,47%	1,0905	0,0%	0,9
2012	22,86	0,9000	130,86	22,86	17,47%	1,0905	0,0%	2,0
2011	22,86	0,9000	130,86	22,86	17,47%	1,0905	0,0%	2,1
2010	22,86	0,9000	130,86	22,86	17,47%	1,0905	0,0%	1,5
2009	22,86	0,9000	130,86	22,86	17,47%	1,0905		0,1

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2015, le prix du service eau potable pour une facture type de 120 m³ est de **1,0905 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est bien inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

La structure tarifaire n'a pas évolué depuis 2009 ; or, une structure tarifaire qui ne progresse pas, tout du moins au rythme de l'inflation, est en réalité une structure tarifaire en baisse.

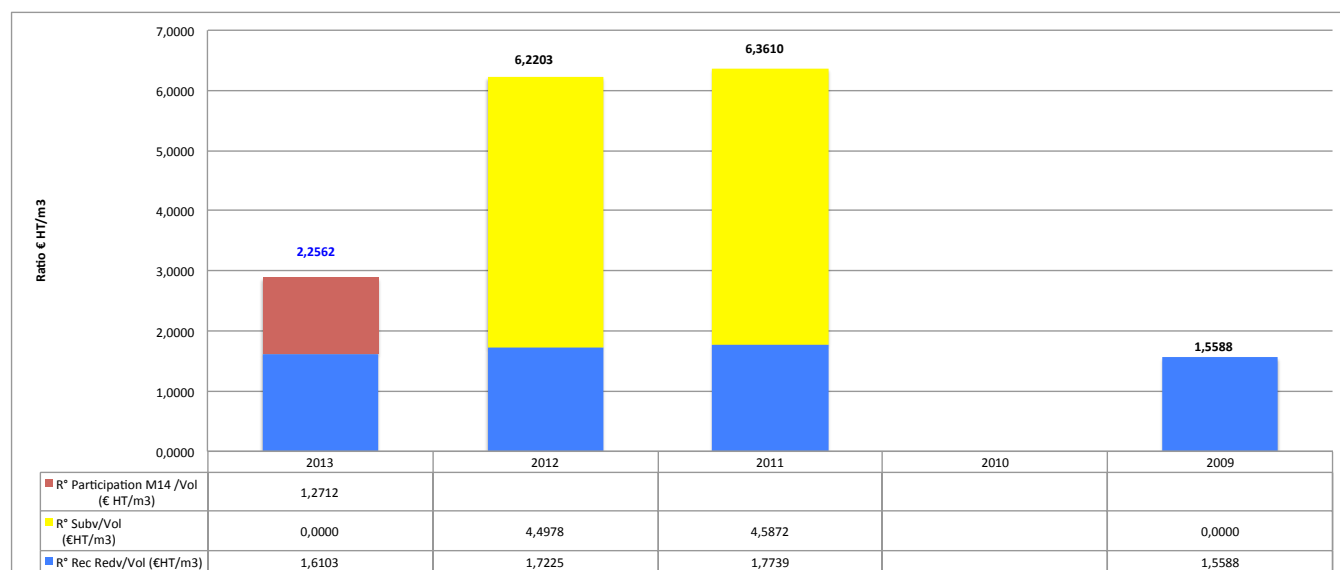
La commune ne facture pas le service assainissement collectif ; elle collecte uniquement la redevance modernisation auprès des usagers, qu'elle reverse à l'agence de l'eau.

J.4. Ratios économiques de référence

Le ratio économique de référence du service eau potable est calculé à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « masquées » portées par la M14.

Le graphique suivant donne l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2009 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est de **2,2562 €HT/m³**.

Graph 32 : Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)



J.5. Evolution de la consommation

D'après les données disponibles sur la période 2009 à 2013, le nombre d'abonnés et les volumes consommés sur la commune restent stables. Le ratio de consommation est faible sur toute la période, atteignant 32,18 m³/ab/an en 2013.

Tableau 42: Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m³)	694		654	667	708	
Variation (%)				2,0%	6,1%	
Abonnés Eau Potable (ab)	20		20	23	22	21
Variation (%)				15,0%	-4,3%	-4,5%
Ratio de consommation Eau Potable (m³/ab)	34,70		32,70	29,00	32,18	
Variation (%)				-11,3%	11,0%	

K. LA BOREE

La commune de Borée gère les services d'eau potable et d'assainissement collectif en régie.

K.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

Nous avons étudié les CA des deux services sur la période 2009 à 2013. En l'absence de comptabilité analytique pour identifier les charges spécifiques à chaque service, nous avons appliqué un coefficient proposé par la commune. Les charges du service eau potable représentent 85% des dépenses du budget et celles de l'assainissement 15%.

Les redevances des services eau potable et assainissement sont les deux principales recettes. Les subventions du budget général concernent le service d'eau potable.

Peu de charges pèsent sur le budget annexe M49. La commune n'a pas d'emprunts en cours sur les deux services. Les charges de personnel sont partiellement prises en charge par la M49. Dans le CA 2013, les charges de personnel sont de 500 €/an. N'ayant pas de précisions sur le personnel technique et administratif affecté aux deux services, nous ne pouvons pas estimer la part des charges qui est portée par le budget général de la commune (cf. [annexe 2](#)). Cette charge supplémentaire « masquée », supportée par le budget général, pèse sur le coût réel du service.

La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

K.2. Emprunts en cours

Les services eau potable et assainissement collectif n'ont pas d'emprunts en cours.

K.3. Structure tarifaire

La structure tarifaire du service eau potable est binôme avec :

- Une part fixe, composée de l'abonnement et de la location de compteur
- Une part variable, uniforme.

Tableau 43 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Collectivité			Facture 120 m ³ € HT					
	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part Fixe Loc Compteur (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	27,44	7,62	0,6000	107,06	35,06	32,75%	0,8922	0,0%	
2014	27,44	7,62	0,6000	107,06	35,06	32,75%	0,8922	0,0%	1,4*
2013	27,44	7,62	0,6000	107,06	35,06	32,75%	0,8922	0,0%	0,9
2012	27,44	7,62	0,6000	107,06	35,06	32,75%	0,8922	0,0%	2,0
2011	27,44	7,62	0,6000	107,06	35,06	32,75%	0,8922	5,9%	2,1
2010	27,44	7,62	0,5500	101,06	35,06	34,69%	0,8422	6,3%	1,5
2009	27,44	7,62	0,5000	95,06	35,06	36,88%	0,7922		0,1

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2015, le prix du service eau potable pour une facture type de 120 m³ est de **0,8922 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

La structure tarifaire n'a pas évolué depuis 2009 ; or, une structure tarifaire qui ne progresse pas, tout du moins au rythme de l'inflation, est en réalité une structure tarifaire en baisse.

La commune applique un forfait (22,87 €HT/an) pour les abonnés du service d'assainissement collectif. La redevance modernisation de l'agence de l'eau est facturée à tous les usagers du service eau potable.

K.4. Ratios économiques de référence

Le ratio économique de référence des services eau potable et assainissement collectif est calculée à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « marquées » portées par la M14.

■ Service Eau Potable

Le ratio économique de référence du service eau potable de la commune est calculé à partir des recettes réelles encaissées, subventions et charges « marquées » incluses portées par la M14.

Pour l'année 2012, ce ratio économique de référence est de **4,3223 €HT/m³**, décomposé en :

- Ratio Recettes Communales : 1,5097 €HT/m³
- Ratio Subventions au budget M49 : 2,8125 €HT/m³
- Ratio Participation budget M14 : 0,000 €HT/m³

■ Service Assainissement

Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement est de **0,4972 €HT/m³**, dont :

- Ratio Recettes Communales : 0,4972 €HT/m³
- Ratio Subventions au budget M49 : 0,0000 €HT/m³
- Ratio Participation budget M14 : 0,0000 €HT/m³

K.5. Evolution de la consommation

En 2013, la commune compte 176 abonnements à l'eau potable, pour 70 abonnements à l'assainissement collectif, soit un taux de raccordement au réseau d'eaux usées de 39,7%.

Le ratio de consommation de la commune est faible, avec 40,40 m³/ab/an.

Tableau 44 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)	7 258	7 111	
Variation (%)		-2,03%	
Abonnés Eau Potable (ab)	184	176	
Variation (%)		-4,35%	
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)	39,45	40,40	
Variation (%)		2,43%	
Volume Ass coll. (m3)		3 266	
Variation (%)			
Abonnés Assainissement coll. (ab)	71	70	
Variation (%)		-1,41%	
Ratio de consommation ASS (m3/ab)		46,66	
Variation (%)			

IV.3. ANCIENNE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VIVARAIS

A. DEVESSET

La commune de Devesset gère son service d'eau potable par le biais d'une délégation de service public de type affermage avec SAUR (25/05/2012 au 31/08/2023). Le service d'assainissement collectif est géré en régie.

A.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

Nous avons étudié les CA des deux services pour les années 2012 et 2013. En l'absence de comptabilité analytique entre les deux services, nous avons calculé un coefficient afin d'identifier la part des dépenses de chaque service sur la base des éléments du CA, comme suit :

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Recettes service Eau Potable}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$$

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Recettes service Assainissement}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$$

Les redevances des services eau potable et assainissement sont les deux principales recettes. La commune ne pratique pas de subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe M49.

La commune a délibéré sur le montant de la redevance PFAC :

- Constructions nouvelles : 800 €
- Constructions existantes : 800 €

Peu de charges pèsent sur le budget annexe M49. La commune n'a pas d'emprunts en cours sur les deux services. Les charges de personnel sont entièrement prises en charge par le budget général. D'après les informations communiquées par la commune, elles sont estimées à 5 760 €HT/an (cf. [annexe 2](#)). Cette charge supplémentaire « masquée » est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service.

La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Les services sont assujettis à la TVA.

A.2. Emprunts en cours

Les services eau potable et assainissement collectif n'ont pas d'emprunts en cours.

A.3. Structure tarifaire

■ Service Eau Potable

La structure tarifaire communale du service eau potable est binôme avec :

- L'abonnement, qui varie selon le diamètre du compteur :
 - Diamètre 12 & 15 mm
 - Diamètre 20 & 25 mm
 - Diamètre 30 mm
 - Diamètre 40 mm
 - Diamètre 50 mm
 - Diamètre 60 mm et +
- Une part variable uniforme, indépendamment du volume consommé.

La structure tarifaire du délégataire a été modifiée en 2013 avec le nouveau contrat de DSP avec la SAUR. Depuis cette date, la part fixe est composée uniquement d'un abonnement et le délégataire applique une seule part variable.

Le renouvellement du contrat a permis à la commune d'alléger la facture du service eau potable auprès de l'utilisateur, notamment en diminuant la part fixe.

Le tableau qui suit présente la facture type de 120 m³ (pour un abonnement de diamètre 15 mm).

Tableau 45 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Délégataire			Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/ab/ab)	Part Fixe Loc Compteur (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015				30,49	0,2000						
2014	49,58		0,7748	30,49	0,1524	191,33	80,07	41,85%	1,5945	0,5%	1,4*
2013	49,24		0,7694	30,49	0,1524	190,35	79,73	41,89%	1,5862	-15,3%	0,9
2012	116,10	6,98	0,4413	30,49	0,1524	224,81	153,57	68,31%	1,8735	0,0%	2,0
2011	116,10	6,98	0,4413	30,49	0,1524	224,81	153,57	68,31%	1,8735	1,4%	2,1
2010	114,00	6,85	0,4333	30,49	0,1524	221,62	151,34	68,29%	1,8469		1,5

En 2014, le prix du service eau potable pour une facture type de 120 m³ est de **1,5945 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est légèrement supérieur au seuil de 40 % fixé par la loi. Seules les communes touristiques peuvent déroger à cette règle.

■ Service Assainissement Collectif

La structure tarifaire communale du service assainissement collectif est binôme avec :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme, indépendamment du volume consommé

Tableau 46 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	54,00	0,2546	84,55	54,00	63,87%	0,7046	10,8%	
2014	45,74	0,2546	76,29	45,74	59,95%	0,6358	0,0%	1,4*
2013	45,74	0,2546	76,29	45,74	59,95%	0,6358	0,0%	0,9
2012	45,74	0,2546	76,29	45,74	59,95%	0,6358	0,0%	2,0
2011	45,74	0,2546	76,29	45,74	59,95%	0,6358	0,0%	2,1
2010	45,74	0,2546	76,29	45,74	59,95%	0,6358		1,5

En 2015, le prix du service assainissement pour une facture type de 120 m³ est de **0,7046 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est légèrement supérieur au seuil de 40 % fixé par la loi. Seules les communes touristiques peuvent déroger à cette règle.

Depuis 2010, la structure tarifaire communale des deux services n'a pas évoluée, et ce jusqu'en 2015 où elle a été réévaluée. Nous rappelons qu'une structure tarifaire qui ne progresse pas, tout du moins au rythme de l'inflation, est en réalité une structure tarifaire en baisse.

D'après les informations disponibles, en 2015, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **2,2991 €HT/m³**.

A.4. Ratios économiques de référence

Les ratios économiques de référence des services eau potable et assainissement collectif sont calculés à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « masquées » portées par la M14.

■ Service Eau Potable

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2010 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est de **2,3273 €HT/m³**.

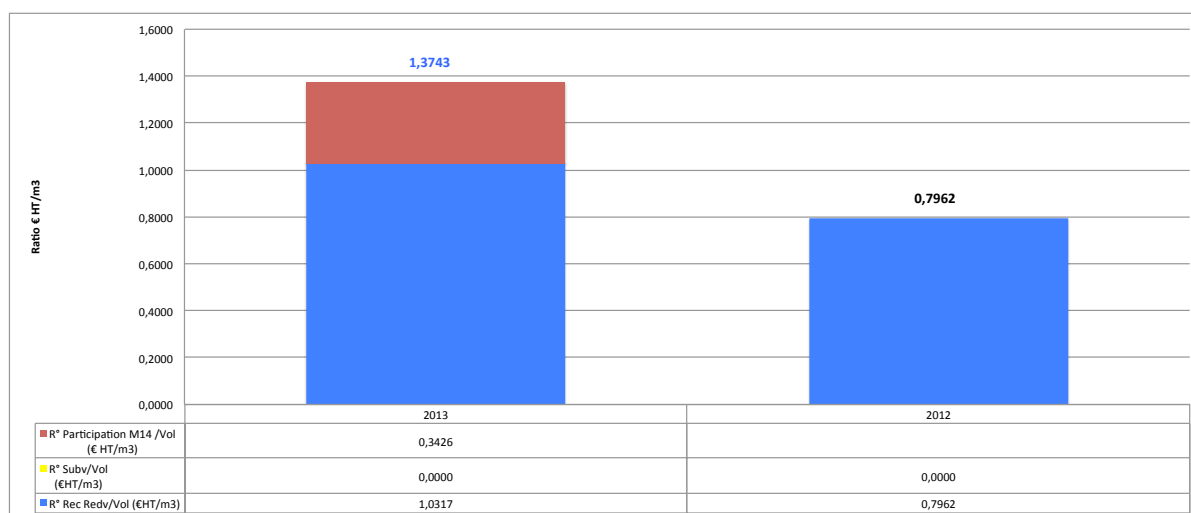
Graph 33 : Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)



■ Service Assainissement

Le graphique suivant présente l'évolution du ratio économique de référence pour la période 2010 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement collectif est de **1,3743 €HT/m³**.

Graph 34 : Ratio économique de référence du service Assainissement Collectif (en €HT/m³)



D'après les informations disponibles, en 2013, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **3,7016 €HT/m³**.

A.5. Evolution de la consommation

En 2013, la commune compte 294 abonnements à l'eau potable et 75 abonnements à l'assainissement collectif, soit un taux de raccordement de 25,5%.

Tableau 47 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)	24 972	25 565	24 002	22 347	23 731	
Variation (%)		2,37%	-6,11%	-6,90%	6,19%	
Abonnés Eau Potable (ab)	294	292	300	297	294	
Variation (%)		-0,68%	2,74%	-1,00%	-1,01%	
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)	84,94	87,55	80,01	75,24	80,72	
Variation (%)		3,08%	-8,62%	-5,95%	7,28%	
Volume Ass coll. (m3)	9 823	10 462	8 865	7 342	8 406	
Variation (%)		6,51%	-15,26%	-17,18%	14,49%	
Abonnés Assainissement coll. (ab)	76	75	77	76	75	
Variation (%)		-1,32%	2,67%	-1,30%	-1,32%	
Ratio de consommation ASS (m3/ab)	129,25	139,49	115,13	96,61	112,08	
Variation (%)		7,93%	-17,47%	-16,09%	16,02%	

Sur la période 2009 à 2013, la consommation en eau potable a légèrement diminué (-4,96%), alors que celle relative aux eaux usées facturés a connu une baisse plus importante (-14,4%).

B. MARS

La commune de Mars gère le service d'eau potable par une délégation de service public de type d'affermage avec SAUR (01/01/2013 au 31/12/2021). Le service d'assainissement collectif est géré en régie.

B.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

Nous avons étudié les CA des deux services pour la période 2009 à 2013. En l'absence de comptabilité analytique entre les deux services, nous avons calculé un coefficient afin d'identifier la part des dépenses de chaque service sur la base des éléments du CA, comme suit :

Coefficient = $\frac{\text{Recettes service Eau Potable}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Recettes service Assainissement}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$$

Les redevances des services eau potable et assainissement sont les deux principales recettes. La commune ne pratique pas de subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe M49.

Peu de charges pèsent sur le budget annexe M49. La principale charge portée par le budget est l'achat d'eau à la commune de St Agrève (11 879 m³ en 2013) et à celle de Fay sur Lignon (1 563 m³ en 2013). Les charges de personnel, estimées à 1 000 €HT/an, sont portées par le budget général. En absence de données précises sur le personnel administratif et technique communal intervenant au niveau des deux services, ce montant est minimisé. Le budget porte également un emprunt sur le service d'assainissement collectif (cf. [annexe 2](#)).

La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Les services sont assujettis à la TVA.

B.2. Emprunts en cours

Le service d'eau potable n'a pas d'emprunts en cours.

Le service d'assainissement porte un unique emprunt, qui arrivera à échéance en 2022. En 2015, l'annuité remboursée est de 5 485 €, avec 3 773 € de part de remboursement en capital et 1 713 € de part en intérêts.

B.3. Structure tarifaire

La structure tarifaire communale est binôme, avec :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme

La structure tarifaire du délégataire est composée uniquement d'une part variable.

Tableau 48 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Délégataire		Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/ab/ab)	Part var. (€HT/m ³)	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015			30,00	1,0000						
2014	0,00	0,8153	25,00	0,9000	230,84	25,00	10,83%	1,9236	0,4%	1,4*
2013	0,00	0,8080	25,00	0,9000	229,96	25,00	10,87%	1,9163	22,3%	0,9
2012	0,00	0,8680	15,24	0,5716	187,99	15,24	8,11%	1,5666	9,8%	2,0
2011	0,00	0,8421	15,24	0,4573	171,17	15,24	8,90%	1,4264		2,1

En 2014, le prix du service eau potable pour une facture type de 120 m³ est de **1,9236 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

La structure tarifaire du service assainissement est composée uniquement d'une part variable.

Tableau 49 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	0,00	0,8000	96,00	0,00	0,00%	0,8000	12,7%	
2014	0,00	0,7100	85,20	0,00	0,00%	0,7100	0,0%	1,4*
2013	0,00	0,7100	85,20	0,00	0,00%	0,7100		0,9

En 2015, le prix du service assainissement collectif pour une facture type de 120 m³ est de **0,8000 €HT/m³**.

D'après les informations disponibles, en 2015, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **2,7236 €HT/m³**.

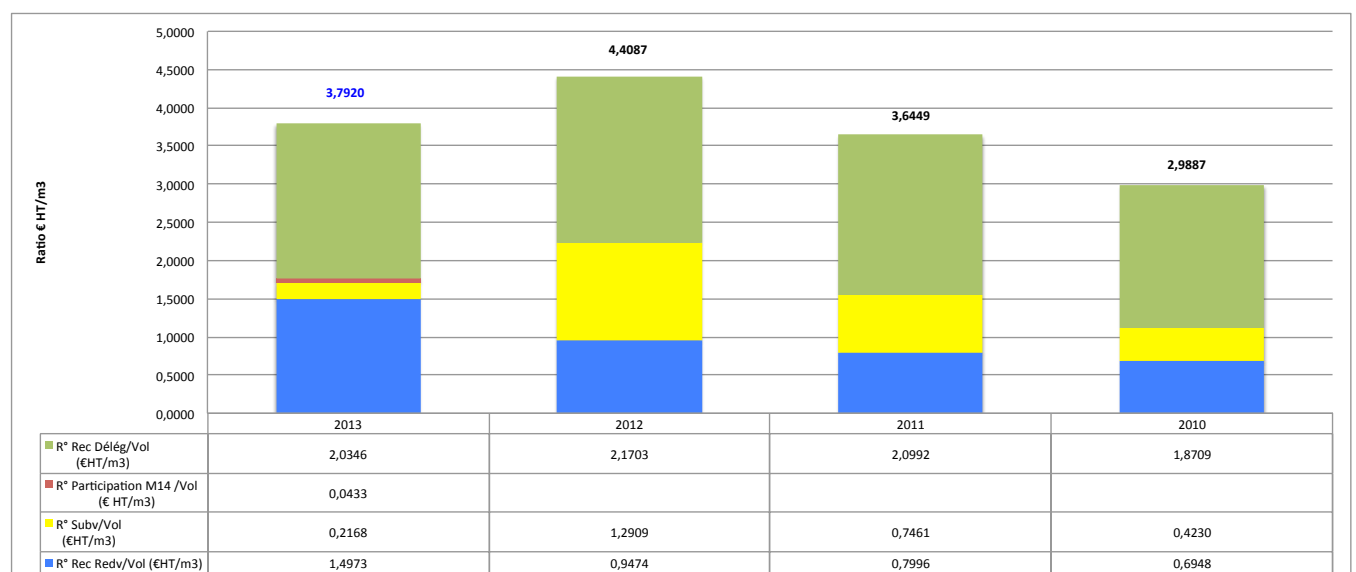
B.4. Ratios économiques de référence

Les ratios économiques de référence des services eau potable et assainissement collectif sont calculés à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « masquées » portées par la M14.

■ Service Eau Potable

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2010 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est de **3,7920 €HT/m³**.

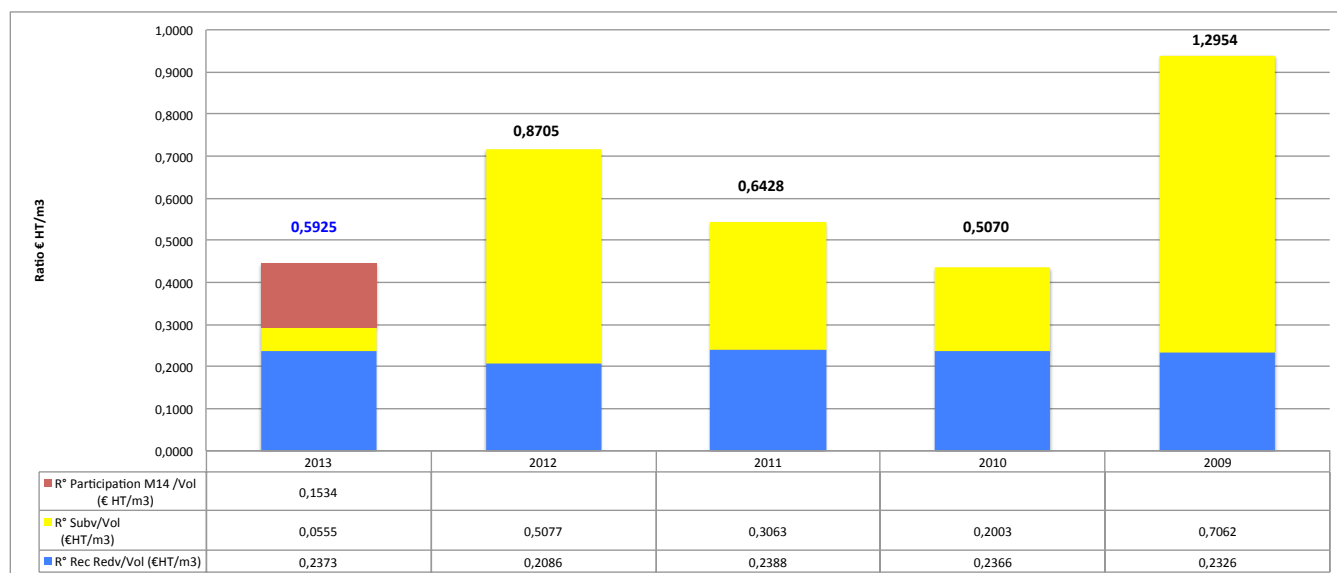
Graph 35 : Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)



■ Service Assainissement

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence pour la période 2010 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement est de **0,5925 €HT/m³**.

Graph 36 : Ratio économique de référence du service Assainissement (en €HT/m³)



D'après les informations disponibles, en 2013, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **4,3845 €HT/m³**.

B.5. Evolution de la consommation

En 2013, la commune compte 227 abonnements à l'eau potable et 60 abonnements à l'assainissement collectif, soit un taux de raccordement de 26,43%.

Sur la période 2009 à 2013, la consommation en eau potable a fortement baissé (-20%), alors que le nombre d'abonnés de la commune a légèrement progressé. Le ratio de consommation moyen de la commune était de 50,92 m³/ab/an en 2013.

Nous ne constatons pas les mêmes tendances concernant l'évolution des volumes facturés du service d'assainissement collectif.

Tableau 50 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)	14 449	17 425	14 865	14 899	11 558	
Variation (%)		20,60%	-14,69%	0,23%	-22,42%	
Abonnés Eau Potable (ab)	221	224	230	232	227	226
Variation (%)		1,36%	2,68%	0,87%	-2,16%	-0,44%
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)	65,38	77,79	64,63	64,22	50,92	
Variation (%)		18,98%	-16,92%	-0,64%	-20,72%	
Volume Ass coll. (m3)	3 270	3 587	3 269	3 308	3 259	
Variation (%)		9,69%	-8,87%	1,19%	-1,48%	
Abonnés Assainissement coll. (ab)	57	59	62	62	60	65
Variation (%)		3,51%	5,08%	0,00%	-3,23%	8%
Ratio de consommation ASS (m3/ab)	57,37	60,80	52,73	53,35	54,32	
Variation (%)		6%	-13%	1%	2%	

C. ROCHEPAULE

La commune de Rochepaule gère le service d'eau potable en délégation de service public de type affermage avec SAUR (20/06/2012 au 31/08/2023). Le service d'assainissement collectif est géré en régie.

C.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

Nous avons étudié les CA des deux services pour la période 2009 à 2013. En l'absence de comptabilité analytique entre les deux services, nous avons calculé un coefficient afin d'identifier la part des dépenses de chaque service sur la base des éléments du CA, comme suit :

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Recettes service Eau Potable}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$$

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Recettes service Assainissement}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$$

Les redevances des services eau potable et assainissement sont les deux principales recettes. La commune ne pratique pas de subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe M49 de manière systématique (existe en 2010, 2011, 2014).

La commune a délibéré sur le montant de la PFAC :

- Constructions nouvelles : 2 000 €
- Constructions existantes : 2 000 €

Peu de charges pèsent sur le budget annexe M49. Le budget porte principalement l'emprunt en cours sur le service d'assainissement collectif. Les charges de personnel, estimées à 1 000 €HT/an, sont portées par le

budget général. En absence de données précises sur le personnel administratif et technique communal qui intervient au niveau des deux services, ce montant est minimisé (cf. [annexe 2](#)). Cette charge supplémentaire « masquée » est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service.

La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Les services sont assujettis à la TVA.

C.2. Emprunts en cours

Le service d'eau potable n'a pas d'emprunts en cours.

Le service d'assainissement porte un seul emprunt, qui arrivera à échéance en 2030. En 2015, l'annuité remboursée est de 14 084 €, avec 8 105 € de part de remboursement en capital et 5 979 € de part en intérêts.

C.3. Structure tarifaire

La commune a renouvelé son contrat de DSP en juin 2006. Depuis, la composition de la structure tarifaire du délégataire a été modifiée.

La structure tarifaire du service eau potable est binôme, avec :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme, indépendamment du volume consommé

Tableau 51 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Délégataire			Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/ab/ab)	Part Fixe Loc Compteur (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015				22,87	1,6296						
2014	56,74	-	0,7840	22,87	1,4296	345,24	79,61	23,06%	2,8770	7,7%	1,4*
2013	56,43	-	0,7798	22,87	1,2296	320,43	79,30	24,75%	2,6702	37,5%	0,9
2012	66,68	7,40	0,8051	22,87	0,3296	233,11	89,55	38,41%	1,9426		2,0

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2014, le prix du service eau potable pour une facture type de 120 m³ est de **2,8770 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

La structure tarifaire du service d'assainissement collectif est composée uniquement d'une part variable.

Tableau 52 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015								
2014								1,4*
2013								0,9
2012	0,00	0,5336	64,03	0,00	0,00%	0,5336		2,0

En 2012, le prix du service assainissement collectif pour une facture type de 120 m³ est de **0,5336 €HT/m³**.

En faisant l'hypothèse que la commune a maintenue la même structure tarifaire jusqu'en 2014, nous pouvons estimer le prix du service eau potable et assainissement à **3,4106 €HT/m³**.

C.4. Ratios économiques de référence

Les ratios économiques de référence des services eau potable et assainissement collectif sont calculés à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « masquées » portées par la M14.

■ Service Eau Potable

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2010 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est de **3,5790 €HT/m³**.

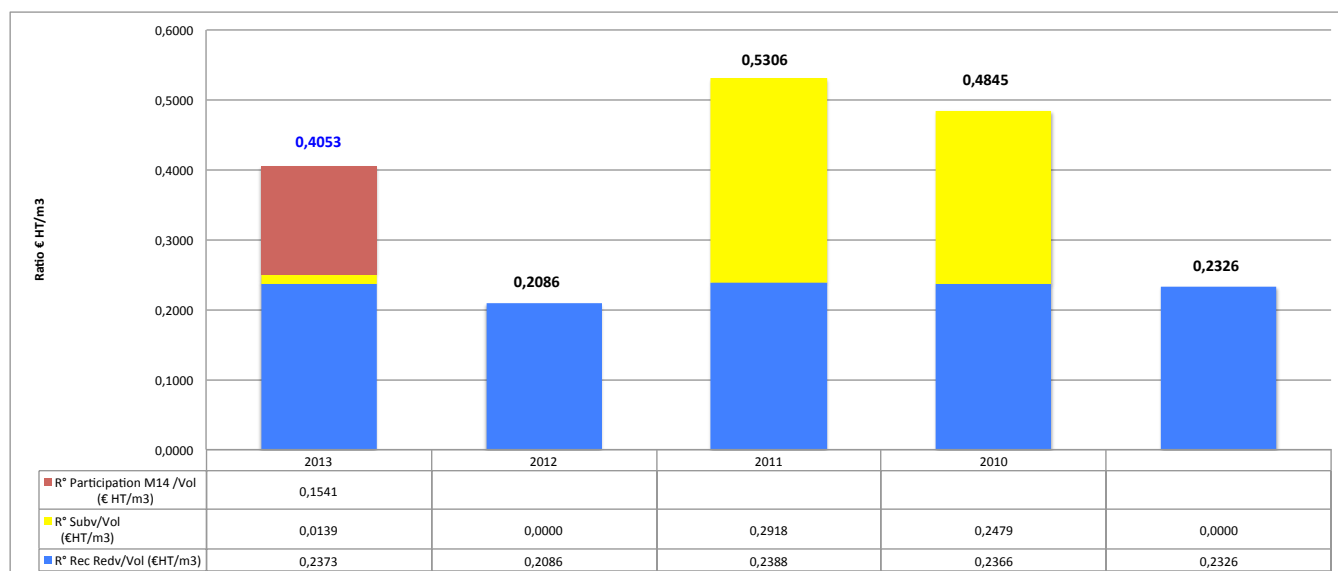
Graph 37 : Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)

La diminution du ratio du délégataire s'explique par le renouvellement du contrat en 2012.

■ Service Assainissement

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence pour la période 2010 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement est de **0,4053 €HT/m³**.

Graph 38 : Ratio économique de référence du service Assainissement (en €HT/m³)



D'après les informations disponibles, en 2013, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **3,9843 €HT/m³**.

C.5. Evolution de la consommation

En 2013, la commune compte 165 abonnements à l'eau potable et 71 abonnements à l'assainissement collectif, soit un taux de raccordement de 43%.

Tableau 53: Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)	7 707	7 758	7 944	9 277	8 495	
Variation (%)		0,66%	2,40%	16,78%	-8,43%	
Abonnés Eau Potable (ab)	155	156	167	164	165	
Variation (%)		0,65%	7,05%	-1,80%	0,61%	
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)		49,73	47,57	56,57	51,48	
Variation (%)			-4,35%	18,92%	-8,98%	
Volume Ass coll. (m3)	3 366	3 187	3 248	3 692	3 245	
Variation (%)		-5,32%	1,91%	13,67%	-12,11%	
Abonnés Assainissement coll. (ab)	71	71	73	71	71	
Variation (%)		0,00%	2,82%	-2,74%	0,00%	
Ratio de consommation ASS (m3/ab)	47,41	44,89	44,49	52,00	45,70	
Variation (%)		-5,32%	-0,88%	16,87%	-12,11%	

Sur la période 2009 à 2013, la consommation en eau potable a progressé (+10,7%) à un rythme plus soutenu que l'évolution du nombre d'abonnés (+6,45%). Le ratio de consommation moyen de la commune était de 51,48 m³/ab/an en 2013.

Sur la même période, les volumes en assainissement collectif ont légèrement diminué (-3,6%).

D. SAINT AGREVE

Saint Agrevé gère les services d'eau potable et d'assainissement collectif en délégation de service public avec deux contrats de type affermage avec SAUR allant du 01/01/2010 au 31/12/2021.

D.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

La commune dispose de deux budgets annexes M49 eau potable et assainissement. Nous avons étudié les CA des deux services pour la période 2009 à 2013.

■ Service Eau Potable

La vente d'eau aux usagers et la vente d'eau en gros à des communes voisines constituent les deux recettes du service. Le budget général de la commune abonde par une subvention d'exploitation le budget annexe M49 de l'eau potable.

La principale charge portée par le budget de l'eau est le remboursement des 7 emprunts en cours. Les charges de personnel sont prises en charge par le budget général. N'ayant pas d'informations précises sur le personnel technique et administratif communal qui intervient au niveau du service, nous les avons estimé à hauteur de 500 €HT/an (cf. [annexe 2](#)). Cette charge supplémentaire « masquée » est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service.

■ Service Assainissement collectif

La redevance assainissement constitue la principale recette du service. Le budget général de la commune abonde par une subvention d'exploitation le budget annexe M49 de l'assainissement.

La commune a délibéré sur le montant de la PFAC :

- Constructions nouvelles : 900 €
- Constructions existantes : 900 €

La principale charge portée par le budget de l'assainissement est le remboursement des 4 emprunts en cours. Les charges de personnel, estimées à 500 €HT/an, sont portées par le budget général. En absence de données précises sur le personnel administratif et technique communal qui intervient au niveau des deux services, cette dépense est minimisée. Cette charge supplémentaire « masquée » est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service.

La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

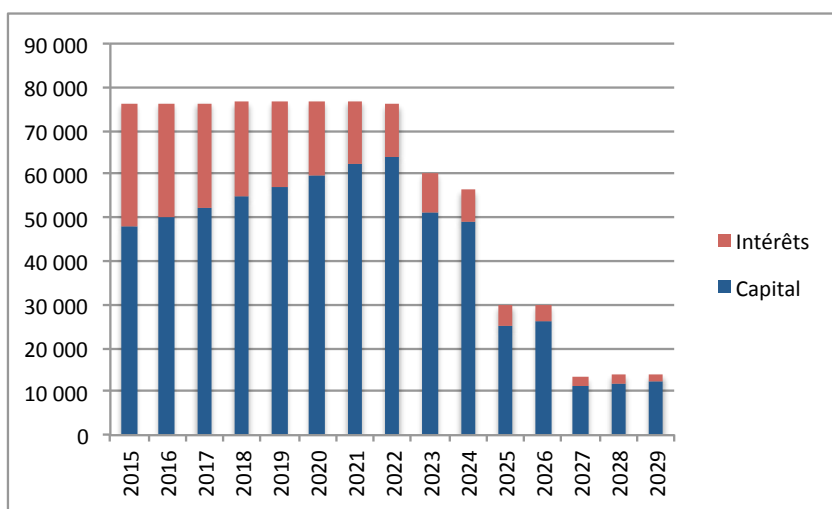
Les services sont assujettis à la TVA.

D.2. Emprunts en cours

■ Service Eau Potable

Le service eau potable compte 7 emprunts en cours. L'annuité en 2015 est de 76 221 €, avec 48 070 € de part de remboursement en capital et 28 151 € en intérêts. Les emprunts arrivent à échéance en 2029.

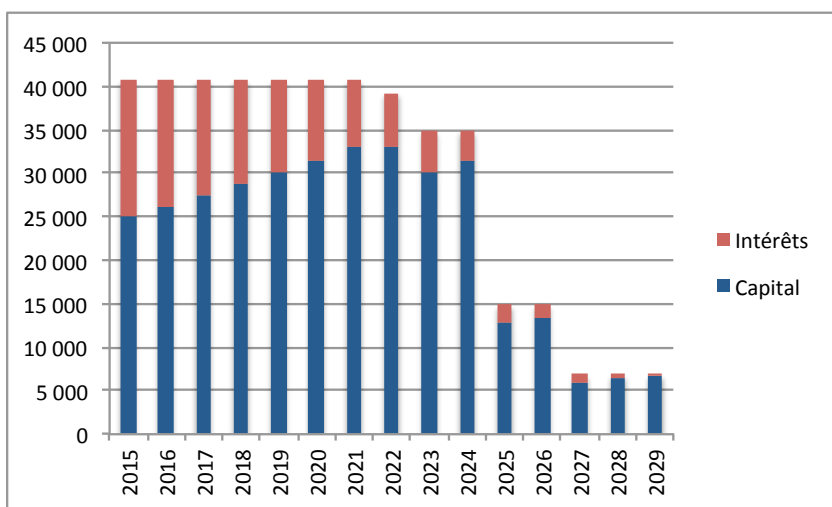
Graphique 39 : Annuités des emprunts Eau Potable en €, jusqu'à extinction



■ Service Assainissement

Le service assainissement a 4 emprunts en cours. L'annuité en 2015 est de 40 680 €, dont 25 016 € de part en capital et 15 664 € de part intérêts. Les emprunts arrivent à échéance en 2029.

Graphique 40 : Annuités des emprunts Assainissement Collectif en €, jusqu'à extinction



D.3. Structure tarifaire

Avec le renouvellement du contrat en 2010, le délégataire a modifié la composition de sa structure tarifaire eau potable. Depuis 2010, la part délégataire est composée d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable uniforme.

La composition de la structure tarifaire des deux services est identique. Elle est donc ainsi composée de :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme, indépendamment le volume consommé

Tableau 54 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Délégataire			Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/ab/ab)	Part Fixe Loc Compteur (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015				29,46	0,3200						
2014	42,06		0,8080	29,46	0,3200	206,88	71,52	34,57%	1,7240	0,3%	1,4*
2013	41,84		0,8055	29,46	0,3200	206,36	71,30	34,55%	1,7197	1,2%	0,9
2012	41,15		0,7906	29,46	0,3200	203,88	70,61	34,63%	1,6990	1,3%	2,0
2011	40,69		0,7727	29,46	0,3200	201,27	70,15	34,85%	1,6773	0,6%	2,1
2010	40,00		0,7685	29,46	0,3200	200,08	69,46	34,72%	1,6673	-9,9%	1,5
2009	45,82	6,14	0,9125	29,46	0,2600	222,12	81,42	36,66%	1,8510		0,1

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2014, le prix du service eau potable pour une facture type de 120 m³ est de **1,7240 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

Tableau 55 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type de 120 m³

Année	Délégataire		Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/ab/ab)	Part var. (€HT/m ³)	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015			0,00	0,4000						
2014	44,95	0,8691	0,00	0,4000	197,24	44,95	22,79%	1,6437	0,5%	1,4*
2013	44,65	0,8634	0,00	0,4000	196,26	44,65	22,75%	1,6355	1,7%	0,9
2012	43,68	0,8446	0,00	0,4000	193,03	43,68	22,63%	1,6086	2,3%	2,0
2011	42,39	0,8197	0,00	0,4000	188,75	42,39	22,46%	1,5730	0,7%	2,1
2010	42,00	0,8121	0,00	0,4000	187,45	42,00	22,41%	1,5621		1,5

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2015, le prix du service assainissement collectif pour une facture type de 120 m³ est de **1,6437 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

La structure tarifaire des deux services n'a pas été réévaluée depuis 2010 ; or, une structure tarifaire qui ne progresse pas, tout du moins au rythme de l'inflation, est en réalité une structure tarifaire en baisse.

D'après les informations disponibles, en 2014, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **3,3677 €HT/m³**.

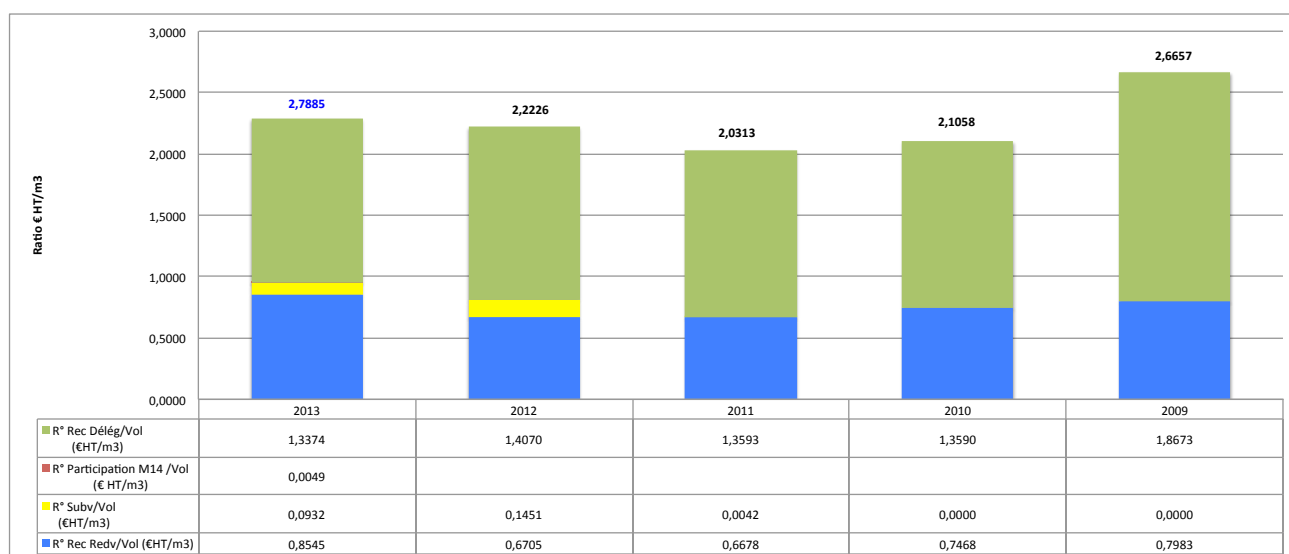
D.4. Ratios économiques de référence

Les ratios économiques de référence des services eau potable et assainissement collectif sont calculés à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « masquées » portées par la M14.

■ Service Eau Potable

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2010 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est de **2,7885 €HT/m³**.

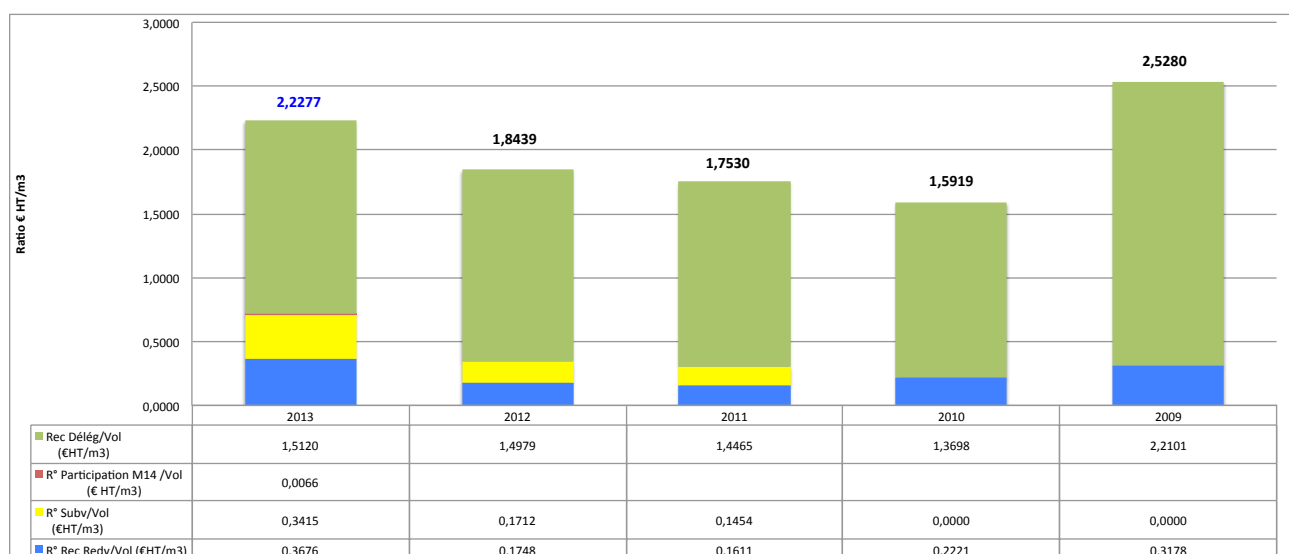
Graph 41 : Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)



■ Service Assainissement

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence pour la période 2010 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement est de **2,2277 €HT/m³**.

Graph 42 : Ratio économique de référence du service Assainissement (en €HT/m³)



D'après les informations disponibles, en 2013, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **5,0155 €HT/m³**.

D.5. Evolution de la consommation

En 2013, la commune compte 1 554 abonnements à l'eau potable et 1 209 abonnements à l'assainissement collectif, soit un taux de raccordement de 77%.

Tableau 56 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)	88 080	98 227	97 849	94 335	102 852	
Variation (%)		11,52%	-0,38%	-3,59%	9,03%	
Abonnés Eau Potable (ab)	1 471	1 498	1 524	1 542	1 554	
Variation (%)		1,84%	1,74%	1,18%	0,78%	
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)	59,88	65,57	64,21	61,18	66,19	
Variation (%)		9,51%	-2,08%	-4,72%	8,19%	
Volume Ass coll. (m3)	71 529	79 478	78 090	73 152	75 743	
Variation (%)		11,11%	-1,75%	-6,32%	3,54%	
Abonnés Assainissement coll. (ab)	1 152	1 173	1 190	1 196	1 209	
Variation (%)		1,82%	1,45%	0,50%	1,09%	
Ratio de consommation ASS (m3/ab)	62,09	67,76	65,62	61,16	62,65	
Variation (%)		9,12%	-3,15%	-6,79%	2,43%	

Sur la période 2009 à 2013, la consommation en eau potable a progressé (+16,7%) à un rythme plus soutenu que l'évolution du nombre d'abonnés (+5,64%). Le ratio de consommation moyen de la commune était de 66,19 m³/ab/an en 2013.

Sur la même période, les volumes en assainissement ont progressé à un rythme moins soutenu (+5,89%).

E. SAINT ANDRE EN VIVARAIS

La commune de Saint André-en-Vivarais gère le service d'eau potable en délégation de service public avec un contrat de type affermage avec SAUR (01/01/2010 au 31/12/2021). Le service d'assainissement collectif est géré en régie.

E.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

La commune dispose de deux budgets annexes M49 eau potable et assainissement. Nous avons étudié les CA des deux services pour la période 2010 à 2013.

■ **Service Eau Potable**

La vente d'eau aux usagers est la seule recette du service. Le budget de l'eau ne reçoit pas de subventions d'exploitation du budget général de la commune.

Il porte très peu de charges. Le service n'a pas d'emprunts en cours et les charges de personnel sont supportées par le budget général. N'ayant pas d'informations précises sur le personnel technique et administratif communal qui intervient au niveau du service, nous les avons estimé au minimum à 500 €HT/an (cf. [annexe 2](#)). Cette charge supplémentaire « masquée » est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service.

■ **Service Assainissement collectif**

La redevance assainissement constitue la principale recette du service. Le budget général de la commune abonde par une subvention d'exploitation le budget annexe M49 de l'assainissement.

Le budget porte peu de dépenses. Les charges de personnel sont supportées par le budget général. N'ayant pas d'informations précises sur le personnel technique et administratif communal qui intervient au niveau du service, nous les avons estimé également au minimum à 500 €HT/an. Cette charge supplémentaire « masquée » est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service.

La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Les services sont assujettis à la TVA.

E.2. Emprunts en cours

Le service eau potable porte 1 emprunt. L'annuité en 2015 est de 13 397 €, avec 7 867 € de part de remboursement en capital et 5 069 € de part intérêts. Les emprunts arrivent à échéance en 2027.

Le service d'assainissement collectif n'a pas d'emprunts en cours.

E.3. Structure tarifaire

La structure tarifaire des deux services est identique. Elle est composée de :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme, indépendamment du volume consommé

Tableau 57 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Délégataire		Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/ab/ab)	Part var. (€HT/m ³)	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015			57,00	0,6600						
2014	43,81	0,7749	57,00	0,6600	273,00	100,81	36,93%	2,2750	0,0%	1,4*
2013	43,78	0,7743	57,00	0,6600	272,90	100,78	36,93%	2,2741	4,6%	0,9
2012	43,02	0,7609	53,36	0,6098	260,86	96,38	36,95%	2,1739	1,1%	2,0
2011	42,14	0,7453	53,36	0,6098	258,11	95,50	37,00%	2,1509		2,1

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2014, le prix du service eau potable pour une facture type de 120 m³ est de **2,2750 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

Tableau 58 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	57,00	0,6600	136,20	57,00	41,85%	1,1350	0,0%	
2014	57,00	0,6600	136,20	57,00	41,85%	1,1350	0,0%	1,4*
2013	57,00	0,6600	136,20	57,00	41,85%	1,1350		0,9

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2014, le prix du service assainissement collectif pour une facture type de 120 m³ est de **1,1350 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est supérieur au seuil de 40 % fixé par la loi. Seules les communes touristiques peuvent déroger à cette règle.

La structure tarifaire des deux services n'a pas été réévaluée depuis 2013 ; or, une structure tarifaire qui ne progresse pas, tout du moins au rythme de l'inflation, est en réalité une structure tarifaire en baisse.

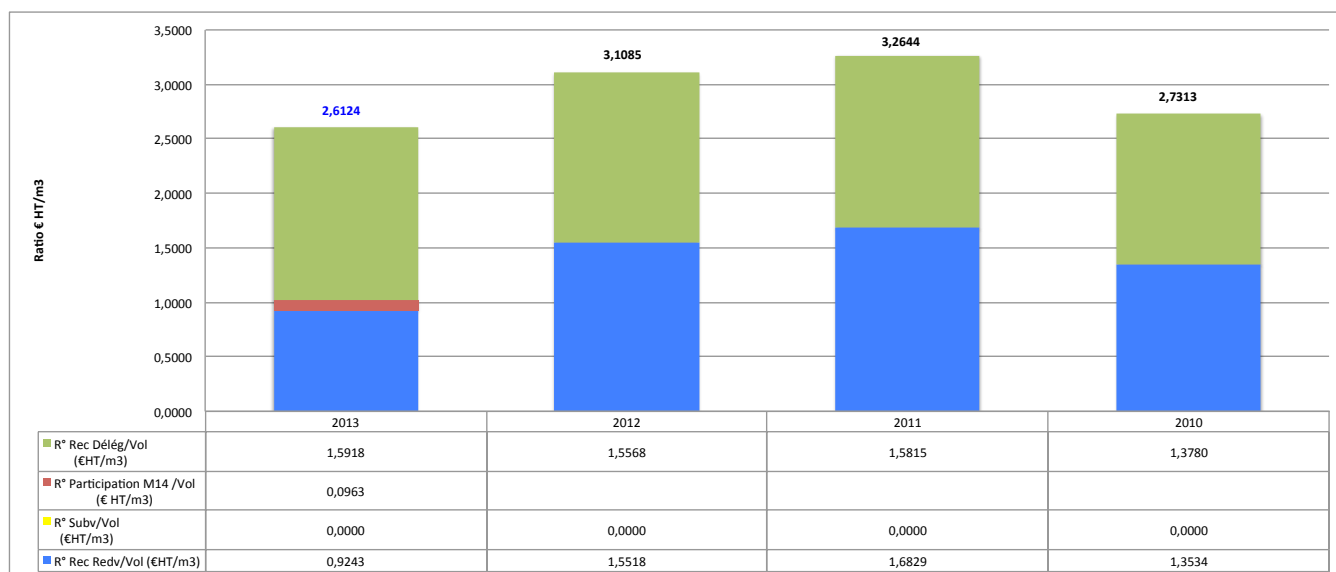
D'après les informations disponibles, en 2015, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **3,4100 €HT/m³**.

E.4. Ratios économiques de référence

Les ratios économiques de référence des services eau potable et assainissement collectif sont calculés à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « masquées » portées par la M14.

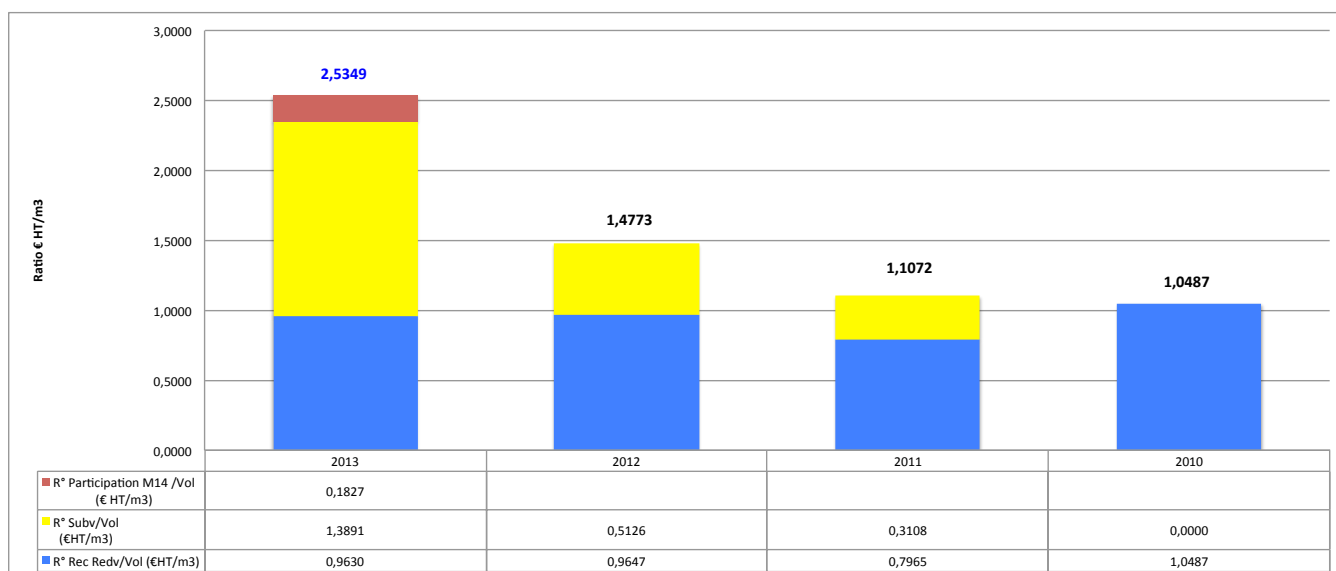
■ Service Eau Potable

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2010 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service est **2,6124 €HT/m³**.

Graph 43 : Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)

■ Service Assainissement

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2010 à 2013. Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service est **2,5349 €HT/m³**.

Graph 44 : Ratio économique de référence du service Assainissement (en €HT/m³)

D'après les informations disponibles, en 2013, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **5,1473 €HT/m³**.

E.5. Evolution de la consommation

En 2013, la commune compte 102 abonnements à l'eau potable et 44 abonnements à l'assainissement collectif, soit un taux de raccordement de 43,14%.

Sur la période 2009 à 2013, le ratio de consommation a légèrement baissé. En 2013, il est de 50,91 m³/ab/an.

Tableau 59: Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)	5 080	6 059	4 932	5 108	5 193	
Variation (%)		19,27%	-18,60%	3,57%	1,66%	
Abonnés Eau Potable (ab)	91	92	99	102	102	
Variation (%)		1,10%	7,61%	3,03%	0,00%	
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)	55,82	65,86	49,82	50,08	50,91	
Variation (%)		17,98%	-24,36%	0,52%	1,66%	
Volume Ass coll. (m3)	2 975	3 208	2 787	2 843	2 873	
Variation (%)		7,83%	-13,12%	2,01%	1,06%	
Abonnés Assainissement coll. (ab)	51	50	50	47	44	
Variation (%)		-1,96%	0,00%	-6,00%	-6,38%	
Ratio de consommation ASS (m3/ab)	58,33	64,16	55,74	60,49	65,30	
Variation (%)		9,99%	-13,12%	8,52%	7,95%	

F. SAINT JEURE D'ANDAURE

La commune de Saint Jeure d'Andaure gère le service d'eau potable en délégation de service public avec un contrat d'affermage avec SAUR (01/08/2009 au 31/07/2017). Le service d'assainissement collectif est géré en régie.

F.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

Nous avons étudié les CA du budget eau potable et assainissement sur la période 2010 à 2013 et le budget prévisionnel de l'année 2014.

Le budget annexe M49 de la commune porte uniquement sur les recettes et les dépenses du service de l'eau potable. Celles du service assainissement collectif sont portées par le budget général. Il faut rappeler que la commune ne facture par la redevance assainissement à ses usagers.

La vente d'eau aux usagers est la seule recette du service. Le budget général de la commune abonde le budget de l'eau par des subventions d'exploitation.

Ce budget porte très peu de charges. Il porte notamment le remboursement des annuités d'emprunts. Les charges de personnel sont supportées par le budget général. N'ayant pas d'informations précises sur le personnel technique et administratif communal qui intervient au niveau du service, nous les avons estimé au

minimum à 500 €HT/an (cf. [annexe 2](#)). Cette charge supplémentaire « masquée » est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service.

La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Le service est assujéti à la TVA.

F.2. Emprunts en cours

Le service eau potable porte 1 emprunt. L'annuité en 2015 est de 5 571 €, dont 3 930 € de part capital et 1 642 € de part intérêts. Les emprunts arrivent à échéance en 2022.

Le service d'assainissement collectif n'a pas d'emprunts en cours.

F.3. Structure tarifaire

La structure tarifaire du service eau potable est binôme avec :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme, indépendamment des volumes consommés.

Tableau 60 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Délégataire		Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/ab/ab)	Part var. (€HT/m ³)	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015			32,00	0,7500						
2014	77,04	0,8963	32,00	0,7500	306,60	109,04	35,56%	2,5550	0,0%	1,4*
2013	77,10	0,8969	32,00	0,7500	306,73	109,10	35,57%	2,5561	12,6%	0,9
2012	75,28	0,8757	32,00	0,5000	272,36	107,28	39,39%	2,2697	8,0%	2,0
2011	72,66	0,8453	30,18	0,4000	252,28	102,84	40,76%	2,1023	1,5%	2,1
2010	71,06	0,8267	30,18	0,4000	248,44	101,24	40,75%	2,0704	5,7%	1,5
2009	58,88	0,8172	30,18	0,4000	235,12	89,06	37,88%	1,9594		0,1

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2015, le prix du service eau potable pour une facture type de 120 m³ est de **2,5550 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

La structure tarifaire communale n'a pas évolué depuis 2013 ; or, une structure tarifaire qui ne progresse pas, tout du moins au rythme de l'inflation, est en réalité une structure tarifaire en baisse.

La commune n'a pas de structure tarifaire pour le service d'assainissement collectif.

F.4. Ratios économiques de référence

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2011 à 2013, calculé à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « masquées » portées par la M14.

Graph 45 : Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)



Le point de départ de la prospective économique sera le ratio de la recette encaissée de la commune en 2013, soit **5,6605 €HT/m³**.

F.5. Evolution de la consommation

Sur la période 2009 à 2013, la consommation en eau potable a progressé de 10,39%. Malgré cela, le ratio de consommation de la commune ne varie pas, avec 41,13 m³/ab/an en 2013.

Tableau 61 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m³)	3 241	3 404	3 752	3 602	3 578	
Variation (%)		5,03%	10,22%	-4,00%	-0,67%	
Abonnés Eau Potable (ab)	78	78	83	87	87	86
Variation (%)		0,00%	6,41%	4,82%	0,00%	-1,15%
Ratio de consommation Eau Potable (m³/ab)	41,55	43,64	45,20	41,40	41,13	
Variation (%)		5,03%	3,58%	-8,41%	-0,67%	

IV.1. ANCIENNES COMMUNES ISOLEES

A. ALBON D'ARDECHE

La commune d'Albon d'Ardèche n'a pas de service d'assainissement collectif et gère le service d'eau potable en régie.

A.1. Budget Eau Potable

Nous avons étudié les CA du budget de l'eau potable sur la période 2010 à 2013, ainsi que le BP 2014.

La vente d'eau aux usagers et la subvention d'exploitation du budget général sont les deux recettes du service.

Il comporte très peu de charges. Avec l'expiration de l'emprunt en cours en 2015, les seules charges qui pèsent sur le service sont les charges de personnel et d'exploitation du service. En 2013, 11 000 € ont été budgétisés pour les charges de personnel. D'après les informations communiquées, nous estimons que le travail technique et administratif du personnel communal représente une charge de 24 671 €/an. Cette charge supplémentaire « masquée » (13 671 €/an) au niveau des charges de personnel est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service (cf. [annexe 2](#)).

La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

A.2. Emprunts en cours

Le service d'eau potable a un emprunt en cours qui arrive à échéance en 2015.

A.3. Structure tarifaire

La structure tarifaire du service eau potable est binôme, composée :

- D'une part fixe, constituée de l'abonnement et de la location de compteur
- D'une part variable uniforme, indépendamment du volume consommé

Tableau 62 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Collectivité			Facture 120 m ³ € HT					
	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part Fixe Loc Compteur (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	28,80	57,48	1,5800	275,88	28,80	10,44%	2,2990	0,0%	
2014	28,80	57,48	1,5800	275,88	28,80	10,44%	2,2990	5,3%	1,4*
2013	27,36	54,72	1,5000	262,08	27,36	10,44%	2,1840	0,0%	0,9
2012	27,36	54,72	1,5000	262,08	27,36	10,44%	2,1840	5,8%	2,0
2011		77,40	1,4200	247,80	77,40	31,23%	2,0650	0,0%	2,1
2010		77,40	1,4200	247,80	77,40	31,23%	2,0650		1,5

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

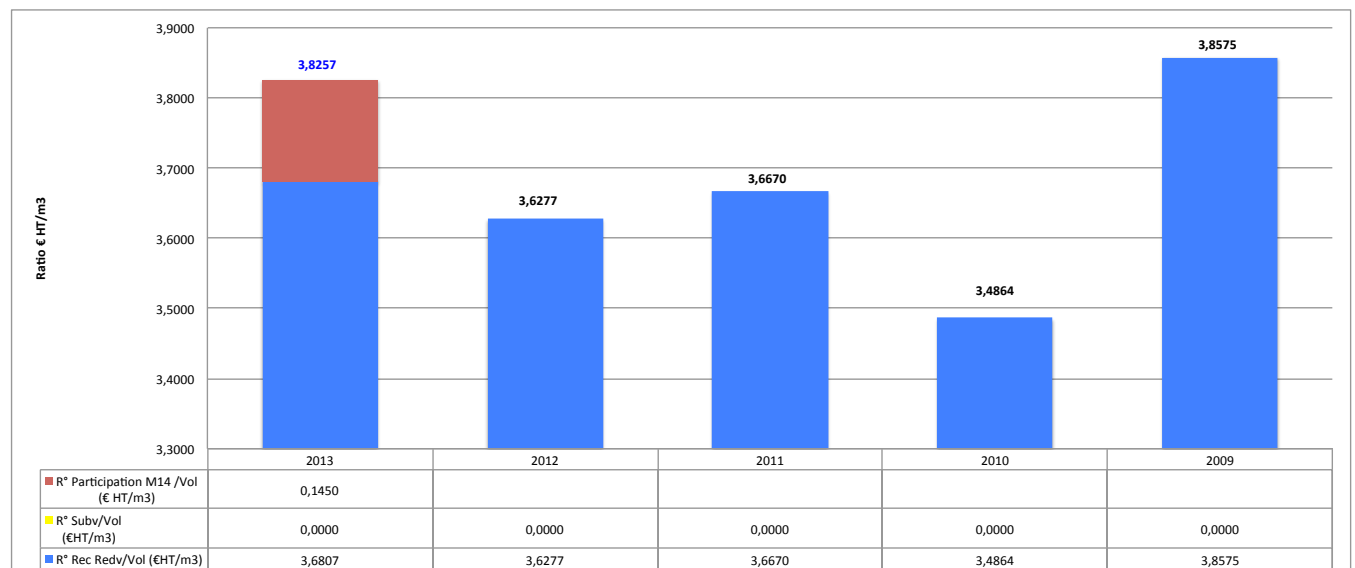
En 2015, le prix du service eau potable pour une facture type de 120 m³ est de **2,2990 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est bien inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

La période de facturation du service s'étend du 01/10/N au 30/09/N+1.

A.4. Ratios économiques de référence

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2011 à 2013 et pour le service de l'eau potable ; ce ratio est calculé à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « masquées » portées par la M14.

Graph 46 : Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)



Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service est de **3,8257 €HT/m³**.

A.5. Evolution de la consommation

Sur la période 2009 à 2013, la consommation en eau potable a progressé de 19%, alors que le nombre d'abonnés n'a progressé que de 1,2%.

Tableau 63 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)	5 127	6 174	5 474	6 121	6 132	
Variation (%)		20,42%	-11,34%	11,82%	0,18%	
Abonnés Eau Potable (ab)	162	162	165	166	164	158
Variation (%)		0,00%	1,85%	0,61%	-1,20%	-3,66%
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)	31,65	38,11	33,18	36,87	37,39	
Variation (%)		20,42%	-12,95%	11,15%	1,40%	

B. ISSAMOULENC

La commune d'Issamoulenc n'a pas de service d'assainissement collectif et gère le service d'eau potable en régie.

B.1. Budget Eau Potable

La commune n'a pas de budget annexe M49 eau potable. Les recettes et les charges du service sont supportées par le budget général.

Nous avons étudié les charges du budget de l'eau potable sur la période 2010 à 2013.

La seule recette du service est la vente d'eau aux usagers ; la principale dépense concerne les analyses d'eau. Le service n'a pas d'emprunts en cours et les charges de personnel sont supportées par le budget général. D'après les informations communiquées, nous estimons que le travail technique et administratif du personnel communal représente une charge de 12 000 €/an. Cette charge supplémentaire « masquée » au niveau des charges de personnel pèse sur le coût réel du service (cf. [annexe 2](#)).

La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique.

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

B.2. Structure tarifaire

La structure tarifaire du service eau potable est composée :

- D'une part fixe : l'abonnement
- De deux part variables dégressives :
 - 1^e tranche : consommation inférieure à 100 m³/an
 - 2^e tranche : consommation supérieure à 101 m³/an

Tableau 64 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Collectivité			Facture 120 m ³ € HT					
	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³) < 100 m ³	Part var. (€HT/m ³) > 101 m ³	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	70,00	0,6000	0,3000	136,00	70,00	51,47%	1,1333	0,0%	
2014	70,00	0,6000	0,3000	136,00	70,00	51,47%	1,1333	7,9%	1,4*
2013	60,00	0,6000	0,3000	126,00	60,00	47,62%	1,0500	0,0%	0,9
2012	60,00	0,6000	0,3000	126,00	60,00	47,62%	1,0500		2,0

Note : En absence de données sur la structure tarifaire de l'année 2015, nous avons reconduit les tarifs de l'année 2014

En 2015, le prix du service eau potable pour une facture type de 120 m³ est de **1,1333 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est supérieur au seuil de 40 % fixé par la loi pour les communes rurales. Seules les communes classées touristiques peuvent déroger à cette règle.

B.3. Ratio économique de référence

Le ratio économique de référence du service eau potable de la commune est calculé à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « masquées » supportées par la M14.

Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service eau potable est de **2,1099 €HT/m³**, dont :

- Ratio Recettes Communales : 1,9649 €HT/m³
- Ratio Subventions au budget M49 : -
- Ratio Participation budget M14 : 0,1450 €HT/m³ (cela comprend des charges non fléchés spécifiquement au service eau potable)

B.4. Evolution de la consommation

En 2013, la commune compte 107 abonnements à l'eau potable pour une consommation de 4 407 m³, soit un ratio de consommation moyenne sur la commune de 41,19 m³/ab/an.

Tableau 65 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)	4 407	
Variation (%)		
Abonnés Eau Potable (ab)	107	108
Variation (%)		0,93%
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)		
Variation (%)		

C. SAINT PIERREVILLE

La commune de Saint Pierreville gère les services d'eau potable et d'assainissement collectif en régie.

C.1. Budgets Eau Potable et Assainissement Collectif

Nous avons étudié les CA des deux services pour la période 2009 à 2013 et le BP de 2014. En l'absence d'une comptabilité analytique entre les deux services, nous avons calculé un coefficient afin d'identifier la part des dépenses de chaque service sur la base des éléments du CA, comme suit :

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Recettes service Eau Potable}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$$

$$\text{Coefficient} = \frac{\text{Recettes service Assainissement}}{\text{Recettes service Eau Potable} + \text{Recettes service Assainissement}}$$

Les redevances des services eau potable et assainissement sont les deux principales recettes. La commune ne pratique pas de subventions d'exploitation du budget général vers le budget annexe M49.

Peu de charges pèsent sur le budget annexe M49. Le service de l'eau a deux emprunts en cours. L'emprunt pour le financement des travaux du quartier « Le Poux » est pris en charge par le budget de l'eau, alors que l'emprunt pour le financement du remplacement des branchements en plomb est supporté par le budget général de la commune. D'après les informations communiquées, les charges de personnel des deux services sont estimées à 60 000 €HT/an. Cette charge supplémentaire « masquée » au niveau des charges de personnel est supportée par le budget général et pèse sur le coût réel du service.

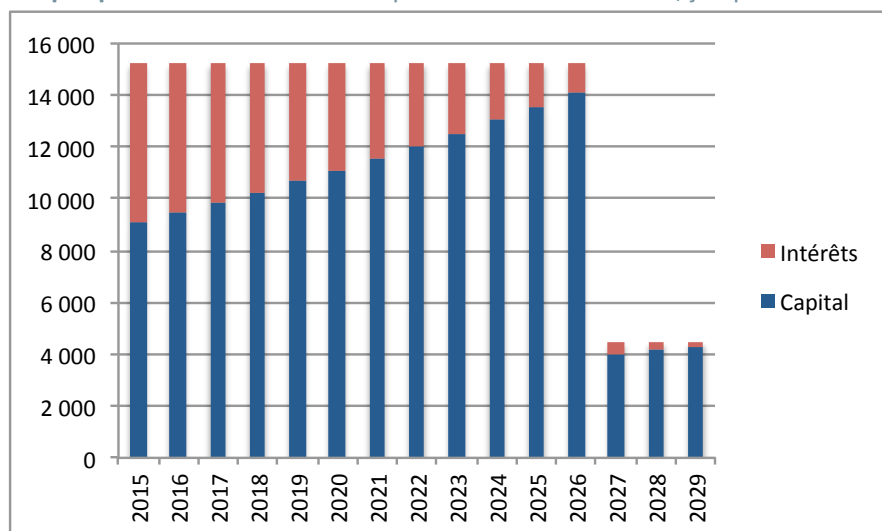
La commune pratique une politique d'amortissement sur son patrimoine hydraulique. Les services ne sont pas assujettis à la TVA.

C.2. Emprunts en cours

Le service de l'eau potable a deux emprunts en cours. L'emprunt qui a été contracté pour les travaux de réseau sur le quartier « le Poux » est pris en charge par le budget M49, alors que l'emprunt contracté pour la suppression des branchements en plomb est porté par le budget général (M14) de la commune.

En 2015, l'annuité remboursée pour les deux emprunts est de 15 210 €, avec 9 117 € de part capital et 6 093 € de part intérêts. Les emprunts arrivent à échéance en 2029.

Graphique 47 : Annuités des emprunts Eau Potable en €, jusqu'à extinction



Le service d'assainissement collectif n'a pas d'emprunts en cours.

C.3. Structure tarifaire

La structure tarifaire des deux services est identique. Elle est composée de :

- Une part fixe : l'abonnement
- Une part variable uniforme, indépendamment du volume consommé

Tableau 66 : Structure tarifaire du service Eau Potable, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Part Fixe Abt (€HT/ab/an)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	58,75	0,8400	159,55	58,75	36,82%	1,3296	3,5%	
2014	56,96	0,8100	154,16	56,96	36,95%	1,2847	1,5%	1,4*
2013	55,92	0,8000	151,92	55,92	36,81%	1,2660	1,4%	0,9
2012	55,01	0,7900	149,81	55,01	36,72%	1,2484	1,4%	2,0
2011	54,20	0,7800	147,80	54,20	36,67%	1,2317	1,4%	2,1
2010	53,40	0,7700	145,80	53,40	36,63%	1,2150	1,7%	1,5
2009	53,40	0,7500	143,40	53,40	37,24%	1,1950	#DIV/0!	0,1

En 2015, le prix du service eau potable pour une facture type de 120 m³ est de **1,3296 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

Tableau 67 : Structure tarifaire du service Assainissement, facture type de 120 m³

Année	Collectivité		Facture 120 m ³ € HT					
	Abt (€HT/an.ab)	Part var. (€HT/m ³)	Facture 120 m ³ (€HT)	Part fixe (€HT)	Part fixe dans total (en %)	Prix pour 120 m ³ (€HT/m ³)	Evol (en %)	Inflation (en %)
2015	25,21	0,4800	82,81	25,21	30,44%	0,6901	4,1%	
2014	24,36	0,4600	79,56	24,36	30,62%	0,6630	2,0%	1,4*
2013	24,00	0,4500	78,00	24,00	30,77%	0,6500	1,9%	0,9
2012	23,76	0,4400	76,56	23,76	31,03%	0,6380	2,1%	2,0
2011	23,40	0,4300	75,00	23,40	31,20%	0,6250	2,1%	2,1
2010	23,04	0,4200	73,44	23,04	31,37%	0,6120	1,7%	1,5
2009	23,04	0,4100	72,24	23,04	31,89%	0,6020		0,1

En 2015, le prix du service assainissement pour une facture type de 120 m³ est de **0,6901 €HT/m³**. Le poids de la part fixe dans cette facture type est inférieur au seuil de 40 % fixé par la loi.

La structure tarifaire des deux services évolue légèrement chaque année, à un niveau légèrement supérieur au rythme de l'inflation.

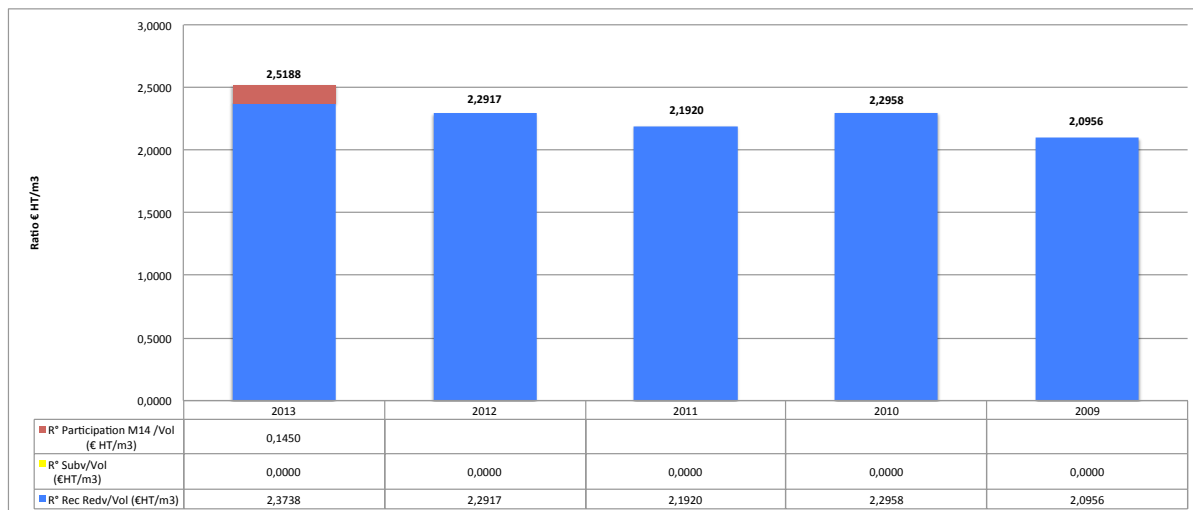
D'après les informations disponibles, en 2015, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **2,0197 €HT/m³**. La période de facturation des services s'étend du 01/11/N au 31/10/N+1.

C.4. Ratios économiques de référence

■ Service Eau Potable

Le graphique suivant montre l'évolution du ratio économique de référence sur la commune pour la période 2011 à 2013, calculé à partir des recettes réelles encaissées, des subventions d'exploitation et des charges « masquées » portées par la M14.

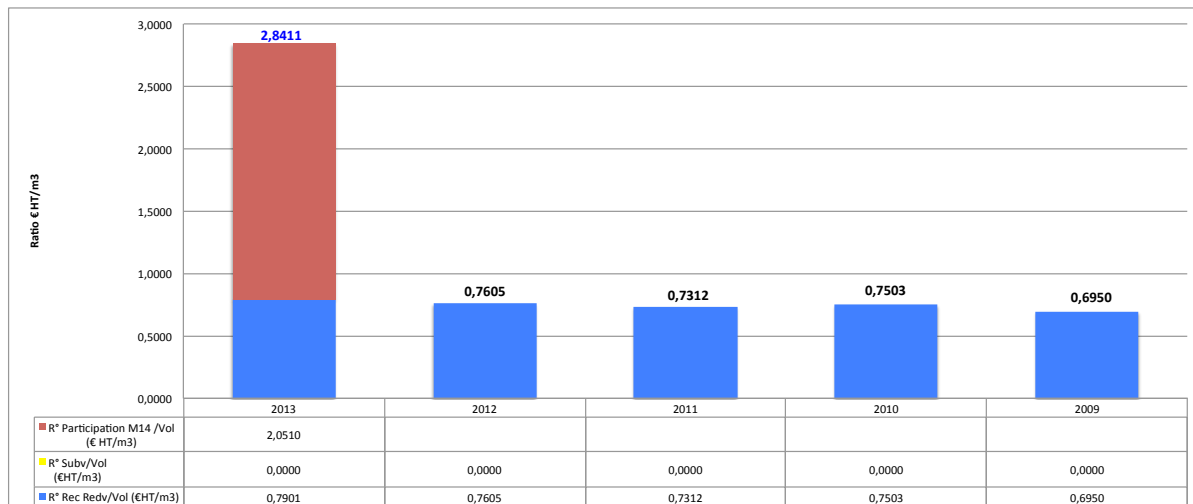
Graph 48 : Ratio économique de référence du service Eau Potable (en €HT/m³)



Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service est de **2,5188 €HT/m³**.

■ Service Assainissement

Graph 49 : Ratio économique de référence du service Assainissement (en €HT/m³)



Pour l'année 2013, le ratio économique de référence du service assainissement est de **2,8411 €HT/m³**.

D'après les informations disponibles, en 2013, le **prix global des services eau potable et assainissement** est de **5,3599 €HT/m³**.

C.5. Evolution de la consommation

En 2013, la commune compte 352 abonnements à l'eau potable et 225 abonnements à l'assainissement collectif, soit un taux de raccordement de 63,9%.

Sur la période 2009 à 2013, la consommation en eau potable a reculé de 13,8%, alors que les abonnés n'ont diminué que de 3,8%. Les tendances sont les mêmes pour le service de l'assainissement collectif.

Tableau 69 : Evolution de l'assiette de consommation (en m³)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Volume Eau Potable (m3)	23 554	21 624	22 776	21 602	20 302	
Variation (%)		-8,19%	5,33%	-5,15%	-6,02%	
Abonnés Eau Potable (ab)	366	343	353	366	352	
Variation (%)		-6,28%	2,92%	3,68%	-3,83%	
Ratio de consommation Eau Potable (m3/ab)	64,36	63,04	64,52	59,02	57,68	
Variation (%)		-2,04%	2,34%	-8,52%	-2,28%	
Volume Ass coll. (m3)	16 843	15 127	16 290	15 499	14 627	
Variation (%)		-10,19%	7,69%	-4,86%	-5,63%	
Abonnés Assainissement coll. (ab)	236	216	223	234	225	
Variation (%)		-8,47%	3,24%	4,93%	-3,85%	
Ratio de consommation ASS (m3/ab)	71,37	70,03	73,05	66,24	65,01	
Variation (%)		-1,87%	4,31%	-9,33%	-1,85%	

Le ratio de consommation moyen a diminué durant la période. En 2013, il était de 57,68 m³/ab/an.

V. CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES

Cette partie du rapport avait pour objectif de présenter l'état des lieux économique et financier des services d'eau potable et d'assainissement collectif des 34 Communes membres de la Communauté de Communes de Val'Eyrieux (CCVE), ainsi que de l'intercommunalité pour sa compétence Traitement des eaux usées.

Dans les étapes suivantes de l'étude, nous présenterons les hypothèses et les scénarios relatifs au transfert des compétences Eau Potable et Assainissement collectif à la CCVE, et en calculerons les incidences technico-économiques afin de permettre aux Elus du territoire de faire leur choix de manière éclairée.

VI. ANNEXES

VI.1. ANNEXE 1 : LISTE DES DOCUMENTS COLLECTES

1.1. CCVE ex communes pays du Cheylard

- Fiche de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2008 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Budget Prévisionnel 2014 Eau Potable et Assainissement
- Amortissement : Technique et subventions Eau Potable et Assainissement
- RPQS 2008-2013 Eau Potable et Assainissement
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement
- Délibération participations communales 2009 à 2015 Eau Potable puis 2010 à 2015 pour l'Assainissement et exemples de factures
- DSP : Contrat affermage, avenant affermage Eau Potable et Assainissement puis constitution CCVE pour l'Eau Potable
- RAD : 2008 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Rôles 2008 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- SDAEP
- Règlement Eau Potable et assainissement
- Plans de réseaux Eau Potable et Assainissement
- Contrat de Rivière Eau Potable

1.2. Arcens

- Fiche de validation (programme de travaux et structure tarifaire)
- Fiches de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Budgets Prévisionnels 2013 et 2014 Eau Potable et 2014 pour l'assainissement
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement
- Délibération participations communales 2010-2015 et exemples de factures Eau Potable et Assainissement
- Rôles 2012 et 2013 Eau Potable et Assainissement

1.3. Chanéac

- Fiches de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Budgets Prévisionnels 2013 et 2014 Eau Potable et Assainissement
- Amortissement : Technique et subventions Eau Potable et Assainissement
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement

- Délibération participations communales 2015 pour l'Eau Potable et exemples de factures pour l'Eau Potable et Assainissement puis PFAC assainissement
- Rôles 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- SDAEP
- SDA
- Plans de réseaux Eau Potable et Assainissement

1.4. Intres

- Fiche de validation (programme de travaux et structure tarifaire)
- Fiches de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Budget Prévisionnel 2014 Eau Potable et Assainissement
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement
- Délibération participations communales 2005 Eau Potable et 2009-2015 et exemple de facture Assainissement
- Rôles 2009 à 2014 Eau Potable et Assainissement
- SDA
- Règlement Assainissement
- Plans de réseaux Eau Potable

1.5. Lachapelle sous Chanéac

- Fiche de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2012 et 2013
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement
- Délibération participations communales 2011-2015 et exemple de facture Eau Potable et Assainissement
- Rôles 2013 et 2014 Eau Potable et Assainissement

1.6. St Jean-Roure

- Fiche de validation (programme de travaux et structure tarifaire)
- Fiche de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Budgets Prévisionnels 2013 et 2014 Eau Potable et 2013 Assainissement
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement
- Délibération participations communales 2009-2014 Eau Potable et exemple de facture puis 2009-2015 et un exemple de facture Assainissement
- Rôles 2013 et 2014 Eau Potable et 2013 Assainissement

1.7. St Julien-Boutières

- Fiche de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Budget Prévisionnel 2014 Eau Potable et Assainissement
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement
- Délibération participations communales 2005 et 2009-2015 et exemples de factures Eau Potable et Assainissement
- Rôles 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement

1.8. St Martin de Valamas

- Fiches de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Budget Prévisionnel 2014 Eau Potable et Assainissement
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement
- Délibération participations communales 2009-2014 Eau Potable et 2007, 2009 à 2015 Assainissement puis exemples de factures
- Rôles 2009 à 2013

1.9. St Clément

- Fiche de validation (programme de travaux et structure tarifaire)
- Fiche de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Budget Prévisionnel 2014 Eau Potable et Assainissement
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement
- Délibération participations communales 2011-2014 Eau Potable et 2011 à 2015 Assainissement puis exemples de factures
- Rôles 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Plans de réseaux Eau Potable

1.10. St Martial

- Fiche de validation (programme de travaux et structure tarifaire)
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Budget Prévisionnel 2014 Eau Potable et Assainissement
- Dette : Etat de la dette Eau Potable et Assainissement
- Un exemple de facture Eau Potable et Assainissement
- Rôles 2013 Eau Potable et Assainissement

1.11. La Rochette

- Fiche de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable

- Budget M 49 : Budget Prévisionnel 2014 Eau Potable
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable
- Un exemple de facture Eau Potable et Assainissement
- Rôles 2009, 2011 et 2013 Eau Potable

1.12. Borée

- Fiche de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable et 2008 à 2013 Assainissement
- Budget M 49 : Budget Prévisionnel 2014 Eau Potable et Assainissement
- Amortissement : subventions Eau Potable et Assainissement
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement
- Délibération participations communales 2011-2015 Eau Potable et 2010-2015 Assainissement puis exemples de factures Eau Potable et Assainissement
- Rôles 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement

1.13. Devesset

- Fiche de validation (programme de travaux et structure tarifaire)
- Fiche de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2012-2013 Eau Potable et 2011 à 2013 Assainissement
- Budget M 49 : Budgets Prévisionnels 2013 et 2014 Eau Potable et Assainissement
- Amortissement : Technique et subventions Eau Potable
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement
- Délibération participations communales 2012-2015 et un exemple de facture Eau Potable et Assainissement
- DSP : Contrat affermage et avenant affermage Eau Potable
- Rôles 2009 à 2013 Eau Potable
- Plans de réseaux Eau Potable

1.14. Mars

- Fiche de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Budgets Prévisionnels 2013 et 2014 Eau Potable et Assainissement
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement
- Délibération participations communales 2012-2015 Eau Potable et Assainissement et exemples de factures Eau Potable
- DSP : Contrat affermage et avenant affermage Eau Potable
- RAD : 2009 à 2013 Eau Potable
- Rôles 2008 à 2013 Eau Potable
- Plans de réseaux Eau Potable

1.15. Rochepaule

- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Budgets Prévisionnels 2013 et 2014 Eau Potable et Assainissement
- Amortissement : Technique et subventions Eau Potable et Assainissement
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement
- Délibération participations communales 2012 à 2015 Eau Potable et 2013 à 2015 Assainissement puis un exemple de facture Eau Potable et Assainissement
- DSP : Contrat affermage et avenant affermage Eau Potable
- RAD : 2009 à 2013 Eau Potable
- Rôles 2009 à 2013 Eau Potable
- Plans de réseaux Eau Potable

1.16. Saint Agrève

- Fiche de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Budgets Prévisionnels 2013 et 2014 Eau Potable et 2014 Assainissement
- Amortissement : Technique Eau Potable et Assainissement
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette
- Délibération participations communales 2012 Assainissement et exemples de factures Eau Potable et Assainissement
- DSP : Contrat affermage, avenant affermage Eau Potable et Assainissement et constitution CCVE Eau Potable
- RAD : 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Rôles 2009 à 2013 Eau Potable
- Marchés de prestation Eau Potable et Assainissement
- SDAEP
- SDA
- Règlement Eau Potable et Assainissement
- Plans de réseaux Eau Potable et Assainissement

1.17. Saint André en Vivarais

- Fiche de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2010 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Budget Prévisionnel 2014 Eau Potable et Assainissement
- Amortissement : subventions Eau Potable et Assainissement
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement
- Délibération participations communales 2013 à 2015 et exemples de factures Eau Potable et Assainissement
- DSP : Contrat affermage et avenant affermage Eau Potable

- RAD : 2009 à 2013 Eau Potable
- Rôles 2009 à 2013 Eau Potable et 2013 Assainissement
- Règlement Eau Potable
- Demande de subvention SPANC

1.18. Saint Jeure-d'Andaure

- Fiche de renseignements IDE Consultant Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2011 à 2013 Eau Potable
- Budget M 49 : Budgets Prévisionnels 2013 et 2014 Eau Potable
- Amortissement : subventions Eau Potable
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable
- Délibération participations communales 2013 à 2015 et exemples de factures Eau Potable
- DSP : Contrat affermage et avenant affermage Eau Potable
- RAD : 2009 à 2013 Eau Potable
- Rôles 2009 à 2013 Eau Potable
- Plans de réseaux Eau Potable

1.19. Albon d'Ardèche

- Fiche de renseignements IDE Consultant Eau Potable
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable
- Budget M 49 : Budgets Prévisionnels 2013 et 2014 Eau Potable
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable
- Délibération participations communales 2010 à 2015 et exemples de factures Eau Potable
- Rôles 2009 à 2013 Eau Potable
- Plans de réseaux Eau Potable

1.20. Issamoulenc

- Fiche de renseignements IDE Consultant Eau Potable
- Budget M 14 : Comptes administratifs de 2010 à 2013 Eau Potable
- Budget M 14 : Budget Prévisionnel 2014 Eau Potable
- Amortissement : Technique Eau Potable
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable
- Délibération participations communales 2013 à 2015 et un exemple de facture Eau Potable
- Rôles 2013 Eau Potable

1.21. Saint Pierreville

- Fiche de validation (programme de travaux et structure tarifaire)
- Budget M 49 : Comptes administratifs de 2009 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- Budget M 49 : Budget Prévisionnel 2014 Eau Potable et Assainissement
- Amortissement : Technique et subventions Eau Potable et Assainissement
- Dette : Tableaux d'amortissements des emprunts en cours et état de la dette Eau Potable et Assainissement

- Délibération participations communales 2009 à 2015 Eau Potable et 2009 à 2014 Assainissement puis exemples de factures Eau Potable et Assainissement
- Rôles 2008 à 2013 Eau Potable et Assainissement
- SDAEP
- Plans de réseaux Eau Potable

VI.2. ANNEXE 2 : TABLEAU SYNTHETIQUE DES CHARGES DE PERSONNEL

A. Annexe 2.1.: Tableau synthétique des charges de personnel du service eau potable

Collectivité	Ensemble 1		Ensemble 2						Ensemble 3	
	Charges M49		Charges en personnel couverte par la M14 (ou autre)						Charges DSP ou MPS	
	Charges de personnel	Nb d'ETP	Charges de personnel						Charges de personnel	Nb d'ETP
			Personnel	Quantité	Activité	Nb d'ETP	Coût annuel			
Ancienne CC Pays de Cheylard										
CCVE	0 €	0,00	ROZE Jean-Louis, DST (titulaire Cat.A)	25%	Ingénierie	0,35	16 800 €	256 153 €	4,00	
			FAURE Carine	10,0%	Administratif					
Ancienne CC des Boutières										
Arcens	1 000 €	0,02	DUPRE F. (Adj.tech. 2e cl. titulaire Cat.C)	5,0%	Entretien et suivi potabilité, interventions fuites et relevés de compteurs	0,06	2 640 €	-	-	
			THOMAS M. (Adj.admin.principal 1e cl. titulaire Cat.C)	0,50%	Facturation					
Chanéac	2 807 €	0,06	DURAND Joël (Adj.tech. 2e cl. Cat.C)	80% AEP de 40% d'1 ETP	Relevé compteurs, surveillance hebdomadaire du réseau (traitement, niveau réservoirs), intervention sur fuite, etc.	0,40	18 960 €	-	-	
			RANCHON Agnès (Adj.admin. 1e cl. Cat.C)	50% AEP de 15% d'1 ETP	Facturation, suivi fichier abonnés, dossier DUP, demande subventions, suivi budget AEP et ASS					
Intres	840 €	0,02	MOUNIERS (Adj. 2e cl. Titulaire Cat.C)	70% de 5h/mois	Technique et facturation	0,03	1 260 €	-	-	
			DURAND Joël (Adj.tech. 2e cl. Titulaire Cat.C)	7h/sem (1mois)	Relève des compteurs					
La Chapelle sous Chanéac	675 €	0,01	PECHAYE Murielle (Adj.admin. 2e cl. Titulaire)	8h/sem (1mois)	Enregistrement des factures	0,04	1 800 €	-	-	
			FROIDERAUX Serge (Adj.tech. Titulaire Cat.C)	5% de 24h/sem	Relève de compteurs	0,04	1 956 €	-	-	
Saint Jean Roure	852 €	0,02	FOUREL Françoise (Adj.tech. Titulaire Cat.C)	10h/an	Facturation					
			FAURE Ph. (bénévole)	40h/an	Relève de compteurs					
Saint Julien Boutières	654 €	0,01	Secrétaire (Adj.admin. 1e cl. Titulaire Cat.C)	40h/an	Facturation	0,05	2 400 €	-	-	
			Maire et Adjoints	bénévolat	Tout le reste					
Saint Martin de Valamas	21 600 €	0,45	MOREL (Adj.tech. Titulaire Cat.C)	90%	Exploitation du service	1,59	76 100 €	-	-	
			MARTINON (Adj.tech. Titulaire Cat.B)	90% de 75%	Gestion du service					
			Inconnu	Forfait théorique : 500 €/an	Administratif					
Saint Clément	0 €	0,00	Maire et Elus (bénévoles)	0,5j/mois à 2 pers	STEP	0,02	860 €	-	-	
			Secrétaire	Forfait théorique : 500 €/an	Administratif					
Saint Martial	0 €	0,00	Inconnu	Forfait théorique : 500 €/an	Administratif	0,01	500 €	-	-	
La Rochette	0 €	0,00	FAURE (Adj.admin. Titulaire Cat.C)	10h/an	Facturation	0,02	900 €	-	-	
			Maire (bénévole)	20h/an	Entretien					
Borée	425 €	0,01	CHAPELLE (Adj.tech. Titulaire Cat.C)	Inconnu	Entretien et relève des compteurs	0,01	500 €	-	-	
			BONJOUR (Adj.tech. Titulaire Cat.C)	Inconnu	Entretien					
			CHANUT (Adj.tech. Titulaire Cat.C)	Forfait théorique : 500 €/an	Facturation					
Ancienne CC du Vivarais										
Devesset	0 €	0,00	Inconnu	2 mois/an sur 24h/sem (1/2 AEP + 1/2 ASS)	Divers	0,06	2 880 €	15 697 €	0,25	
Mars	0 €	0,00	Inconnu	Forfait théorique : 500 €/an	Administratif	0,01	500 €	10 084 €	0,16	
Rochepeule	0 €	0,00	Inconnu	Forfait théorique : 500 €/an	Administratif	0,01	500 €	9 935 €	0,16	
Saint Agrève	0 €	0,00	Inconnu	Forfait théorique : 500 €/an	Administratif	0,01	500 €	102 460 €	1,60	
Saint André en Vivarais	0 €	0,00	Inconnu	Forfait théorique : 500 €/an	Administratif	0,01	500 €	7 149 €	0,11	
			Maire (bénévole)	1x/sem	Passage au réservoir	0,05	2 400 €	7 753 €	0,12	
Saint Jeure d'Andaure	0 €	0,00	Secrétaire	2h/mois	Administratif					
			Agent de Labatie d'Andaure	300€/an	Nettoyage captage					
Ancienne Communes isolées										
Albon d'Ardèche	11 000 €	0,23	Inconnu	1/3 d'ETP	Technique	0,51	24 671 €	-	-	
			Inconnu	1/3 d'un contrat de 17h/mois	Technique					
			Inconnu	30h/an	Administratif					
Issamoulenc	0 €	0,00	PAILMES Eric (Adj.tech. 2e cl. Cat.C)	25%	Entretien et relève des compteurs	0,25	12 000 €	-	-	
Saint Pierreville	0 €	0,00	Inconnu	1/2 de 25%	Admin-gestion	0,63	30 000 €	-	-	
			Inconnu	50%	Technique					
		0,00 ETP				4,14 ETP			6,39 ETP	
Total hors MPS ou DSP : 4,14 ETP										
soit environ, MPS et DSP inclus : 10,53 ETP										

Nota : 1600 h/an pour un ETP à 35 h/sem (7 h/jour), soit 46 sem/ETP

B. Annexe 2.2.: Tableau synthétique des charges de personnel du service assainissement

Collectivités	Ensemble 1		Ensemble 2					Ensemble 3		Différence de charges	
	Charges M49		Charges en personnel couverte par la M14 (ou autre)					Charges DSP ou MPS			
	Charges de personnel	Nb d'ETP	Personnel	Quantité	Activité	Nb d'ETP	Coût annuel	Charges de personnel	Nb d'ETP		
Assainissement	Ancienne CC Pays de Cheylard									Recomposées - Comptables	
	CCVE	0 €	0,00	ROZE Jean-Louis, DST (titulaire Cat.A) FAURE Carine	25% 10,0%	Ingénierie Administratif	0,35	16 800 €	103 367 €	1,62	16 800 €
	Ancienne CC des Boutières										
	Arcens	500 €	0,01	DUPRE F. (Adj.tech. 2e cl. titulaire Cat.C) THOMAS M. (Adj.admin.principal 1e cl. titulaire Cat.C)	2,5% 0,25%	Suivi et entretien des stations de relevage, STEP et réseaux Facturation	0,03	1 320 €	-	-	820 €
	Chanéac	1 393 €	0,03	DURAND Joël (Adj.tech. 2e cl. Cat.C) RANCHON Agnès (Adj.admin. 1e cl. Cat.C)	20% ASS de 40% d'ETP 50% ASS de 15% d'ETP	Vérification fonctionnement réseau, contrôle raccordement des abonnés Facturation, suivi fichier abonnés, élaboration et suivi dossiers d'études, de travaux, élaboration et suivi du budget, etc.	0,16	7 440 €	-	-	6 047 €
	Intres	360 €	0,01	MOUNIERS (Adj. 2e cl. Titulaire Cat.C)	30% de 5h/mois	Technique et facturation	0,01	540 €	-	-	180 €
	La Chapelle sous Chanéac	325 €	0,01	Inconnu	Forfait théorique : 500 €/an	Administratif	0,01	500 €	-	-	175 €
	Saint Jean Roure	148 €	0,00	FROIDEREAUX Serge (Adj.tech. Titulaire Cat.C)	10% de 24h/sem	Entretien STEP	0,07	3 312 €	-	-	3 164 €
	Saint Julien Boutières	0 €	0,00	DURAND Joël (Adj.tech. 2e cl. Titulaire Cat.C) FAURE Ph. (bénévole) Secrétaire (Adj.admin. 1e cl. Titulaire Cat.C) Maire et Adjoints	30% de son 2/5 de temps de travail non-estimé 40h/an non-estimé	Entretien STEP Relève de compteurs Facturation Tout le reste	0,15	6 960 €	-	-	6 960 €
	Saint Martin de Valamas	8 700 €	0,18	MOREL (Adj.tech. Titulaire Cat.C) MARTINON (Adj.tech. Titulaire Cat.B) Inconnu	10% 10% de 75% Forfait théorique : 500 €/an	Exploitation du service Gestion du service Administratif	0,19	8 900 €	-	-	200 €
	Saint Clément	0 €	0,00	Maire et Elus (bénévoles)	1h/sem à 2 pers	STEP	0,06	2 760 €	-	-	2 760 €
	Saint Martial	0 €	0,00	Inconnu	Forfait théorique : 500 €/an	Administratif	0,01	500 €	-	-	500 €
	La Rochette	pas de service			pas de service			-	-	-	-
	Borée	75 €	0,00	CHAPELLE (Adj.tech. Titulaire Cat.C) BONJOUR (Adj.tech. Titulaire Cat.C)	Inconnu Inconnu	Entretien en relève des compteurs Entretien	-	-	-	-	-75 €
	Ancienne CC du Vivarais										
	Devesset	0 €	0,00	Inconnu	2 mois/an sur 24h/sem (1/2 AEP + 1/2 ASS)	Divers	0,06	2 880 €	-	-	2 880 €
	Mars	0 €	0,00	Inconnu	Forfait théorique : 500 €/an	Administratif	0,01	500 €	-	-	500 €
	Rochepaule	0 €	0,00	Inconnu	Forfait théorique : 500 €/an	Administratif	0,01	500 €	-	-	500 €
	Saint Agrève	0 €	0,00	Inconnu	Forfait théorique : 500 €/an	Administratif	0,01	500 €	33 316 €	0,52	500 €
	Saint André en Vivarais	0 €	0,00	FOUVET	1x/15j (été) 1x/mois (hiver)	Entretien STEP	0,01	525 €	-	-	525 €
	Saint Jeure d'Andaure	0 €	0,00		pas de personnel			-	-	-	-
	Anciennes Communes isolées										
	Albon d'Ardèche	pas de service			pas de service			-	-	-	-
	Issamoulenc	pas de service			pas de service			-	-	-	-
	Saint Pierreville	0 €	0,00	???	1/2 de 25%	Admin-gestion	0,63	30 000 €	-	-	30 000 €
				???	50%	Technique					
			0,00 ETP				1,75 ETP			2,14 ETP	72 512 €

Total hors MPS ou DSP : 1,75 ETP

soit environ, MPS et DSP inclus : 3,89 ETP

Nota : 1600 h/an pour un ETP à 35 h/sem (7 h/jour), soit 46 sem/ETP

VII. LISTE DES SIGLES UTILISES

BP :	Budget Primitif
CA :	Compte Administratif
CGCT :	Code Général des Collectivités Territoriales
CCPC :	Communauté de Communes du Pays de Cheylard
CCVE :	Communauté de Communes de Val'Eyrieux
DSP :	Délégation de Service Public
EPCI :	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP :	Equivalent Temps Plein
PFAC :	Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif
RAD :	Rapport Annuel du Délégué
RPQS :	Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service
SPANC :	Service Public de l'Assainissement Non-Collectif
SPIC :	Service Public Industriel et Commercial